



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

♦♦♦

SÉANCE

DU 11 AVRIL 2017

♦♦♦

L'An Deux Mille Dix-Sept, le mardi 11 avril, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 5 avril 2017, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18H, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.
M. Rémi PRIEZ, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Etaient PRÉSENTS :

M. DOSSANG Guy	Mme GIPSON Séverine
Mme DELAVIGNE Nadine	M. DESSAINT Didier
M. MOREL Jean-Pierre	M. DOUARD Daniel
M. PRIEZ Rémi	M. HAMEL Raynald
M. SAULNIER Robin	Mme CANEL Françoise
M. COCHON Michel	M. GANTIER François
M. BARRAL Fernand	Mme BAUGE Agnès
M. CISSEY Raymond	M. WATEL Patrik
Mme COULONG Rosine jusqu'à 20H30 (dossier 11)	M. COLLEU Etienne
M. MARQUAIS Raynal	M. CHAPLAIS Robert
M. PATTYN Patrick	M. MOLINA Michel
Mme REVEL Ketty	Mme BONNARD Renée
M. LEFRAND Guy	M. FAUCHET Gérard
M. BOURRELLIER Ludovic	Mme GUESNET Séverine
Mme DURANTON Nicole	M. CASTEL Patrick
M. PAVON Jean-Pierre	M. BOREGGIO Sylvain
Mme AUGER Stéphanie	M. HEBERT Dominique
M. BOUILLIE Jean-Luc	M. FEUVRAIS Martial
Mme LESEIGNEUR Diane	M. EUDIER Moïse
Mme PECQUEUX Delphine	M. WALASZEK Jean-Pierre
M. DERRAR Mohamed	M. PERRIN Marc
Mme LUVINI Françoise	M. ALBENQUE Roger
M. MANE Abdoulaye	M. HUBERT Xavier
Mme BANDELIER Lysiane	M. SIMON Stéphane
Mme LEON Patricia jusqu'à 20H15 (dossier 10)	M. PICHOS Jean-Pierre
M. ETTAZAOUI Driss	M. ROYOUX Claude
Mme MORLOCK Sabine	M. GILLES Hervé
Mme MORDRET Anaïs	M. KELLO Philippe
M. CHAMPREDON Michel à partir de 19H15 (dossier 2)	M. MABIRE Arnaud
Mme HANNOTEAUX Maryvonne	M. SENKEWITCH Georges
M. NOGAREDE Alain	M. JENNAT Daniel
Mme MARTIN Françoise	M. JAMES Jean-Claude
M. SILIGHINI Gérard	M. MASSON Serge
M. CAMOIN Emmanuel jusqu'à 22H05 (dossier 38)	Mme COURSIN Marie-Martine
Mme VILAIN Mireille	Mme SAMSON Michelle
	M. CONFAIS Max
	M. BROCHOT Bernard
	M. BAZIRE Guy

M. DE LANGHE Christian
M. GROIZELEAU Bruno
Mme HAGUET VOLCKAERT Florence
M. RANGER Michel
Mme COSTENTIN Stéphanie
M. GIRARDON Jean-Claude, suppléant de M. MAILLARD Jean-Marie
M. BRICOURT Lionel suppléant de Mme LEMEILLEUR Monica
M. SCHALLER Didier suppléant de M. LEBLOND Jean

M. CHOKOMERT Patrice
Mme BENARD Catherine
M. CAILLEUX Jean-Michel
M. ROUSSEL Cédric

Ont donné POUVOIR :

M. BEHAR Claude a donné pouvoir à M. SILIGHINI Gérard
Mme LEMONNE Christine a donné pouvoir à Mme GIPSON Séverine
Mme BEAUVILLARD Karène a donné pouvoir à Mme AUGER Stéphanie
M. GAVARD-GONGALLUD Nicolas a donné pouvoir à M. LEFRAND Guy
Mme TUBIANA Camille a donné pouvoir à Mme LUVINI Françoise
M. LEPINTEUR Ollivier a donné pouvoir à M. BOURRELLIER Ludovic
M. ROUSSEL Emmanuel a donné pouvoir à M. ETTAZAOUI Driss
Mme LEBARBIER Stéphanie a donné pouvoir à M. BOUILLIE Jean-Luc
M. HOUSSAIS Anthony a donné pouvoir à M. PAVON Jean-Pierre
M. FRERET Robin a donné pouvoir à Mme MORDRET Anaïs
Mme MARAGLIANO Francine a donné pouvoir à Mme LEON Patricia
M. CAPUANO Giovanni a donné pouvoir à M. FEUVRAIS Martial
M. VINE Pascal a donné pouvoir à Mme PECQUEUX Delphine
Mme JUIN Clarisse a donné pouvoir à Mme LESEIGNEUR Diane
M. BENTALHA Mohammed a donné pouvoir à Mme MORLOCK Sabine
Mme LEPETIT Chantal a donné pouvoir à Mme BANDELIER Lysiane
Mme KONTE Maryata a donné pouvoir à Mme HANNOTEAU Maryvonne
Mme LE GOFF Hélène a donné pouvoir à M. CHAPLAIS Robert
M. DULONDEL Michel a donné pouvoir à M. WALASZEK Jean-Pierre
M. LEFRANCOIS Thierry a donné pouvoir à M. DE LANGHE Christian
M. CINTRAT Jean-Luc a donné pouvoir à M. GILLES Hervé
Mme COULONG Rosine a donné pouvoir à M. BOREGGIO Sylvain à compter de 20H30
(dossier 11)
Mme LEON Patricia a donné pouvoir à Mme DURANTON Nicole à compter de 20H15 (dossier
10)

ABSENTS non représentés :

Mme DIOUKHANE Coumba
M. GHZALALE Fouade
Mme BUCHE Véronique
M. VEYRI Timour
M. MORILLON Marc
Mme BOCAGE Sophie

...

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je vous souhaite le bonjour. Je suis heureux de vous retrouver ici ce soir pour notre nouveau Conseil communautaire.

Je vais demander à M. Priez, qui m'a sollicité, de procéder à l'appel.

[M. Rémi Priez procède à l'appel nominal des Conseillers communautaires.]

Merci, M. Priez, pour votre efficacité, et à tout à l'heure pour les prochaines délibérations du tourisme.

Mes chers collègues, je vous propose tout d'abord d'approuver les procès-verbaux des conseils communautaires des 7 et 28 février 2017 que vous avez dû recevoir par mail et avec le dossier de notre conseil actuel. Avez-vous des remarques ou des observations sur ces PV de conseils communautaires ?

Il n'y a pas de remarque, je vais donc mettre aux voix.

Pour ? Contre ? Abstention ?

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** le *procès-verbal littéral des séances de Conseil communautaire du 7 février et du 28 février 2017*

Je vous remercie.

Je vous demande également, mes chers collègues, de prendre acte de la réception des comptes rendus du bureau communautaire du 14 mars et du 28 mars qui ont dû vous être envoyés avec le dossier du présent conseil.

Sur table a dû être distribué aux maires le guide d'accès au droit édité par le Conseil Départemental de l'accès au droit, qui doit vous aider, mes chers collègues, dans votre fonction de médiation et de conciliation que les maires assument au quotidien dans les communes, en apportant un soutien juridique dans de nombreux domaines. Ce guide peut également vous servir d'outil pour réorienter les administrés si un premier niveau d'intervention reste insuffisant.

1 – Budget primitif 2017

M. Guy LEFRAND

Nous allons commencer par les sujets les plus rapides, n'est-ce pas, M. Groizeleau ?

Je vais donc donner la parole à M. Groizeleau pour le budget primitif.

M. Bruno GROIZELEAU

Merci, Président.

Je souhaite tout d'abord remercier l'ensemble des équipes pour la constitution de ce premier budget EPN. Nous avons travaillé depuis septembre sur ce budget. Il s'agit de l'ensemble du budget GEA et CCPN que nous avons traité. Les nouvelles compétences ont été intégrées, ainsi que la partie mutualisation qui s'est faite en cours d'année 2016.

Ce premier budget de l'EPN se compose donc d'un budget principal et de vingt budgets annexes. Il intègre également les charges afférentes aux compétences transférées de la ville d'Évreux et de l'ex-CCPN. Le budget global dépasse 200 millions d'euros, avec un investissement confondu qui est à 38 millions d'euros. C'est la première fois que le budget dépasse 30 millions.

Nous sommes sur des budgets qui ne tiennent pas compte des comptes administratifs de l'année précédente. Je dis cela pour nos nouveaux collègues de la CCPN qui votaient le même soir le compte administratif et le budget. Nous sommes véritablement dans une année budgétaire. Le compte administratif sera présenté au mois de juin. Nous sommes aujourd'hui sur les budgets secs de l'année 2017.

Nous allons tout de suite commencer par le budget principal. Nous sommes, hors zones, à 178 millions et vous voyez les différents montants. Le budget principal, en fonctionnement, représente pratiquement 78 millions. Les dépenses réelles sont à 73,5 millions. L'autofinancement brut est de l'ordre de 4,2 millions.

Les dépenses réelles d'investissement, pour le budget principal, dépassent les 20 millions, puisque nous sommes à 23 130 000 pour cette année. Les subventions et cessions représentent 1 168 000 euros. Le fonds de compensation de la TVA récupérée est de 2 250 000 euros. Nous avons un besoin de financement pour les investissements de 19,7 millions. Le remboursement de capital est de 3 668 000 et le total de besoin de financement pour cette section est de 23,4 millions.

Nous aurions besoin, si nous étions en taux de réalisation 100 %, d'un emprunt de 19 millions. Vous savez que le taux de réalisation est faible, il augmente tous les ans et nous nous donnons comme objectif d'avoir un taux de réalisation de 75 % cette année. Les 19 millions ne seront donc pas atteints en montant d'emprunt. De plus, nous sommes dans une année budgétaire sèche, c'est-à-dire que le compte administratif qui vous sera présenté au mois de juin viendra corriger également, puisqu'il est excédentaire.

Si nous regardons ce budget principal et les recettes réelles de fonctionnement, les impôts et les taxes représentent 65 % de notre budget. Vous avez à l'intérieur les contributions directes pour 23 millions, la TEOM pour 13 millions, la CVAE pour 5,5 millions. Le produit des services représente 10 % de nos recettes, dont la refacturation de la mutualisation avec la ville d'Évreux. Ce budget est donc un peu faussé et nous ne pouvons pas avoir de comparatif, parce que nous sommes dans une année de fusion et de mutualisation. Par exemple, en mutualisation, nous supportons l'intégralité des charges de personnel sur le budget EPN et une refacturation est faite à la ville d'Évreux. Cela passe dans ses produits et services et cela représente 5 millions. La partie dotation représente 23 % de notre budget. Voilà les grandes masses de recettes que nous avons.

En ce qui concerne les dépenses, les charges de personnel sont de 30 %. Elles intègrent l'effectif de la CCPN, soit 157 agents, et la mutualisation avec la ville d'Évreux. En net, si nous retirons la refacturation, nous sommes à 16,3 millions d'euros et nous sommes en baisse, si nous prenons le budget qui a été fait au mois de septembre par le GEA et par la CCPN, sur les charges de personnel, de 1,6.

Pour les atténuations de produits, le plus gros montant relève des attributions de compensation envers les communes et représente près de 23 millions. Là aussi, nous sommes aujourd'hui dans un budget avec les éléments connus. Sont intégrées les attributions de compensation qui ont été décidées en février. La CLECT va bientôt se réunir pour vous présenter au mois de juin des compensations pour les communes de la CCPN sur la partie voirie.

Ce budget est réalisé aujourd'hui comme si rien n'était compensé, c'est-à-dire que toutes les recettes sont redonnées pour compenser les charges prises. La dotation de solidarité communautaire est intégrée aussi dans les attributions de compensation pour 3,2 millions. J'en profite pour vous dire que cette dotation de solidarité communautaire sera revue à partir de l'année 2018 avec l'intégration de la partie enfance jeunesse dans le budget de l'EPN pour la partie ex-GEA.

Dans les charges de gestion courante, qui représentent 14 %, nous avons le budget mobilité, pour 1,3 million – nous donnons une subvention d'équilibre –, la partie SETOM pour 4,8 millions, le contingent d'aide qui est dans notre budget à 100 % reversé aux communes de la CCPN, c'est-à-dire 436 000. Et nous avons la grosse subvention qui revient à l'office du tourisme pour 590 000 euros. Voilà ce que nous pouvons dire sur les charges. Les charges à caractère général représentent 14 % et le cadrage a été respecté. Nous avons donné comme cadrage de diminuer nos charges à caractère général de 3 %. Cela a été respecté par l'ensemble des services.

En ce qui concerne les investissements, ils sont de l'ordre de 23 millions d'euros. Vous y trouverez le contrat d'agglomération pour 1,3 million, les fonds de concours pour 2 100 000 euros, l'acquisition de terrains fonciers pour 2,6 millions, le pluvial pour 500 000, la voirie qui dépasse les 10 millions, tout ce qui est matériel pour 700 000, l'aide au logement pour 1 million d'euros, les équipements divers matériels pour 1,8 million, la vie des entreprises pour 1 million d'euros et le développement du tourisme pour 600 000 euros.

Les recettes sont faibles puisqu'elles sont seulement de 3 millions. C'est toujours le cas lorsque nous commençons des cycles comme le contrat d'agglomération, par exemple. Les subventions interviennent dans les années N+1 et N+2. Cette année, nous avons donc peu de retours de subventions. Nous avons les subventions du passé et le FCTVA que nous retrouvons. Voilà pour le budget principal.

Sur les budgets annexes, une petite remarque concernant le budget eau et le budget assainissement. Les charges de personnel ont été replacées dans les bonnes cases, c'est-à-dire que, depuis des années, toutes les charges de personnel étaient sur le budget eau, ce qui a peut-être expliqué, pendant un moment, des augmentations du prix de l'eau. Aujourd'hui, le personnel qui travaille à l'eau est bien sur le budget eau et le personnel qui travaille à l'assainissement est bien sur le budget assainissement. Dans notre budget annexe eau, les recettes de fonctionnement sont de 12,6 millions, les charges sont de 10,8 millions, ce qui sort un autofinancement brut de 1,8 million. Les dépenses d'investissement de l'année sont de 3,3 millions, les recettes d'investissement sont de 700 000 euros, le besoin de financement est de 2,6 millions. Nous remboursons quasiment 1,7 million et nous aurions besoin d'un nouvel emprunt de 1,5 million.

Là aussi, je vous le redis, nous ne regardons pas le compte administratif. Le compte administratif qui vous sera présenté au mois de juin vous montrera un excédent dans la partie investissement qui est encore plus fort sur la partie assainissement. Dans ces dépenses de 3,3 millions, nous avons des travaux de réhabilitation pour 1,6 million, des frais de maîtrise d'œuvre pour 827 000 euros, divers travaux sur les réservoirs, les stations de pompage pour 367 000 euros, et la mise en place progressive de la radio-relève pour 300 000 euros. Voilà pour notre budget eau pour l'année 2017.

Sur le budget assainissement, un petit commentaire aussi : cette année, nous aurons un budget assainissement ex-GEA et nous aurons un budget assainissement ex-CCPN, puisque nous n'avons pas les mêmes taux de TVA. L'un a un taux de TVA et l'autre n'a pas de taux de TVA. Nous ne pouvions donc pas les fusionner.

Pour le budget assainissement, nous allons l'appeler ex-GEA. Les recettes de fonctionnement sont de 9 756 000, les dépenses sont de 7,5 millions, ce qui fait sortir un autofinancement brut de 2,3 millions. Les dépenses d'investissement sont pratiquement de 4 millions, les recettes d'investissement sont de 1,8 million, le besoin de financement est de 2,100 millions, le remboursement de capital est de 2,9 millions et nous aurions besoin d'un emprunt de 2,7 millions si nous réalisons à 100 %. Nous avons une cagnotte sur la partie investissement de l'assainissement qui est de 12 millions d'euros. Nous n'aurons donc pas besoin non plus d'emprunter pour l'année 2017.

Que trouvons-nous dans ce budget assainissement ? Des travaux de réhabilitation à hauteur de 1,647 million, des frais de maîtrise d'œuvre pour 838 000, des équipements spécifiques d'exploitation pour 1,100 million.

Pour le budget assainissement côté CCPN, là aussi, la CCPN avait pour habitude de voter son compte administratif le même jour et de faire le report dans le budget. Nous sommes toujours dans le même exercice que l'ex-GEA, c'est-à-dire que tous les comptes administratifs seront présentés au mois de juin. Nous sommes donc vraiment sur un budget 2017. Les recettes de fonctionnement sont de 1,56 million, les dépenses sont de 869 000, l'autofinancement brut est donc à hauteur de 187 000. Les dépenses d'investissement sont de 246 000, les recettes d'investissement sont de 84 000 et nous avons un besoin de 161 000, qui demanderait un emprunt faible de 84 000, mais là aussi le compte administratif qui vous sera présenté montrera que nous n'avons pas besoin d'emprunt puisqu'il est à peu près excédentaire de 400 000 euros.

Pour la partie SPANC, il s'agit du même exercice que pour l'assainissement, avec un SPANC ex-GEA et un SPANC ex-CCPN. Les recettes de fonctionnement sont à hauteur, pour l'ex-GEA, de 227 000. Les dépenses de fonctionnement sont de 216 000. Nous avons 11 000 euros d'autofinancement brut.

Je fais un petit commentaire parce qu'il s'agit de l'une des premières fois où nous sommes excédentaires sur le SPANC, ex-GEA. Le compte administratif va déjà vous le montrer et le budget est excédentaire aussi. Les dépenses d'investissement sont de 657 000, les recettes sont de 637 000. Le besoin de financement est donc très faible, à hauteur de 20 000 euros et nous aurions besoin d'un nouvel emprunt de 8 000 euros. Pour le SPANC ex-GEA, les dépenses d'investissement sont de 657 000. Elles comprennent 5 400 pour les tablettes des techniciens afin de gagner du temps, 2 400 pour l'achat et le renouvellement de matériel, et le programme de réhabilitation sous maîtrise d'œuvre représente une enveloppe de 646 000 pour le compte de tiers. Nous n'avons plus le système d'étalement sur 15 ans qui créait un déficit. Aujourd'hui, nous payons sur l'année.

Pour le budget annexe du SPANC ex-CCPN, le budget des recettes est à hauteur de 116 000 euros, les dépenses sont de 113 500, l'autofinancement brut est de 2 500, les dépenses d'investissement sont de 19 593 et le besoin de financement est de 17 000. Vous verrez là aussi qu'il est excédentaire en compte administratif, nous n'aurons pas du tout besoin d'emprunter. Les dépenses prévues sont à hauteur de 20 000, elles comprennent 13 000 pour l'uniformisation des pratiques du progiciel POSEIS.

Le budget mobilité est un peu plus fort, puisque les recettes de fonctionnement sont de l'ordre de 11,5 millions, avec une subvention d'équilibre du budget principal de 1,3 million. Les dépenses de fonctionnement sont de l'ordre de 9,5 millions. Nous sortons avec un autofinancement de 1,936 million. Les dépenses d'investissement de l'année sont de plus de 3 millions. Les recettes sont de 612 000, ce qui donne un besoin de financement de 2,5 millions. Une fois le remboursement de capital de 570 000, nous aurions besoin d'un nouvel emprunt de 1,151 million. Nous avons prévu aussi dans le budget une subvention d'équilibre de 1,3 million. Aujourd'hui, nous sommes en train de travailler, puisque des éléments ont été ajoutés ou ont été modifiés dans le budget mobilité, et nous aurons peut-être une bonne nouvelle et nous n'aurons peut-être pas besoin de ce 1,3 million.

Dans les investissements conséquents pour la mobilité, nous retrouvons des aménagements d'infrastructure, la démolition de l'ancienne station-service, la création d'un rond-point au faubourg Saint-Léger pour 910 000, la mise en accessibilité d'arrêts de bus pour 371 000, l'acquisition d'un bus pour 330 000 euros HT et le renouvellement du système d'aide à l'exploitation pour 864 000.

Pour le budget annexe économie de l'ex CCPN, les recettes de fonctionnement sont de l'ordre de 172 000, les dépenses sont de 108 000, l'autofinancement est de 64 000 euros, les dépenses d'investissement sont à hauteur d'un million, pour des recettes de 150 000. Le besoin de cette section est donc de 1,988 million et un nouvel emprunt de 925 000. Là non plus, nous n'aurons pas besoin d'emprunt, parce que la CCPN avait anticipé en mettant un million de son budget principal sur le budget annexe économie. Je l'aurais plus imaginé sur le budget principal, car j'aurais aimé avoir ce million de côté, mais il avait été préparé et nous n'aurons donc pas besoin d'emprunt pour ce budget économie.

Nous passons ensuite au budget des zones. Nous avons prévu de vendre cette année pour 10,4 millions de recettes. En dépenses, nous avons des études pour 1,4 million et des acquisitions sur la ZAC des Surettes pour 700 000. Le budget zones est toujours un budget très complexe car il sort en déficit et cela fait toujours peur à tout le monde. Mais un budget zone n'est pas toujours là pour être équilibré, il est même très souvent déficitaire, puisque ce budget zone crée de l'emploi et génère de la taxe qui se retrouve dans le budget principal. Le budget principal reçoit donc des recettes et le budget de la zone est déficitaire.

Je me suis engagé à la Commission des finances pour retravailler toutes les recettes qui proviennent des zones, pour regarder si cela est vraiment déficitaire. Depuis que nous sommes arrivés en 2014 et que nous avons vu ce problème de déficit des zones, nous avons commencé à provisionner et nous avons aujourd'hui 6 millions de provisions qui viennent du budget principal pour les futures pertes sur ces budgets zones.

Dans ces budgets, nous avons des coûts de revient, et nous regardons les recettes qui sont le prix du marché de la vente de la zone.

Voilà ce que je peux dire sur le budget zones, mais il faudra faire une comparaison avec les recettes et tout l'impact que nous avons sur les zones. Il ne s'agit pas seulement de dire que le budget zones est déficitaire.

Voilà, Président, j'en ai terminé pour cette présentation.

M. Guy LEFRAND

Merci pour cette courte introduction. Merci également pour la synthèse et la clarté de cet exposé sur une première année toujours compliquée, puisqu'il faut avoir un budget avec deux anciens budgets.

Est-ce que nous avons des prises de parole sur le budget primitif ? Mme Canel.

Mme Françoise CANEL

Merci. Je voulais savoir, sur les budgets zones Gauville, Parville, à quoi correspondent les 3,409 millions qui ont été mis dans ce budget ?

M. Guy LEFRAND

Merci. Ensuite, M. Emmanuel Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

Juste une remarque. Je constate qu'un certain nombre de valeurs me paraissent un peu préoccupantes, notamment des taux de dépense de fonctionnement à 691 euros avec une moyenne nationale à 347 euros. Ces ratios sont très préoccupants, parce qu'il s'agit tout de même du double. Un effort assez important reste à faire. Je ne vais pas tous vous les lire, mais pour les produits d'imposition directe à 478 euros pour 328, un effort reste à faire. Notre agglomération a tout de même une mission importante qui est celle du développement économique de notre zone. Si nous avons comme cela des ratios qui sont mauvais au niveau des coûts d'imposition, par exemple, je pense qu'il s'agit de quelque chose qui aurait tendance à faire fuir les investisseurs potentiels sur notre zone.

Une autre chose m'inquiète un peu. En reprenant le budget, je trouve que les sommes qui sont dépensées dans le cadre du développement économique sont tout de même assez faibles par rapport à la masse totale de ce budget et, là aussi, je pense que peut-être des efforts importants restent à faire. Je vous rappelle que ce développement économique est très important pour nous, tout comme la baisse du chômage, l'augmentation de la population sur notre bassin d'activité. Pour l'instant, ce budget n'a, à mon avis, pas de vision à long terme sur ce sujet-là ou, en tout cas, je ne le retrouve pas dans le budget que vous nous proposez. Évidemment, cela est un peu plus difficile, parce que nous n'avons pas les recettes et les dépenses qui proviennent de chacune des agglomérations. Je pense que c'est quelque chose qu'il serait très important d'avoir pour obtenir un avis beaucoup plus tranché ou beaucoup plus sincère sur le budget que vous nous présentez. Aujourd'hui, nous ne savons pas d'où nous venons et nous ne savons pas où nous allons.

Je vous remercie.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

Je souhaite féliciter également les services, parce qu'ils ont eu à construire un budget dans des conditions très difficiles, dans des conditions de précipitation aussi, parce que j'ai pu constater à la Commission des finances que nous ne disposions encore d'aucun document. Nous avons pu disposer du document à la fin simplement, mais c'est tout ce que nous avons eu en Commission des finances. Nous sommes normalement là pour travailler dans le détail du budget. Ce sont les diapositives qui ont été présentées par M. Bruno Groizeleau tout à l'heure. Ce budget était à peine sec lorsque cette Commission a eu lieu et il est à peine sec aujourd'hui, ce qui me fait parler de précipitation. J'ai un regret, parce que nous n'avons pas de point de comparaison.

J'ai bien entendu ce qu'a dit Bruno Groizeleau : les choses sont compliquées, ce n'est pas seulement l'addition des deux budgets, nous avons en plus les compétences nouvelles, mais nous pouvons les isoler. Je ne comprends donc pas bien ce budget parce que nous sommes en train d'additionner deux anciens EPCI qui n'ont pas les mêmes équilibres. Les produits de fonctionnement pour le GEA étaient de 193 euros par habitant en 2015. Si nous regardons la Porte normande, nous sommes sur 516 euros par habitant. Nous avons donc des différences d'échelle importantes au-delà du nombre d'habitants et de la taille des communes, et nous avons sans doute des constructions de budget qui, historiquement, se sont faites de façon tout à fait différentes. Tout à l'heure, par exemple, Bruno Groizeleau nous disait, s'agissant de la Porte normande, que nous disposions du compte administratif lorsque nous construisions le budget, ce qui n'arrivait jamais au GEA.

L'exercice est difficile, mais il aurait tout de même été intéressant de nous donner ce point de comparaison, en disant que, pour une année 0, si nous avons additionné le budget du GEA et le budget de l'ancienne Porte normande, cela aurait donné cela en dépense de fonctionnement, cela en charges de personnel, etc. Cela nous aurait tout de même permis d'y voir un peu plus clair, parce que je suis allé regarder sur le site du ministère des Finances pour les collectivités locales, pour savoir quels étaient les principaux chiffres clés. Les plus récents datent de 2015. Quand nous additionnons, j'observe que, en autofinancement brut, par rapport à 2015, nous avons perdu 1 million d'autofinancement brut. Si nous regardons les charges de personnel, par rapport à 2015, je ne vois pas une baisse, je vois en charges de personnel une augmentation de 2 millions d'euros.

Je crois que, pour que notre Conseil puisse se prononcer en étant normalement informé, il aurait été intéressant – même si je sais qu'il s'agissait d'un effort supplémentaire demandé aux services – d'avoir ce point de comparaison. Aujourd'hui, je suis incapable de dire si la fusion des deux EPCI qui est effective depuis janvier est, sur une première année, source d'économie ou source de dépenses supplémentaires. Je n'ai pas les éléments pour en décider. Le budget, tel qu'il est présenté là, est un beau budget. Nous avons de quoi répondre à ce qui est inscrit en dépenses, mais une fois l'échéance de capital payé, le reste en fonctionnement est de 500 000 euros. 500 000 euros sur un budget consolidé de 200 millions, ce n'est pas grand-chose. Nous avons donc de quoi nous interroger. Voilà le regret dont je voulais vous faire part et je pense que, compte tenu de ces éléments, sauf si vous nous les donnez maintenant, je ne vais pas voter contre ce budget, mais je m'abstiendrai tout de même, parce que je me considère comme insuffisamment informé.

M. Guy LEFRAND

Merci. Bruno, quelques éléments de réponse. Pardon, M. Nogarede.

M. Alain NOGAREDE

Merci, M. le Président. Quelques légères remarques. La première concerne la page 1. Vous dites dans le contexte macro-économique la conclusion suivante : le pouvoir d'achat des ménages va être affecté. Nous y sommes sensibles. Cela signifie que, dans les années qui viennent, il faudra être vigilant à tout ce qui est prix des services que nous facturons à la population. Ce pouvoir d'achat va être affecté, mais cela n'est pas de notre responsabilité, j'en ai bien conscience. L'État a une part de responsabilité, les salaires, tout ce que nous pouvons imaginer, mais nous, à notre niveau, nous serons obligés d'y penser d'une façon permanente.

La deuxième remarque est la suivante : M. le vice-président, vous avez oublié la page 3. C'est peut-être pour que nous vous posions des questions, mais je n'en poserai pas.

Sur la page 13, vous évoquez 4,8 millions d'euros qu'il faudra verser au SETOM. Il semblerait que le SETOM ait voté son budget hier ou avant-hier. Je n'ai pas les éléments, mais s'il existe une augmentation du prix de la taxe des ordures ménagères, il faudra faire une hypothèse. Par exemple, si l'hypothèse est de 3 %, il faudra ajouter 3 % aux 5 millions, donc ajouter 150 000 qui proviendront du budget général, puisqu'il a été décidé de ne pas augmenter les impôts et que cela se traduit dans la page 3.

Sur la page 41, je suis un peu plus gêné car, sur le budget mobilité, nous mettons en investissements la démolition de l'ancienne station-service et la création d'un rond-point pour 910 000 euros. Effectivement, il faut bien que les bus passent quelque part, mais nous pourrions financer tout le bitume des routes, tous les ronds-points que nous devons faire. Je trouve que cela est un peu dommage. Ensuite, pour le budget général, effectivement, il a le droit, même s'il s'agit d'un budget annexe, dans la mesure où nous avons des tarifs préférentiels pour certaines catégories d'usagers, etc. Nous pouvons le faire, mais je souhaiterais que nous prenions 1,3 million sur un autre budget que celui du budget général.

Enfin, sur la page 11, pour les personnels, la baisse est de 1,6. Je ne comprends plus. Nous avons des personnels à l'ex-GEA, il en arrive 157 de la CCPN, nous avons des mutualisations. Certes, quand quelqu'un est mutualisé, la ville d'Évreux rembourse, mais l'ex-GEA ou l'EPN a tout de même une part de salaire. Le bilan de tout cela est une baisse de 1,6. Nous serions à Lourdes, je parlerais d'un miracle, mais nous sommes tout de même à Évreux, donc cela m'intrigue un peu.

Enfin, je souhaiterais ajouter deux remarques. Nous sommes en période de fusion, j'en ai bien conscience, mais des communes veulent entrer, cela va donc être un cercle permanent. Nous aurons toujours un budget en période de fusion. À un moment donné, il faudra tout de même arrêter une date et réintégrer d'autres communes s'il le faut trois ans après, pour avoir le temps d'avoir un budget clair et net. Nous allons avoir la même chose l'année prochaine en 2018. Nous allons nous reposer des questions sur les taux d'imposition de ces nouvelles communes. Enfin, je suis pour que nous harmonisions les taux au plus bas. Cela signifie que le budget va manquer par rapport à ce que nous aurions pu espérer à hauteur de 1 million. Il va donc falloir être très rigoureux, calculer en fonction des AP/CP que nous évoquerons tout à l'heure, regarder sur le budget de l'eau, sur le budget de l'assainissement, sur les autres, que nous fassions la somme de ces AP/CP pour voir ce qu'il reste à dépenser, et tout cela pour l'ensemble des budgets et l'ensemble des lignes budgétaires. La Commission des finances est maintenant élargie. Nous avons évoqué un centre aquatique, une piscine. Je ne suis pas contre a priori, mais j'aimerais que nous avancions ces dossiers-là avec, à côté, les dossiers budgétaires adéquats. Il va falloir un suivi précis du budget.

J'avais dit en décembre, et je le redis aujourd'hui, que j'aimerais que nous ayons à l'agglomération un bureau d'études financier. Cela ne met pas en doute les compétences des personnels, évidemment, qui s'occupent des finances, mais il faut répondre aux dossiers de la Cour Régionale des comptes. Il faut intégrer le budget de l'EPN avec la petite enfance, avec tous ces dossiers délicats. J'estime qu'il faut avoir un bureau d'études avec quelqu'un qui nous assisterait de façon permanente, quelqu'un de l'extérieur qui viendrait nous parler de nos budgets, les affiner, les préparer et je suis sûr que nous retrouverions facilement son salaire. Je vous fais donc cette demande.

Je vous remercie de votre attention.

M. Guy LEFRAND

Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Juste pour répondre à Mme Canel, il s'agit de l'acquisition et du diagnostic archéologique sur le futur éventuel parc de loisirs pour les 3,9 millions.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. James.

M. Jean-Claude JAMES

Merci, M. le Président.

Je rejoins un peu la position de M. SILIGHINI sur le budget qui a été un peu rapide. Je souhaite également l'intégration des communes à venir, mais je pense que nous aurions pu faire une période d'observation de deux ans avant de se lancer dans l'aventure. Ceci étant dit, dans le côté pratique et immédiat, je souhaiterais savoir de combien augmente la tarification du SPANC pour les communes rurales, par exemple, même si cela est très terre à terre.

M. Guy LEFRAND

Très bien. M. GROIZELEAU pour répondre à toutes ces questions très variées.

M. Bruno GROIZELEAU

Je vais répondre avec synthèse et efficacité. Nous allons commencer par M. Camoin. J'ai été contrôleur de gestion et je sais que nous pouvons faire tout ce que nous voulons avec les ratios. Il faut faire attention et il faut regarder un peu le périmètre que nous voulons mettre à l'intérieur. Notre agglomération est l'une des seules à avoir pratiquement tout en régie. Évidemment, cela peut modifier beaucoup de choses dans les ratios quand nous comparons avec les charges de personnel.

Je regarde tout de suite la question de Gérard Silighini. Il est vrai que l'idéal aurait été de dire que nous additionnions 2015 et 2016 et que nous regardions ce que cela donnerait. Nous avons regardé ce que cela donnerait et nous avons commencé à diminuer. Une année budgétaire par rapport à un compte administratif, les lignes sont un peu gonflées. Nous avons essayé de diminuer pour que ce budget soit équilibré. J'ai bien entendu et je connais le chiffre, effectivement, 500 000 ce n'est pas beaucoup. Il faut tenir compte aussi des dépenses maximales, les attributions de compensation, alors qu'une recette à venir sera calculée et sera présentée à la CLECT. Le contingent est pour l'instant à 100 % versé, c'est-à-dire les 440 et nous verrons combien il sera versé. Nous allons tout de même améliorer cet autofinancement, qui peut passer jusqu'à un million.

Nous avons eu également cette mauvaise nouvelle à la dernière minute, c'est-à-dire accepter la baisse immédiate de la fiscalité et cela a eu un impact sur notre autofinancement de 1,2 million. Aujourd'hui, cela est intégré, alors que la compensation n'est pas intégrée et que le contingent n'est pas intégré.

Quand nous regardons 2015, il faut noter une baisse des dotations des deux côtés. L'autofinancement serait donc à peu près à 4 millions de plus que ce que nous sortons ici.

Il s'agit du premier budget que nous avons composé, mais le premier budget EPN sera véritablement celui de 2018. Sortir un budget avec un équilibre, avec tout ce que nous avons appris, est tout de même une réussite.

Je vais répondre maintenant à Alain Nogarede qui avait plusieurs petites questions. Je n'avais pas traité la page 3, parce que je pense que nous allons y revenir. Ce sont les taxes, et nous allons devoir les voter. Sur le SETOM, je lis la presse et je vois qu'il a été très fort sur l'année 2016 et je m'en félicite. La nouvelle gouvernance du SETOM a réussi à sortir un excédent de 2 millions. Comme nous sommes le plus gros partenaire du SETOM, nous allons avoir des retours. Nous sommes taxés depuis des années en augmentant nos parts, nous avons pris un million sur l'année 2015, nous avons pris 400 000 sur l'année 2016. Nous allons les laisser souffler une année pour qu'ils soient complètement en excédent partout et ils nous redonneront de l'argent. Nous n'aurons plus 4,8 millions, nous allons pouvoir retrouver de l'autofinancement parce que notre part devrait retomber à 4 millions.

Pour la mobilité, nous aurions pu la placer sur le budget principal, mais il s'agit d'un jeu d'écriture, puisque nous faisons tout de même en budget principal une subvention d'équilibre de 1,3 million. Nous aurions donc diminué cette partie subvention d'équilibre et nous l'aurions pris sur le budget principal. Aujourd'hui, j'entends dire que le versement transport nourrit la mobilité, mais ce n'est pas totalement le cas, car nous n'aurions pas cette recette d'équilibre.

Sur la page 11, les charges de personnel diminuent de 1,6. Il ne s'agit pas seulement de l'addition des personnels. Des choses ont été menées également par l'ex-GEA, par la CCPN et par la mutualisation. L'impact a été de baisser des charges de personnel de 1,6.

Pour ceux qui veulent venir nous rejoindre, il ne s'agira pas d'une fusion car ils arriveront en commune libre et prendront les taux de fiscalité que nous aurons fixés.

Voilà ce que je pouvais dire. Si vous avez d'autres questions, vous me les poserez.

M. Guy LEFRAND

M. Silighini souhaite poser une nouvelle question.

M. Gérard SILIGHINI

Je souhaitais simplement réagir. Je ne suis pas intervenu tout à l'heure sur les taux de fiscalité. Je ne suis pas non plus intervenu sur les nouvelles communes, puisque ce sont les délibérations 13 et 14. Mais le vice-président Bruno Groizeleau me répond que nous avons regardé ce que donnait le budget des années précédentes en additionnant le budget de Porte normande et du GEA et que nous avons baissé. Je demande pourquoi, si vous avez regardé, cela n'a pas été publié. Je m'étonne et je regrette que ne sont pas présents dans le budget et dans le document qui a été diffusé à l'ensemble des conseillers communautaires ces éléments-là pour nous permettre de comparer.

J'entends, d'autre part, que l'autofinancement net n'est que de 500 000 euros, mais il va être compensé, voire plus, une fois que nous aurons pris les compensations du 1,2 million que nous allons perdre avec la baisse de la fiscalité, etc. Cela signifie donc que le budget que nous votons ici est un budget qui n'est pas terminé. Dans le courant de cette séance, après avoir voté un budget dont nous savons maintenant qu'il n'est pas terminé, puisque des compensations à venir vont faire que l'autofinancement va augmenter, nous allons voter d'autres choses qui, dans le même temps, vont nuancer le budget. Pourquoi ne pas donner un budget terminé en disant effectivement que nous avons été contraints de baisser la fiscalité directement pour l'ancienne communauté de communes de la Porte normande, que nous allons le compenser pour partie sur le contingent social, que nous allons le compenser pour partie en gelant les taux de la TEOM pendant cinq ans ? Pourquoi ne pas le faire maintenant et pourquoi ne pas nous faire voter un budget convenable ?

M. Bruno GROIZELEAU

Il était impossible de réunir la CLECT et de faire le travail d'ici le 11 avril. Nous avons donc fait des attributions de compensation provisoires, nous l'avons bien dit, en février, qui donnent exactement les recettes qui sont reversées aux communes de l'ex-CCPN. Il a toujours été dit que cela sera corrigé en milieu d'année et je veux que cela soit fait au mois de juin. Le sous-groupe va se réunir et la CLECT va décider au mois de juin. Il était impossible de le faire plus tôt.

Diminuer le contingent de 25, 50, 75 % est une décision difficile à prendre. Un débat aura lieu. Aujourd'hui, nous devons valider un budget. Le budget est très pessimiste, puisque nous avons aujourd'hui toutes les charges et nous n'avons pas les recettes. L'autofinancement sort donc aujourd'hui à 500 000, mais des décisions modificatives interviendront. Nous avons tous des budgets dans nos communes. Nous savons bien qu'entre nos budgets primitifs et le compte administratif, nous avons toujours des décisions modificatives en cours d'année. Nous savons donc que nous aurons ces décisions, mais nous n'en connaissons pas le montant aujourd'hui. La CLECT ne s'est pas réunie, je ne peux donc pas vous dire les compensations sur la partie voirie. Pour le contingent, nous n'avons pas encore arrêté le montant qui sera retiré aux communes de l'ex-CCPN. Tout ce que je sais, c'est que le contingent va disparaître en 2018.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas d'autres demandes d'intervention ? Je voudrais remercier le bureau communautaire parce que, autour de Bruno GROIZELEAU qui a travaillé d'arrache-pied, je souhaite remercier les services et l'ensemble de la chaîne de travail de la Fonction publique territoriale et notre agglomération qui a fait un énorme travail pour présenter ce budget.

Bien sûr, il s'agit d'un budget qui, sur la forme, demandera à être amélioré et il sera amélioré l'an prochain. Il s'agit d'un budget qui a été monstrueusement compliqué à élaborer. Au-delà de la forme, il existe tout de même quelques lignes de force de fond qu'il ne faut pas oublier.

Si nous sommes dans cette agglomération que nous avons voulue ensemble et si nous continuons à nous agrandir et à avancer, c'est parce qu'il s'agit d'une agglomération qui renforce son attractivité. N'oublions pas que nous sommes une locomotive pour le territoire. Je vous rappelle que notre budget est quasiment de 200 millions d'euros dont 1/3 sur l'investissement.

Cela est donc fondamental pour nos territoires, pour nos entreprises, pour nos habitants et, malgré un contexte financier particulièrement contraint, nous investissons de plus en plus.

Même si nous n'arrivons pas encore aux 100 % de réalisation sur l'investissement, nous y progressons et nous sommes même à 102 ou 103 % en ce qui concerne la voirie. Nous continuons à investir dans des projets structurants. Pour la déviation sud-ouest d'Évreux, nous mettons plus de 1,5 million sur l'immobilier d'entreprise, ce qui n'existait pas jusqu'à présent. La loi NOTRe nous donne la possibilité de le faire. Sur le développement des zones d'activité, ce sont plus de 2,5 millions d'euros. Sur l'habitat, plus d'un million d'euros, sur le développement touristique, nous en parlerons tout à l'heure.

Vous avez voulu ainsi, mes chers collègues, que cette agglomération soit forte, renforce notre attractivité et soit au service des communes. Il faut que nous en soyons tous conscients, nous investissons davantage cette année, grâce au travail mené de restriction du budget de fonctionnement, pour accompagner les communes. Le budget voirie est de près de 10 millions d'euros. Je rappelle que le budget voirie pour l'ex-CCPN était de 600 000 euros et sur le GEA, il était de 6 millions. Nous faisons donc un effort de plus de 3 millions d'euros pour la voirie, cette année, pour accompagner vos communes et pour répondre à vos demandes et à vos attentes.

Pour les fonds de concours, nous étions l'an dernier à 1,5 million d'euros et nous passons cette année à 2,2 millions d'euros. Ce sont des investissements que vous allez choisir dans vos communes. 700 000 euros supplémentaires, soit 50 % d'augmentation du budget du fonds de concours par rapport à l'an dernier. Nous avançons donc.

Concernant le développement des services pris en charge par l'agglomération comme l'ADS, là aussi cela était payant pour les communes de l'ex-CCPN, mais cela ne l'est plus aujourd'hui. Ce n'était plus payant parce que nous en avons fait le choix ensemble l'an dernier pour les communes de l'ex-GEA. Je rappelle tout de même que l'agglomération reverse 22,8 millions d'euros d'attributions de compensation aux communes. Il s'agit donc d'un travail énorme, de soutien depuis toujours. Il est important d'accompagner au maximum les communes qui sont le lien de proximité, et nous le faisons cette année plus que jamais.

Il s'agit aussi d'un budget qui permet de rendre service aux habitants. N'oublions pas que nous sommes dans une démocratie représentative, même si certains aimeraient que le peuple décide toujours tout seul. J'estime que nous sommes aujourd'hui tributaires de la V^e République et il s'agit d'une démocratie représentative. Nous sommes au service des habitants.

Nous avons fait le choix de prendre de nouvelles compétences. Nous avons pris, les piscines, les musées en compétence de l'agglomération pour pouvoir accompagner les communes qui portent des musées et qui n'arrivent plus à le faire. La compétence commerce est devenue une compétence obligatoire. Nous allons prendre la compétence préemption du commerce pour pouvoir accompagner et aider les communes à se développer en termes de commerce.

Nous investissons dans le mobilier de la LSH, nous investissons dans l'hippodrome. Nous investissons dans différents sujets, parce que nous avons une gestion rigoureuse. Le budget du personnel était en constante augmentation, et de manière très importante, pendant des années. Aujourd'hui, pour la première fois, nous avons une baisse de la masse salariale. Cela n'est pas facile et demande énormément aux fonctionnaires, aux agents. Cela demande des restructurations, des accompagnements, un travail de financement, d'investissement pour accompagner nos agents. Cela demande un travail sur la fusion et sur la mutualisation qui est très important et qui n'est pas terminé.

Nous baissions donc de 1,6 % la masse salariale suite à la fusion, alors même que l'État nous augmente de 450 000 euros les charges salariales cette année sur notre agglomération.

La mutualisation avance en même temps que la montée en puissance. Je vous dis merci, mes chers collègues, parce que trois mois seulement après avoir réalisé cette fusion, nous pouvons dire que nous l'avons réussie. Nous pouvons certainement améliorer un peu la forme, mais l'an prochain la présentation sera bien meilleure, nous n'en doutons pas.

Nous n'avons pas eu d'erreur, aucun agent n'a été oublié, aucun service n'a été fermé. Nous développons plus que jamais l'investissement par notre maîtrise du fonctionnement.

Bravo aux élus, bravo à vous, car c'est vous qui avez pris toutes ces décisions depuis plusieurs mois, depuis bientôt deux ans que nous avons décidé de travailler ensemble.

Bravo aux services, parce que ce que nous demandons depuis deux ans et demi sur la mutualisation et sur la fusion est énorme. Je rends hommage aux services, même si nous souhaitons que cela avance encore plus vite de temps en temps.

Avec cette amélioration de l'attractivité, avec cet accompagnement renforcé aux communes, avec ce service rendu plus important aux habitants, malgré cela, nous baissons les impôts et il n'existe pas beaucoup d'endroits où cela se fait en Normandie, ni en France. Je lis comme vous les médias et les journaux tous les jours. Dans beaucoup de lieux, les fusions se traduisent par des augmentations d'impôts. Nous n'augmentons pas les impôts, nous les baissons. C'est votre travail, mes chers collègues et je voulais sincèrement vous rendre hommage, sur la baisse des impôts, la fusion, le travail d'accompagnement pour les entreprises.

Nous formons les jeunes et les moins jeunes de notre territoire pour qu'ils prennent les 300 emplois de Carrefour. Nous travaillons avec Pôle Emploi et la Région, qui sont les deux partenaires principaux des formations. Nous mettons en place en ce moment les formations qui vont permettre aux personnes de notre territoire, aux habitants de nos communes, de prendre les emplois qui se créent. Peut-être que cela ne se traduit pas énormément, mais il existe un choix politique, un accompagnement, une volonté d'avancer qui, aujourd'hui, nous permet d'avancer de manière efficace.

C'est pourquoi, mes chers collègues, je ne doute pas que vous voterez avec nous ce budget 2017 que je vais mettre aux voix. Mais M. SILIGHINI veut parler le dernier.

M. Gérard SILIGHINI

Je ne peux pas vous laisser sous-entendre que mon regret ne concernerait que la forme du budget. Il ne s'agit pas de forme. Vous avez utilisé des mots très forts. Vous avez parlé de démocratie représentative. La démocratie représentative suppose que chacun d'entre nous représente la population. Si la population me demande si la fusion a engendré des économies ou des surcoûts, aujourd'hui, la seule réponse que je peux donner est que je ne sais pas.

S'agissant de la masse salariale, nous avons une baisse de 1,6 % qui nous est annoncée par le Président. Je n'ai pas eu les chiffres qui me permettent de la constater par moi-même, je suis donc obligé de me fier à la parole du Président, qui est quelqu'un de très honnête et qui ne se trompe jamais dans ses calculs. Mais je serai obligé de dire que je n'ai pas eu les éléments nécessaires pour répondre à la question qui m'est posée.

La démocratie représentative, ce sont bien des représentants. Ce n'est pas le peuple qui décide directement, mais ce sont des représentants qui sont éclairés. Lorsque je dis que, en cette année zéro de la fusion, nous n'avons pas les éléments qui nous permettent de juger de l'efficacité de cette fusion sur un plan budgétaire, je suis désolé, mais ce n'est pas uniquement une querelle de pure forme. Il est question du fond.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup. M. Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

Je suis très content de vous avoir entendu. Que vous vous satisfaisiez des 300 emplois créés sur la zone Carrefour, des emplois précaires avec des durées de travail à 30 heures, que vous vous satisfaisiez aussi de la disparition et de la désertification des commerces de centre-ville, il s'agit véritablement d'un point où nous serons toujours en désaccord.

M. Guy LEFRAND

Merci. Effectivement, si vous êtes contre la création d'emplois, nous serons en désaccord. Je vous rappelle que le nombre de pas-de-porte vides disponibles en centre-ville d'Évreux a baissé pour la première fois depuis dix ans de 14 % au dernier semestre.

Là aussi, si vous n'êtes pas d'accord et si vous n'appréciez pas ces évolutions, je suis heureux de ne pas être d'accord avec vous.

Je vais donc maintenant mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? 9 abstentions.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** (moins 9 abstentions) le Budget primitif 2017, arrêté à la somme, en dépenses, de 200 350 627 € se répartissant comme suit :

<i>En euros</i>	SECTION INVESTISSEM ENT	SECTION FONCTIONNEM ENT	TOTAL
<i>BUDGET PRINCIPAL</i>	<i>30 779 372,00</i>	<i>78 664 766,00</i>	<i>109 444 138,00</i>
<i>EAU (HTVA)</i>	<i>11 089 110,00</i>	<i>13 707 340,00</i>	<i>24 796 450,00</i>
<i>ASSAINISSEMENT</i>	<i>9 179 820,00</i>	<i>12 156 150,00</i>	<i>21 335 970,00</i>
<i>SPANC</i>	<i>657 170,00</i>	<i>227 580,00</i>	<i>884 750,00</i>
<i>MOBILITES DURABLES</i>	<i>3 768 246,00</i>	<i>11 547 561,00</i>	<i>15 315 807,00</i>
<i>PEPINIERE SCIENTIFIQUE (HTVA)</i>	<i>277 128,00</i>	<i>499 179,00</i>	<i>776 307,00</i>
<i>SPAC (Service public d'assainissement collectif ex-CCPN)</i>	<i>556 004,00</i>	<i>1 256 767,00</i>	<i>1 812 771,00</i>
<i>SPANC ex-CCPN</i>	<i>19 593,00</i>	<i>116 030,00</i>	<i>135 623,00</i>
<i>ECONOMIE</i>	<i>1 138 709,00</i>	<i>172 245,00</i>	<i>1 310 954,00</i>
<i>SOUS TOTAL BUDGETS HORS ZONES</i>	<i>57 465 152,00</i>	<i>118 347 618,00</i>	<i>175 812 770,00</i>
<i>ZONES D'ACTIVITES HTVA</i>	<i>8 402 854,00</i>	<i>13 778 468,00</i>	<i>22 181 322,00</i>
<i>ZAC du LONG BUISSON 1</i>	<i>1 484 900,00</i>	<i>2 143 000,00</i>	<i>3 627 900,00</i>
<i>ZAC du LONG BUISSON 2</i>	<i>1 527 528,00</i>	<i>3 133 341,00</i>	<i>4 660 869,00</i>
<i>ZAC de la ROUGEMARE</i>	<i>266 000,00</i>	<i>1 398 750,00</i>	<i>1 664 750,00</i>
<i>ZAC la FOSSE AU BUIS (SAINT SEBASTIEN DE MORSENT)</i>	<i>460 300,00</i>	<i>460 300,00</i>	<i>920 600,00</i>
<i>ZONE d'ACTIVITES LES SURETTES (GRAVIGNY)</i>	<i>1 053 998,00</i>	<i>1 356 968,00</i>	<i>2 410 966,00</i>
<i>ZAC de CAMBOLLE</i>	<i>850 581,00</i>	<i>2 526 562,00</i>	<i>3 377 143,00</i>
<i>ZA DE MISEREY</i>	<i>954 000,00</i>	<i>954 000,00</i>	<i>1 908 000,00</i>
<i>ZA LES LONGS CHAMPS (FAUVILLE)</i>	<i>100 500,00</i>	<i>100 500,00</i>	<i>201 000,00</i>
<i>ZA LE FLOQUET (SACQUENVILLE)</i>	<i>120,00</i>	<i>120,00</i>	<i>240,00</i>
<i>ZA GAUVILLE PARVILLE</i>	<i>1 704 927,00</i>	<i>1 704 927,00</i>	<i>3 409 854,00</i>
<i>ZONES D'HABITAT HTVA</i>	<i>597 545,00</i>	<i>1 758 990,00</i>	<i>2 356 535,00</i>
<i>ZAC DU VALLON FLEURI (ST SEBASTIEN DE MORSENT)</i>	<i>361 845,00</i>	<i>1 523 290,00</i>	<i>1 885 135,00</i>
<i>ZAC DU VALLOT (ARNIERES SUR ITON)</i>	<i>235 700,00</i>	<i>235 700,00</i>	<i>471 400,00</i>
<i>SOUS TOTAL BUDGETS ZONES</i>	<i>9 000 399,00</i>	<i>15 537 458,00</i>	<i>24 537 857,00</i>
<i>TOTAUX</i>	<i>66 465 551,00</i>	<i>133 885 076,00</i>	<i>200 350 627,00</i>

2 - Budget primitif 2017 – Modification d'AP/CP et d'AE/CP

M. Guy LEFRAND

M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Je rappelle que AP signifie « autorisation de programme » et que CP signifie « crédit de paiement ». Comme je vous ai présenté beaucoup de chiffres depuis tout à l'heure, je ne vais pas les prendre un par un. Vous avez des modifications, par exemple, sur le budget principal. Pour la première AP/CP, concernant la réhabilitation du bassin de stockage de la ZAC des bois des communes, le montant de l'AP était de 400 000. Il reste 100 000 sur l'année 2017 et 300 000 sur 2018.

Un nouveau programme, par exemple : l'AP/CP concernant le plan local d'urbanisme est à 660 000. Vous retrouvez 103 000 en 2017.

Concernant la nouvelle AP/CP pour le versement du fonds de concours du contrat d'agglomération, vous avez le montant de l'AP/CP initial qui est de 16 729 976. Il avait été prévu de dépenser 4 millions sur 2017. Aujourd'hui, cette AP/CP est modifiée à 1 295 000 et vous retrouvez le rythme des 4,5 millions en 2018, 3,5 millions en 2019 et nous ajoutons les 2 780 000 pour 2020.

Vous avez reçu toutes ces AP/CP. Si vous avez des commentaires, je répondrai. Vous avez eu les petits commentaires en dessous des AP/CP.

M. Guy LEFRAND

M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

Une simple question. Les lissages qui sont faits, je pense en particulier au contrat d'agglomération, sont-ils liés à des contraintes budgétaires ou à des contraintes techniques de travaux qui n'ont pas démarré, par exemple ?

M. Guy LEFRAND

M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Cela est technique, ce n'est pas budgétaire. Le contrat a pris un peu de retard, puisque la revoyure est pour le mois de juin. Certaines choses ont été repoussées, modifiées et c'est simplement technique. Le nouveau contrat d'agglomération ne sera pas à la baisse. Il n'existe pas de retard aujourd'hui qui serait dû à des incapacités de financer de la part de l'agglomération ou des communes, si telle est la question. Le contrat ne sera pas un contrat d'agglomération, mais un contrat de syndicat mixte. Il est en cours d'élaboration avec le Département et la Région, et nous vous le proposerons au mois de juin. Il sera plus grand, plus important et encore plus ambitieux que ne l'était le précédent, notamment parce que la Région et le Département nous accompagneront davantage.

M. Guy LEFRAND

Je vais donc mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **PROCEDE** à l'ajustement des AP/CP (autorisation de programme/crédits de paiement) et AE/CP (autorisation d'engagement/crédits de paiement) dans le cadre du Budget primitif 2017*

3 - Budget Principal - Reprise de subventions d'équipement transférables - Délégation des aides à la pierre

M. Bruno GROIZELEAU

Une petite explication. Tous les ans, nous avons des dotations aux amortissements, qui sont des dépenses de fonctionnement et qui vont en recettes d'investissement. Pour les subventions d'équipement, c'est le contraire. Nous le faisons dans l'autre sens.

Il s'agit d'un mécanisme d'amortissement des subventions perçues, dites subventions transférables, c'est-à-dire inversées par rapport au mécanisme d'amortissement. Nous reprenons, et cela fait une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement. Cela n'avait pas été fait sur la délégation des aides à la pierre sur les deux dernières années. Vous avez le détail au dos. Nous pouvons reprendre, pour l'année 2015, 156 519, pour l'année 2016, 177 739 et reprendre celle qui est inscrite pour l'année 2017, 186 426. La reprise concerne donc 520 684 euros.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas de demande de prise de parole ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE**, au titre du budget principal, la reprise sur l'exercice budgétaire 2017 des arriérés portant sur les subventions d'équipement perçues de l'Etat dans la période 2007-2016 et **DECIDE** la reprise des subventions d'investissement transférables inscrite au budget principal dans le cadre de la délégation des aides à la pierre selon le même rythme que les subventions versées.

4 - Budget Eau - Reprise de subventions d'équipement transférables

M. Bruno GROIZELEAU

Il s'agit du même mécanisme. Nous reprenons une partie de l'année 2014 qui n'avait pas été reprise, 244 000 environ, en 2015, 252 000, en 2016, 251 000 et en 2017, 239 000, ce qui donne une reprise de 986 789 euros.

M. Guy LEFRAND

Parfait. Qui est contre ? Qui est pour ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE**, au titre du budget eau, la reprise des arriérés (sur 2 ans + 2017) pour les subventions transférables du conseil départemental perçues entre 2003 et 2012, **DECIDE** la reprise des arriérés (sur 2 ans + 2017) pour les subventions transférables de l'Agence de l'eau perçues entre 2003 et 2012, **DECIDE** du complément relatif à l'année 2014 pour les subventions transférables du conseil départemental perçues entre 2003 et 2012 et **DECIDE** du complément relatif à l'année 2014 pour les subventions transférables de l'Agence de l'eau perçues entre 2003 et 2012

5 - Budget Assainissement - Reprise de subventions d'équipement transférables

M. Bruno GROIZELEAU

Il s'agit de nouveau de la même mécanique. Sur l'année 2014, 452 000, sur 2015, 546 000, sur 2016, 522 000, sur 2017 519 000, pour un total de 2,40 millions.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est contre ? Qui est pour ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE**, au titre du budget assainissement, la reprise des arriérés (sur 2 ans + 2017) pour les subventions transférables du conseil départemental perçues entre 2002 et 2012, **DECIDE** la reprise des arriérés (sur 2 ans + 2017) pour les subventions transférables de l'Agence de l'eau perçues entre 2002 et 2012, **DECIDE** du complément relatif à l'année 2014 pour les subventions transférables du conseil départemental perçues entre 2002 et 2012 et **DECIDE** du complément relatif à l'année 2014 pour les subventions transférables de l'Agence de l'eau perçues entre 2002 et 2012

6 - Budget primitif 2017 - Taxes sur le Foncier Bâti et Non Bâti, Taxe d'Habitation, Cotisation Foncière des Entreprises - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - Vote des taux

M. GROIZELEAU

Il vous est proposé la taxe sur le foncier bâti à 2,98, la taxe sur le foncier non bâti à 7,39 et la taxe d'habitation à 8,82. L'ensemble de ces taux sont les taux de l'ex-GEA. Pour la cotisation foncière des entreprises, le taux qui vous est proposé est de 24,85.

Vous voyez aussi que, pour la TEOM, le gel des taux d'imposition pendant 5 ans fait que nous aurons donc deux taux. Vous avez la taxe des ordures ménagères, ex-GEA, qui reste à 12,15 et celle de l'ex-CCPN qui est à 20,76.

M. Guy LEFRAND

Merci, pas de remarque sur le sujet ? M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

La question que j'ai posée en Commission des finances et que je pose maintenant est la suivante : comment avons-nous pu nous rendre compte aussi tard qu'il fallait non pas faire une unification des taux progressive sur 12 ans, mais que nous étions obligés de le faire sur un an, puisqu'il n'était question dans l'esprit de personne d'augmenter les taux du GEA ?

Nous avons découvert en dernière minute, soudainement, que nous avons un manque à gagner de 1,2 million d'euros sur le budget de l'agglomération. Comment cela a-t-il pu se faire alors que, semble-t-il, certains disaient qu'il ne fallait pas aller trop vite, qu'il fallait prendre le temps de préparer, de regarder ? Nous avons fait la fusion à toute vitesse et, soudainement, au premier budget, nous avons 1,2 million en moins.

Nous pouvons dire que c'est bien et nous sommes heureux pour les habitants de l'ancienne CCPN qui voient leurs impôts baisser, en tout cas pour partie, puisqu'ils augmentent aussi pour partie. Je crois que la taxe d'habitation augmente cependant que le foncier bâti diminue. Globalement, il existe une baisse.

Je rejoins ce que disait Alain Nogarede, il est bien que les impôts baissent, mais je nuancerais le propos en disant que les impôts représentent un taux et des bases. Si nous regardons les chiffres 2015 que j'évoquais, en gardant les taux tels qu'ils étaient pour tout le monde, les impôts locaux directs coûtaient aux habitants du GEA 386 euros par habitant, les impôts locaux directs pour les habitants de la CCPN coûtaient 122 euros par habitant. J'observe que ce ne sont pas les 386 euros par habitant qui baissent, mais que ce sont les 122 euros. Tant mieux pour les habitants de la CCPN.

M. Guy LEFRAND

Nous avons tous prévu ensemble de ne pas augmenter les impôts. C'est un choix que nous avons fait et c'est un choix dont je me félicite et que j'assume parfaitement. En tant que représentant de cette noble assemblée, je suis parfaitement heureux d'assumer la non-augmentation et la baisse des impôts.

La fusion amène effectivement une harmonisation de la fiscalité. Comme cela se fait dans beaucoup de lieux, et nous le voyons lorsque nous lisons la presse, il existe souvent une communauté de communes où les impôts augmentent et une communauté de communes où les impôts baissent.

Nous avons fait le choix tous ensemble, en Conférence des maires et en Conseil communautaire, que personne ne verrait une augmentation des impôts locaux d'origine communautaire. Nous avons fait un choix ensemble, qui était celui de lisser les impôts sur douze ans, après avoir fait vérifier cette possibilité par le DDFIP. Nous avons demandé à l'État de nous confirmer que la délibération que nous avons prise ensemble était possible. Il nous a été répondu que cela était tout à fait possible. Ensuite, la DGFIP nous a expliqué qu'elle s'était trompée. Les services ont pris toutes les précautions, les élus ont vérifié à chaque fois, nous avons eu la confirmation par l'État, par la préfecture, via le DDFIP, que nous pouvions faire ce lissage. A posteriori, l'État nous a dit qu'il s'était trompé.

Aujourd'hui, je regrette cette inconséquence des services de l'État, de certains fonctionnaires de l'État, parce que c'est nous qui devons en assumer les conséquences. Pour autant, je continue à vouloir assumer les décisions que nous avons prises ensemble. Personne ne verra donc d'augmentation des impôts sur son territoire.

Les habitants nous le demandent en permanence. Vous voyez les habitants autant que moi. Vous savez autant que moi que le vote de plus en plus en direction des extrêmes est lié au rejet de cette fiscalité galopante. Nous ne pouvons pas, aujourd'hui, augmenter les impôts. Nous devons donc assumer ensemble les choix que nous avons faits. Simplement, nous devons le faire sur un an et non pas sur douze ans. Cela est plus compliqué, mais cela justifie le fait d'avoir une gestion encore plus rigoureuse, d'avoir des coûts de fonctionnement à la baisse, d'avoir des charges à caractère général qui baissent tous les ans, d'avoir des charges de personnel qui sont enfin à la baisse. Avant, nous avions une diminution de l'augmentation. Nous ne faisons pas une baisse de l'augmentation, nous faisons une vraie baisse des dépenses de la masse salariale. Et encore une fois cela est difficile. La convergence vers les taux les plus bas est un choix que nous avons fait ensemble, que nous assumons et que nous allons continuer à assumer. Cela va profiter avant tout aux habitants de l'ex-CCPN. Mais je m'intéresse aux habitants de l'EPN aujourd'hui et je ne veux pas qu'un seul habitant de l'EPN voie ses impôts locaux communautaires augmenter. Cela est compliqué, mais nous devons continuer à le faire. En contrepartie, cela va nous demander un effort supplémentaire de 1 million d'euros en 2017. Cet effort supplémentaire va être compensé par une non-baisse de la taxe sur les ordures ménagères. Nous avons prévu de la baisser, mais elle ne bougera pas pendant les cinq années qui viennent, ce qui représente le temps prévu par la loi. Cela va nous permettre d'équilibrer en partie ce million d'euros. Ce million d'euros va d'ailleurs baisser d'année en année, puisque le lissage fait que, sur l'ensemble des douze ans, ce sont environ 7 millions d'euros de manque à gagner que nous aurons. Cette baisse des recettes fiscales doit être compensée par une baisse partielle du contingent social, des aides sociales de l'ex-CCPN, cette année. Je vous rappelle que nous avons tous validé la suppression du contingent d'aides sociales pour 2018. Nous l'avons validé tous ensemble avant la fusion. Personne n'a été pris au dépourvu. Nous avons fait un choix très clair. Je l'assume et je remercie Bruno Groizeleau et les services de l'avoir validé avec nous. Dans le budget primitif que nous venons de voter, nous avons mis un contingent d'aides sociales égal à ce qu'il était l'an dernier, soit 435 000 euros. Nous regarderons ensemble de combien nous baisserons ce contingent d'aides sociales pour 2017, sachant qu'il est prévu qu'il disparaisse en 2018. J'ai bien conscience que nous ne devons pas mettre en difficulté les communes. Il s'agit de mon argument permanent sur l'agglomération. L'agglomération est là pour aider les communes. Nous n'avons donc pas ce soir voté de baisse du contingent d'aides sociales. Nous regarderons ensemble dans les mois qui viennent, d'ici l'été, ce que nous pouvons faire en fonction des besoins de l'agglomération, pour compenser cette baisse de recettes fiscales dues à l'incompétence des services de l'État, et comment ne pas mettre en difficulté les communes qui ont élaboré un budget en tenant compte de ce contingent d'aides sociales. C'est à l'aune de cette jonction entre la nécessité de gérer au mieux cette agglomération et la nécessité et l'impérieux de ne pas mettre en difficulté les communes que, dans les mois qui viennent, nous nous reverrons pour regarder ensemble comment nous évoluons dans ce budget et dans ce contingent d'aides sociales. Il est important pour nous de tenir nos engagements qui ont été très clairs. Je rappelle que nous avons voté à l'unanimité que nous n'augmenterions pas les impôts locaux à périmètre constant. Malgré l'élargissement du périmètre, avec 450 000 euros de charges supplémentaires sur notre masse salariale décrétée cette année par nos représentants de l'actuelle majorité nationale, nous n'augmentons pas les impôts et nous les baissons. Nous tiendrons ces engagements. La TEOM va nous permettre de ne pas mettre cette agglomération en difficulté et le contingent d'aides sociales sera examiné de manière à permettre de protéger les intérêts de l'agglomération sans mettre en difficulté la nécessité pour les communes de pouvoir équilibrer leur budget.

M. Masson.

M. Serge MASSON

Deux petites remarques. Comme l'ensemble des élus, je suis satisfait que les impôts n'augmentent pas. C'est ce que nous avons décidé tous ensemble. Pour ne pas mettre les communes en difficulté, nous avons tous voté nos budgets et nous avons dit que, au niveau du contingent d'aide sociale, il serait supprimé en 2018. Nous nous y sommes donc préparés. La baisse a été proposée à 50 %, mais ce n'est pas encore acté. Il est vrai que cela est compliqué pour nous. Ce n'est pas ce qui avait été annoncé au départ.

M. Guy LEFRAND

Ce n'est pas ce que j'annonce aujourd'hui non plus.

M. Serge MASSON

Nous allons en discuter et nous prendrons une décision au mois de juin, mais cela peut tout de même être compliqué. C'est acté pour 2018, mais cela va être difficile en 2017. Concernant la taxe des ordures ménagères, je n'ai pas forcément tout l'historique, mais logiquement, en 2014-2015, nous avons augmenté assez fortement notre taux pour pouvoir payer les difficultés financières du SETOM et nous devons être à 17,80 à peu près. Nous avons un budget qui a été excédentaire en 2015. Il sera certainement excédentaire sur l'année 2016. Nous allons donc geler un taux pendant cinq ans sur un budget qui est finalement excédentaire, et cela me gêne un peu, sauf si ce budget participe aussi à l'aide pour que nous puissions équilibrer les 1,2 million.

M. Guy LEFRAND

M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Nous vous présenterons le compte administratif. Le budget sur l'année 2016 est déficitaire et, sur 2015, il est tout juste. Vous votiez le compte administratif et vous faisiez un report du résultat pour servir le budget de l'année suivante. Vous aviez à peu près 2,5 millions, si je prends les chiffres de 5 ou 6 ans plus tôt, et vous avez pris dessus régulièrement. Sur la dernière année, le compte administratif de la CCPN sur le budget principal sera déficitaire de 300 000 euros. Vous avez fait le choix d'alimenter le budget économie d'un million, mais cela a mis en déficit votre budget principal. Je vous le présenterai en compte administratif. Nous ne pouvons donc pas dire que vous arrivez avec un budget excédentaire.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

Je vais voter cette délibération, parce que je partage le fait qu'il est hors de question d'augmenter les impôts des habitants du GEA. Il s'agit d'un engagement collectif qui a été pris. Simplement, j'ai un peu d'amertume car je me souviens très bien qu'il y a entre six mois et un an, lorsque nous parlions de la fusion, cette question des impôts et de leur harmonisation avait été mise sur la table à mon initiative. À l'époque, cela était, compte tenu de vos réponses, quelque chose d'accessoire qui ne poserait aucun problème.

Si je lis cette délibération-là sur les impôts, avec le budget que nous avons voté tout à l'heure, la seule chose que je peux en conclure est que, sur la fusion, je suis maintenant certain que, pour l'année zéro, les recettes diminuent par rapport à ce qu'elles auraient dû être. Je ne sais pas, en revanche, puisque je n'ai pas les éléments nécessaires, si les dépenses diminuent aussi. Je crains qu'elles soient au moins stables, peut-être en augmentation. En tout cas, quand je regarde l'état de l'autofinancement net, c'est ce que cela semble indiquer.

Je vote la délibération, mais je vous donne tout de même ce petit point d'amertume.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie, et je suis désolé pour votre amertume. M. Nogarede.

M. Alain NOGAREDE

Nous sommes maintenant EPN. Je souhaiterais donc que nous ne parlions pas d'ex-GEA et d'ex-CCPN. Ce n'est pas cela l'objectif.

Pour en revenir à la délibération n° 6, il doit y avoir une équité vis-à-vis de tous les habitants de l'EPN et une solidarité avec les plus petites communes. Je sais que nous avons pris un petit coup de massue à cause de l'erreur des fonctionnaires de l'État, mais cela me gêne de dire que nous n'aurons pas un traitement équitable sur les ordures ménagères pendant cinq ans. Je voudrais donc que nous laissions au moins un peu l'espoir de regarder si nous allons dans la bonne direction au niveau du budget, et que nous essayions de réduire ce délai.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Groizeleau souhaite vous répondre.

M. Bruno GROIZELEAU

La CCPN a augmenté, parce que le SETOM a fait des excédents records. Pour cette année, ce sera 3 millions de redressement. Nous aurons donc une baisse et nous pourrions modifier les taux, même pour les habitants de l'ex-GEA. Si nous récupérons 800 000 euros comme je l'espère, nous baisserons la TEOM des deux côtés.

M. Guy LEFRAND

Chacun étant parfaitement informé, je vais mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions

Je vous remercie mes chers collègues.

Le Conseil communautaire :

☞ **FIXE** (moins deux abstentions) le taux sur le Foncier bâti à **2,98 %** et sur le Foncier non bâti à **7,39 %**, sur la Taxe d'habitation à **8,82 %** et sur la Cotisation Foncière des Entreprises à **24,85 %** pour l'année 2017, **DECIDE** un lissage de 4 ans de la Cotisation Foncière des Entreprises, **PRECISE** qu'aucun abattement hors abattement de droit commun n'est appliqué à la taxe d'habitation, **DECIDE** de geler pendant 5 ans, les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères précédemment appliqués sur les anciens territoires de la CCPN et du GEA, **FIXE** le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2017, à 12,15 % pour les communes constituant l'ex-GEA et 20,76% pour les communes constituant l'ex-CCPN ainsi qu'il suit :

DESIGNATION DE LA TAXE	TAUX DEFINITIVEMENT VOTE
<i>Taxe des Ordures Ménagères (ex-GEA)</i>	12,15 %
<i>Taxe des Ordures Ménagères (ex-CCPN)</i>	20,76 %

7 - Recouvrement de créances impayées - Autorisation permanente d'engager des poursuites donnée au comptable

M. Guy LEFRAND

Cette délibération est supprimée, puisque cette autorisation qui vous était demandée ne peut être donnée que par le Président et non par le Conseil communautaire.

M. Champredon.

M. Michel CHAMPREDON

La délibération est supprimée, mais le sujet reste un vrai sujet, je me permets donc d'intervenir tout de même pour attirer votre attention sur le caractère systématique des poursuites, tel que cela est indiqué dans la délibération et qui se transformera en lettre du président au trésorier municipal. Il est important que l'agglomération conserve un droit d'appréciation de la situation financière, que ce soit des particuliers ou des entreprises. Tel que cela est rédigé, nous avons véritablement l'impression que cela va être une poursuite automatique, comme si les ordinateurs allaient immédiatement enclencher les poursuites. Il est important d'atténuer ce côté systématique. Il existe tout de même des situations qui méritent un traitement un peu particulier, notamment pour les entreprises avec des salariés. Cela peut également être des familles de bonne foi. Je suggère donc de revoir un peu les formules.

La Commission des finances peut peut-être examiner les cas en fixant quelques critères préalablement, ou éventuellement une sous-commission, de façon à ce que cela soit transparent et équitable. Nous ne pourrions pas ensuite accuser le président de favoritisme pour tel ou tel contribuable.

M. Guy LEFRAND

Il s'agit d'une remarque frappée au coin du bon sens et je suis tout à fait d'accord avec vous, M. Champredon. Je vous remercie pour ces précisions.

8 - Titulaires de mandats locaux - Indemnités de fonction - Modification de l'indice brut terminal de la Fonction publique - Modification de la délibération du 9 janvier 2017

M. Bruno GROIZELEAU

L'indice a été modifié le 6 janvier 2017, pour une prise dans le protocole du parcours professionnel carrière et rémunération. L'indice qui était de 1015 est passé à 1022. Nous avons donc pris la délibération au premier Conseil communautaire du 9 janvier sur un indice de 1015. Il passe donc à 1022 et il passera à 1028 au 1^{er} janvier 2018. Il serait préférable de faire référence dans cette délibération à l'indice brut terminal de la Fonction publique sans autre précision et de ne pas mettre de montant. C'est ce qui vous est proposé dans cette délibération.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Nogarede.

M. Alain NOGAREDE

Si j'ai bien compris, vous avez espoir que cela augmente rapidement.

M. Bruno GROIZELEAU

C'est dans les textes, ce n'est pas nous.

M. Guy LEFRAND

Si nous avons voulu être augmentés, nous l'aurions fait à la création de l'EPN.

M. Alain NOGAREDE

Je parle de l'indice. Il part dans la bonne direction.

M. Guy LEFRAND

Peu d'entre nous sont candidats aux élections législatives et peuvent influencer sur ces décisions. Nous ne faisons que suivre la loi, comme toujours.

M. Champredon.

M. Michel CHAMPREDON

J'ai simplement trois questions informatives, pour que les choses soient claires. Est-ce que le vice-président aux finances peut nous dire combien cela représente en euros mensuels pour les différentes catégories d'élus ? Quelle est la différence par rapport à la situation précédente en euros ? Globalement, à l'année, quel est le volume financier pour les indemnités des élus ?

M. Gérard SILIGHINI

Le point d'indice est à 5 260 euros sur la base 100. Nous avons un mensuel à 66 % de 3 120 euros bruts.

M. Guy LEFRAND

Je pense que nous sommes tous conscients de la volonté des élus de ne pas augmenter les indemnités des élus, et nous l'avons tous voté ensemble. Alors même que nous sommes sur une agglomération de plus de 100 000 habitants, nous répondrons très précisément, M. Champredon, à votre question lors du prochain Conseil communautaire.

M. Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

Je me pose une petite question. Je voulais savoir si, compte tenu des différentes fonctions politiques que vous exercez, M. le Président, vous subissiez l'écrêtage et, si c'est le cas, sur quelle collectivité êtes-vous écrêté ?

M. Guy LEFRAND

Il ne faut pas dire écrêtage, mais écrêtement. De par la loi, il s'agit de la dernière collectivité dans laquelle nous sommes élus. Comme nous avons la chance d'avoir fait une élection de l'agglomération d'Évreux après l'élection à la vice-présidence de la Région, cela a tout modifié. Aujourd'hui, je suis écrêté sur l'agglomération. Ce sont donc plusieurs milliers d'euros par an que l'agglomération économise du fait que je sois vice-président de Région avant d'être président de la nouvelle agglomération. C'est donc sur l'agglomération d'Évreux que je suis désormais écrêté. Je vais donc mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **MODIFIE** ainsi qu'il suit la délibération du 9 janvier 2017 en raison du récent changement d'indice brut terminal de la Fonction publique qui sert de référence et **FIXE** :

- le montant de l'indemnité de fonction du Président à 110 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique,
- le montant de l'indemnité de fonction du 1^{er} et du 2^{ème} Vice-présidents à 66 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique,
- le montant de l'indemnité de fonction du 3^{ème} au 15^{ème} Vice-présidents à 44 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique,
- le montant de l'indemnité de fonction des conseillers communautaires membres du Bureau communautaire à 16,50 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique

DECIDE que la présente délibération prend effet le 10 janvier 2017 pour le Président, celui-ci exerçant ses fonctions dès l'installation du Conseil communautaire, **DECIDE** que la présente délibération prend effet à la date de certification exécutoire de leurs arrêtés de délégation respectifs pour les Vice-présidents et les Conseillers communautaires ayant reçu délégation de fonctions et **DECIDE** que les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

9 - Amicale des Retraités d'Évreux – Amicale du Personnel – Subventions 2017

M. Bruno GROIZELEAU

L'Amicale des Retraités nous demande une somme de 2 300 euros. La ville d'Évreux, quant à elle, subventionne à hauteur de 36 000 euros. Nous augmentons tous les ans la participation puisque, en 2016, elle était de 2 000 et de 1 500 en 2015.

Pour l'Amicale du Personnel, la ville d'Évreux et l'EPN adhèrent tous les deux. En 2017, la ville d'Évreux est sollicitée à hauteur de 2 000 euros et l'EPN à hauteur de 1 000 euros.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** à l'Amicale des Retraités Territoriaux d'Évreux une subvention de 2 300 € au titre de l'année 2017 et à l'Amicale du Personnel de la Ville d'Évreux et d'Évreux Portes de Normandie une subvention de 1 000 € au titre de l'année 2017

10 - Demandes d'adhésion des communes de Jouy-sur-Eure, Fontaine-sous-Jouy et Mouettes issues d'une communauté d'agglomération à EPN

10 bis - Demandes d'adhésion des communes d'Acon, de Courdemanche, de Droisy, d'Illiers l'Évêque, de Marcilly la Campagne, de Mesnil sur l'Estrée et de Moisville issues de communauté de communes à EPN

M. Guy LEFRAND

Si nous émettons un avis favorable à l'adhésion de ces dix communes, les 62 communes d'EPN disposeront d'un délai de trois mois après notification des deux délibérations pour émettre un avis sur ces adhésions. Si vous ne répondez pas, cela vaudra approbation.

Après ce délai de trois mois, si l'avis est favorable, le préfet réunira la CDCI qui donnera également son avis sur ces adhésions. À l'issue de cette CDCI, le préfet prendra son arrêté d'extension. Aujourd'hui, le préfet est favorable au fait de laisser les communes choisir. Sur la dernière CDCI, je vous rappelle que les communes de la CCRSE avaient voté à l'unanimité contre leur entrée dans Verneuil et se sont vues imposer par l'État cette décision et par certains membres de la CDCI. Aujourd'hui, il s'agit de faire adhérer des communes, qui suivront tout ce que nous décidons actuellement.

Il existe donc deux types de communes, celles qui sont actuellement dans une agglomération et celles qui sont dans une communauté de communes. Les communes qui sont actuellement dans une agglomération sont les suivantes : Mouettes, qui fait partie de l'agglomération de Dreux, et Jouy-sur-Eure et Fontaine-sous-Jouy, qui font partie de Seine Normandie Agglomération.

Concernant ces communes, notamment Mouettes, il existait jusqu'à présent une difficulté. Il fallait, en effet, pour cette commune, attendre la fin de la convergence fiscale de l'agglomération de Dreux pour pouvoir demander son adhésion. Les parlementaires ont voté un amendement dans la loi de finances rectificative de 2016. Désormais, cette commune peut demander son rattachement, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Cette commune demande avec insistance son rattachement depuis plusieurs années. Aujourd'hui, enfin, les élus et les habitants pourront être entendus.

Les communes qui sont actuellement dans une communauté de communes ont été forcées d'adhérer contre leur volonté à la communauté de communes Verneuil, Rugles, Breteuil, Damville. Les communes de Moisville, Marcilly la Campagne, Courdemanche, Illiers l'Evêque, Mesnil sur l'Estrée, Droisy et Acon ont donc officiellement, après délibération de leur conseil municipal, demandé leur rattachement à notre nouvelle agglomération.

Ces demandes sont importantes car cela prouve qu'EPN fait rêver. Nous pouvons donc être fiers de l'outil que nous avons créé et de ce que nous donnons comme image à l'extérieur. Il est important aussi de noter que les imperfections issues de la CDCI et des décisions de notification du préfet sont aujourd'hui sur le point d'être résolues. Nous redonnons enfin un peu de pouvoir aux maires, aux conseils municipaux qui peuvent décider de leur avenir. Nous sommes tous ici très attentifs à ce que les représentants du peuple puissent s'exprimer et faire valoir leurs droits et leurs choix. Si vous votez ces deux délibérations, l'adhésion serait effective au 1^{er} janvier 2018. Notre agglomération avance, parfois lentement, sujet par sujet, délibération par délibération, mais elle avance aussi à grands pas. La fusion a été un très grand pas. Nous savons aujourd'hui valider le principe d'un travail en syndicat mixte, qui a été validé par le préfet et qui nous permet de travailler sur le SCOT et la contractualisation. Il nous a été demandé également d'avancer et de travailler sur les transports et peut-être sur le tourisme. Cela avance à la vitesse que souhaitent les élus de ce territoire. Aujourd'hui, nous avons la possibilité de continuer à avancer. Le territoire est important. Passer de 62 à 72 communes n'est pas rien. Pour autant, cela ne représente que 6 000 habitants. Nous passerions environ à 108 000 habitants, puisque nous sommes aujourd'hui environ 102 000. Contrairement à l'image qu'a pu donner parfois l'agglomération d'Évreux, aujourd'hui EPN est vécu comme une agglomération qui avance, qui attire, qui est attractive, qui travaille pour ses communes et pour ses habitants. Les délibérations que vous avez votées à l'instant le prouvent.

Cette demande d'élargissement de la part des communes n'est que la conséquence de votre travail, des décisions que vous avez prises depuis des mois, que nous avons prises ensemble. Je suis très heureux de vous présenter ces deux délibérations. Certains nous diront que cela va trop vite, mais nous devons le faire maintenant si nous souhaitons accueillir ces communes, parce que cela sera beaucoup plus difficile ensuite. Une ouverture est possible entre 2017 et 2018, le préfet a été très clair sur le sujet. Est-ce que nous respectons le choix des maires, des élus qui souhaitent rejoindre notre agglomération ? Voilà le choix que nous vous proposons aujourd'hui.

M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

M. le Président, l'agglomération avance, il est vrai qu'elle est en pleine expansion. Je vais vous poser quelques questions. La première est la suivante : si nous intégrons ces communes, dans le contexte d'une fusion qui n'est pas encore terminée, nous l'avons vu avec le budget, quelles vont être les recettes, comment vont se faire les comptes avec les agglomérations et les communautés de communes auxquelles appartiennent aujourd'hui ces communes ? Je suppose qu'il existe des allocations de compensation, qu'elles ont délégué des compétences et l'argent qui correspondait à ces compétences. Est-ce que cela a été fait vingt ans plus tôt ? Auquel cas, la valeur effective de cet argent qu'elles ont délégué n'est plus la même. Il s'agit donc du premier point qu'il faut regarder de très près.

Deuxième point : vous nous dites que cela représente 6 000 habitants. Combien de kilomètres de voirie faudra-t-il entretenir ? Combien d'équipements structurants vont être nécessaires dans des délais relativement proches ?

Je veux bien que l'agglomération avance, mais quelles dépenses cela suppose-t-il et quelles recettes ? Nous avons déjà bien du mal aujourd'hui avec ce premier budget 2017. Êtes-vous bien sûrs que ce soit le moment d'en ajouter et de nous faire voter cela sans nous avoir donné le moindre élément là-dessus ? Quand nous avons parlé de la fusion avec les Portes normandes, nous avons des fiches qui nous indiquaient le nombre d'habitants, d'entreprises, le taux d'imposition, etc. Là, nous n'avons rien. N'avez-vous pas le sentiment de passer un peu en force ?

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Nogarede.

M. Alain NOGAREDE

Nous avons dix communes. J'aimerais, à un moment donné, à un instant T, que nous leur disions : « il vous reste six mois, si vous voulez adhérer, écrivez-nous et nous verrons cela au 1^{er} janvier 2018 ». Il ne faudrait pas que nous ayons une succession de conseils comme cela où vont apparaître trois ou quatre communes qui veulent adhérer ou non, car cela va devenir invivable techniquement parlant. Nous devons nous poser, regarder ce que cela donne et aller de l'avant. Avertissons les communes pour qu'elles se dépêchent si elles veulent adhérer. Mais nous devons arrêter une date et se poser pendant trois ans.

Deuxièmement, est-ce que nous aurons de nouvelles élections ?

M. Guy LEFRAND

Non, ce n'est pas une fusion. Il s'agit simplement de communes qui nous rejoignent.

M. Simon.

M. Stéphane SIMON

Je pense que ce n'est pas un problème, mais plutôt une opportunité. L'agglomération avance et c'est une bonne chose. Peut-être que les élus de ces communes sont dans l'assistance et ne peuvent pas nous dire pourquoi ils sont si attirés par notre territoire. Nous pouvons en être fiers. Je suis plutôt d'accord. Le fait que ces communes viennent vers nous est une véritable opportunité, mais j'aurais aimé savoir pourquoi.

M. Guy LEFRAND

Je vais vous répondre.

Mme Benard.

Mme Catherine BENARD

Je reviens sur les propos de M. Nogarede. Il est bien évident que nous ne sommes pas contre l'arrivée de nouvelles communes, puisque nous l'avons évoqué dès le départ. Néanmoins, il est vrai qu'il faudrait poser un curseur et un timing pour l'arrivée des nouvelles communes que vous pouvez envisager par la suite, dans le sens où nous avons tout de même de gros dossiers sur lesquels nous n'avons pas encore commencé à travailler, tels que le PLUI, le PLH, etc. Si nous continuons à faire entrer des communes de façon trop échelonnée dans le temps, nous allons nous mettre dans la difficulté pour travailler sur ces sujets très importants pour nous tous.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Champredon.

M. Michel CHAMPREDON

Il est évidemment un peu dommage que le Conseil d'agglomération ne soit pas à l'unisson pour accueillir de nouvelles communes. Je pense que l'acte d'adhésion à l'agglomération doit être quelque chose de soutenu par l'ensemble du Conseil d'agglomération.

J'aurais donc une proposition à faire qui me semble raisonnable : vous avez forcément une étude d'impact. Vous ne travaillez pas à l'aveuglette. Ne pouvons-nous pas reporter d'un Conseil d'agglomération cette délibération ? Entre-temps, vous nous communiquez le document ou vous organisez une réunion de travail ad hoc là-dessus, de façon à informer les commissions compétences ou le Conseil d'agglomération. À vous de voir dans quelle modalité d'organisation interne. Nous voterons cela à l'unanimité au prochain Conseil d'agglomération. Cela me semblerait mieux, plutôt que de laisser penser aux élus de ces communes-là qu'une partie du Conseil est inquiète de les voir venir. Il ne faudrait pas que cela soit comme l'Union européenne où, à force d'élargissement, nous finissons par trouver des déséquilibres dans les territoires et constater que l'approfondissement était peut-être meilleur que l'élargissement.

M. Guy LEFRAND

Moisville n'est tout de même pas la Bosnie, soyons raisonnables. M. Hamel.

M. Raynald HAMEL

Il s'agit véritablement d'une opportunité. Des découpages ont été faits et je les qualifierais de curieux. Pour ces gens-là que nous connaissons bien, qui vivent avec nous, qui viennent faire leurs courses pour la plupart à Évreux, cela me semble une chance et une opportunité. Nous sommes près de grandes métropoles. Si notre agglomération se développe, cela lui donne plus de force. Il est donc important de ne pas se bagarrer pour des broutilles et d'avancer.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas d'autres prises de parole ? M. Groizeleau pour les explications.

M. Bruno GROIZELEAU

Sur les finances, même si nous n'avons pas les comptes aujourd'hui, nous aurons la CLECT. Une commune arrive dans un EPCI, nous allons regarder les recettes et les dépenses, et un calcul sera fait. Aujourd'hui, il s'agit de l'intégration d'une nouvelle commune. Nous sommes en train de le faire pour les ex-CCPN, ce sera exactement la même chose. Ensuite, effectivement, nous aurons plus de routes à entretenir, mais à l'intégration cela ne coûtera pas plus cher. Nous n'aurons pas plus de recettes et pas plus de dépenses, si la CLECT fait bien son travail.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme Duranton.

Mme Nicole DURANTON

Merci, M. le Président. Je pense qu'il ne faut pas priver ces communes d'arriver dans notre territoire. Il s'agit d'une opportunité pour l'EPN. D'autre part, pour avoir assisté aux différentes réunions de la CDCI, cela a été très difficile à vivre pour les territoires du sud de l'Eure de ne pas pouvoir intégrer Évreux Portes de Normandie. On leur a imposé d'aller sur Verneuil et je pense que nous ne pouvons pas les priver de venir sur ce territoire, puisque tel est leur souhait. Je pense qu'il est important de respecter la volonté des élus. Je suis tout à fait favorable pour accueillir ces communes.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

Je vais vous donner une explication de vote, après avoir réagi un instant. J'avais dit pour la communauté des Portes normandes que nous allions vite. S'agissant de ces communes, je ne dis pas que je n'en veux pas, je suis simplement en train de dire que nous ne disposons d'aucun élément qui nous permette de choisir. Je veux bien dire que je suis en train de me battre pour des broutilles, M. Hamel. S'il s'agit de broutilles de dire à nos concitoyens que nous faisons entrer 6 000 habitants de plus, mais que, dans les deux ou trois ans qui viennent, il

faudra entretenir tant de kilomètres de voiries qui sont en mauvais état, parce que nous n'avons pas les éléments. Nous n'augmentons pas les recettes, nous n'augmentons pas les impôts, cela signifie que sur Évreux, sur Saint-Sébastien, sur Arnières, nous pourrions peut-être un peu moins financer les projets. Si ce sont des broutilles que de dire que nous acceptons ces communes qui veulent venir sans même regarder de quoi elles auront besoin, alors oui, je défends des broutilles. Mais je pense que, quand j'irai voir mes concitoyens, je serai en mesure de leur dire que j'ai personnellement refusé de voter une décision qui est une décision qui n'est absolument pas argumentée et je trouve que c'est un déni de démocratie que de nous présenter les choses comme cela, sans nous donner le plus petit élément sur ces communes, sans nous donner le plus petit élément sur la direction où nous allons réellement et, personnellement, sur ce vote-là, je ne vais pas m'abstenir, je refuse de voter, parce que je considère que les conditions ne sont pas réunies pour que je puisse avoir un vote éclairé.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Mabire.

M. Arnaud MABIRE

J'avais simplement une remarque. Selon les critères, serions-nous en capacité de les refuser ? Il faudrait avoir des critères pour pouvoir être intégré ? C'est cela que vous dites ?

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Simon.

M. Stéphane SIMON

Je voudrais revenir sur ce que vous disiez, M. Silighini, car ce ne sont pas des communes qui n'existent pas, elles existent, elles fonctionnent, elles sont financées et elles ont leurs voiries. Si techniquement un transfert de budget est possible vers l'agglomération, je pense que les services sauront faire, les communes seront d'accord et elles y ont déjà pensé. Elles ne partent pas de rien. Je ne suis donc pas d'accord avec vous quand vous dites qu'il va falloir payer. Aujourd'hui, elles paient. Il s'agit peut-être simplement d'un transfert de charges à faire. Ces communes existent et elles fonctionnent aujourd'hui. C'est cela qu'il faut garder dans l'idée.

M. Guy LEFRAND

Merci, M. Simon.

Hervé Gilles.

M. Hervé GILLES

Bonsoir à tous. La demande de ces communes est démocratiquement validée par le maire qui en a fait la demande, suite à une décision de son Conseil municipal. Cela n'a pas été fait sans réflexion. Je voterai pour, je m'engage dans cette démarche, parce que nous ne pouvons pas aller contre la volonté de nos administrés représentés par leurs élus. Les élus devront nous dire aussi pourquoi ils veulent nous rejoindre ou pourquoi ils veulent partir d'où ils sont. Cette question est importante à mes yeux. Il ne s'agit pas de communes dramatiques ou dangereuses pour notre agglomération, qui viendraient infester éventuellement nos budgets.

M. Guy LEFRAND

M. Nogarede.

M. Alain NOGAREDE

Nous n'avons pas fait comme pour la CCPN où nous avons un document qui nous disait ce que cela représentait.

Nous aurions pu avoir cela, mais si je réagis comme cela aujourd'hui, cela ne veut pas dire que nous sommes contre ces communes-là, contre les maires, contre les Conseils municipaux. Je serai toujours là pour défendre les petites communes. Je n'ai pas de raison aujourd'hui de leur dire non. Nous aurions eu un document avec quatre pages en plus, nous n'aurions pas cette discussion qui, à mon avis, ne mènera pas à grand-chose. Ils vont entrer dans l'EPN, tout le monde le sait.

M. Guy LEFRAND

Merci, M. Nogarede.

M. Brochot.

M. Bernard BROCHOT

Évidemment, il faut les prendre, et cela pour deux raisons : nous allons agrandir encore un peu notre agglomération et cela aura une fin, puisque nous aurons autour d'autres agglomérations et cela va s'arrêter forcément une fois que tout sera bloqué. Nous discutons parce qu'ils ne veulent pas aller là où nous avons voulu les mettre, mais je pense qu'une fois que tout sera bloqué, nous n'aurons plus de discussion de ce genre.

Cela me gêne tout de même que la délibération ne soit pas votée à l'unanimité. Je pense qu'il faudrait qu'elle soit votée à l'unanimité. Que faut-il apporter aux personnes qui sont contre aujourd'hui pour qu'elles soient pour demain ? Si nous donnons les arguments, est-ce que nous sommes sûrs que cela sera voté la prochaine fois ?

M. Guy LEFRAND

Il n'est pas nécessaire de demander des arguments si vous êtes sûr de voter oui ensuite. Je ne comprends pas tout.

M. Boreggio.

M. Sylvain BOREGGIO

Je voulais compléter. J'ai le privilège d'être membre de la CDCI et je rejoins l'intervention de Nicole. Il est vrai que cela est difficile à supporter quand nous voyons des communes qui toutes, unanimement, avaient souhaité ce rapprochement avec notre agglomération, dans un premier temps avec la CCPN, puisque l'étude de rapprochement date de 2015.

Je vous assure que cela est vraiment pénible à supporter de voir un Comité comme la CDCI refuser l'intégration de ces communes, alors que toutes, individuellement, avaient voté ce rapprochement.

Ensuite, M. Silighini, quand vous dites qu'il faudrait des éléments, je suis d'accord avec vous. Je voudrais juste faire un petit historique de ce qu'il s'est passé avec la CCPN. Nous avons fait ce choix de rapprochement 18 mois avant la fusion, avant que des éléments soient fournis par la DDFIP. Pour obtenir ce rapprochement financièrement, il a fallu six mois.

Aujourd'hui, la CDCI impose à ces communes de formuler leur demande d'adhésion avec le mois de juin. Suite à cela, il faut trois mois de délibération pour les communes. Si nous demandons à la DDFIP de nous fournir les éléments, nous les aurons pour la fin de l'année et il sera trop tard. Nous ne pourrons pas faire l'intégration.

Comme l'expliquait le Président tout à l'heure, pour intégrer une agglomération, il faut le faire en 2017. Ensuite, il sera trop tard, les investissements seront commencés et cela sera beaucoup plus compliqué.

Je suis donc très favorable à ce que ces communes nous rejoignent.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme Duranton.

Mme Nicole DURANTON

Pour avoir rencontré les maires un par un, car je les ai accompagnés dans leurs démarches, je peux vous dire qu'ils ont une volonté féroce de rejoindre EPN. D'autre part, nous avons voté le budget quelques instants plus tôt et, en matière de gestion, la fusion génère une baisse de la fiscalité. Je ne vois donc pas où se situe le problème.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

Je n'ai pas d'hostilité de principe. Je vous rappelle que nous venons de voter un budget qui induit une baisse de fiscalité pour une partie seulement des habitants de notre nouvelle agglomération. Je vous rappelle que nous nous retrouvons avec 1,2 million de recettes en moins que ce qui était prévu, sans que les dépenses aient baissé. Si l'intégration de ces communes risque de nous poser le même problème, je ne dis pas qu'il faut voter contre, je dis simplement que je veux le savoir avant et je veux que nous soyons capables aussi collectivement de redéfinir nos priorités, parce que, bien évidemment, à recettes constantes si nous faisons des dépenses pour ces communes qui vont arriver, ce seront des dépenses en

moins qui seront faites pour les communes qui sont déjà là. Il faut le savoir avant. C'est tout ce que je demande. Si nous avons une étude d'impact, nous pouvons arriver à l'unanimité. Si nous n'avons pas cette étude d'impact, rassurez-vous, vous aurez l'unanimité tout de même, mais je ne participerai pas au vote.

Je trouve simplement scandaleux que le dossier nous soit présenté de cette façon-là. Nous n'intégrons pas 6 000 habitants, 10 communes, plusieurs kilomètres de voiries, plusieurs salles des fêtes, plusieurs écoles, comme cela, sur un recto/verso.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je dois vous reconnaître une certaine constance, M. Silighini. Vous êtes systématiquement contre tout ce qui peut faire avancer cette agglomération, que ce soit sur les nouvelles compétences, sur l'agrandissement de l'agglomération. Je voudrais simplement rappeler quelque chose. Lorsque vous étiez aux affaires, sous les ordres de M. Champredon, vous étiez chargé notamment des finances et du budget, je vous rappelle que cette agglomération, alors qu'elle ne s'était pas agrandie, qu'elle n'avait pas fusionné, qu'elle n'avait pas accepté de nouvelles communes, avait tout même augmenté les impôts. Je pense que la démonstration est très claire.

Lorsque nous n'augmentons pas l'agglomération, nous augmentons les impôts pour nous en sortir, parce qu'aucun effort n'est fait en matière de fonctionnement ou pour essayer d'amener cette agglomération vers l'excellence. Or elle le mérite, elle en a les compétences à la fois par les élus de qualité qu'elle possède et par les fonctionnaires de grande qualité.

Pour autant, j'ai, moi aussi, beaucoup de constance, car mon objectif est de faire avancer et progresser ce territoire. Il s'agit d'un esprit communautaire. L'esprit communautaire est justement qu'une commune comme celle d'Évreux, qui amène plus de 75 % aujourd'hui du potentiel fiscal de cette agglomération, accompagne les communes qui sont autour, parce qu'une agglomération forte permet d'avoir une ville centre forte, et une ville centre forte permet d'avoir une agglomération forte. Cela s'appelle une symbiose dans le monde animal ou végétal. Cette symbiose nécessite aujourd'hui encore quelques ajustements. Nous avons prévu d'intégrer ces communes si la CDCI et le préfet n'avaient pas constitué un véritable déni de démocratie en ne tenant pas compte du choix des élus, des maires, des conseillers municipaux, représentants de la population qui, à l'unanimité, refusaient d'aller vers Verneuil. Cet esprit communautaire doit souffler largement et sereinement. Je comprends que moins de 6 % d'augmentation de la population soit monstrueusement dangereux pour la ville d'Évreux et pour l'agglomération EPN. Il n'existera pas de risque financier pour cette agglomération, puisque la CLECT assurera le transfert des charges et des compétences. Il existera donc un équilibre. Je vous rappelle que nous venons de voter sans aucun vote contre un budget qui améliore l'investissement pour l'agglomération et pour les communes, le fonctionnement des communes, le service rendu aux habitants, en baissant la fiscalité. Je pense que si nous avons été capables de le faire avec la fusion de deux gros EPCI, de deux grandes communautés d'agglomération et d'une grosse communauté de communes, nous aurons les capacités financières, organisationnelles, intellectuelles, pour la réussir aussi. Il s'agit, là aussi, d'un choix politique. Vous avez déjà tenté le même stratagème lorsque la CCPN a voulu rejoindre le GEA. À l'époque, vous nous aviez expliqué que cela n'était pas possible, que cela allait coûter très cher, que nous allions augmenter la fiscalité et que nous allions baisser les investissements. Mais il se trouve que c'est justement l'inverse qui se produit. Votre démonstration est tombée à l'eau immédiatement. Nous faisons un choix politique ce soir, comme nous avons fait un choix politique lorsque nous avons décidé que la CCPN intégrerait le GEA et nous avons créé cette magnifique agglomération qui est Évreux Portes de Normandie. Nous avons fait ce choix politique et la logistique a suivi, et l'intendance suivra, je vous le disais un an plus tôt. Le rôle des élus politiques est de faire de la politique, de faire des choix et de ne pas se retrancher derrière des bureaux d'études, derrière le nombre de kilomètres de voirie pour savoir si oui ou non nous sommes un peu ambitieux pour cette agglomération. Je suis ambitieux pour cette agglomération, j'ai envie que notre territoire se développe, j'ai envie d'accompagner les

communes qui rêvent d'intégrer EPN. Mouettes demande depuis des années d'intégrer la CCPN et, aujourd'hui, elle n'a pas changé d'avis, au contraire. J'ai rencontré le maire de Mouettes deux mois plus tôt. Il nous suppliait de l'accueillir, parce qu'il s'agit d'une belle agglomération, qui se développe, qui est attractive, qui crée de l'emploi, qui protège ses communes, qui investit. Je vous demande, mes chers collègues, de le valider, d'accompagner ces maires, ces conseillers municipaux, ces communes qui ont envie de nous rejoindre, et pas pour profiter de nous. Je suis intimement persuadé qu'il s'agit de notre rôle d'agglomération phare de ce territoire. Nous avons aujourd'hui une belle gouvernance, nous créons de l'attractivité, de l'emploi sur notre territoire, nous protégeons ces services de proximité que sont les communes et les élus au plus proche des habitants. Et nous réussissons ensemble. Ce ne sont pas quelques communes qui nous demandent de nous rejoindre, ce n'est pas en se cachant derrière le calcul du nombre de kilomètres de voirie que nous allons les attirer. Je comprends qu'elles ne nous avaient jamais rien demandé jusqu'à présent. Aujourd'hui, elles nous le demandent, elles attendent que nous ayons cet esprit communautaire qui nous anime tous, qui nous permet de faire plus d'investissement, plus de fonctionnement et d'aider tout le monde. Mes chers collègues, il s'agit effectivement d'un choix politique, mais également un choix d'accompagnement des élus ruraux, des communes qui souffrent, qui ont été intégrées de force par l'État dans un territoire où elles ne voulaient pas aller. Nous pouvons le faire maintenant et de manière simple. Les quelques kilomètres de voirie et les quelques habitants supplémentaires ne détruiront pas Évreux Portes de Normandie, ils l'enrichiront. Évidemment, lorsque nous avons peur de l'étranger ou lorsque nous avons peur de l'autre, nous pouvons nous inquiéter. Moi, je n'ai pas peur de ceux qui sont à nos portes. Je vous demande donc, mes chers collègues, de voter avec nous, de voter avec ceux qui accepteront de prendre part au vote, à l'unanimité cette délibération.

M. James souhaite intervenir.

M. Jean-Claude JAMES

Je reviens un peu en arrière. Je pense que M. Borregio avait déjà dû faire une étude, donc cela nous suffit.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Champredon.

M. Michel CHAMPREDON

Je n'avais pas prévu de reprendre la parole, mais votre propos sur la fiscalité en 2011 m'oblige tout de même à faire un petit rappel historique. Si effectivement en 2011 ce fut la seule augmentation fiscale du mandat de l'agglomération, cela était dû à l'application de la CFE, contribution foncière des entreprises, qui était un nouveau dispositif voté sous le gouvernement de M. Fillon et de M. Sarkozy et voté par un certain Guy Lefrand, député de l'Eure. Le titulaire était au gouvernement et vous siégiez à l'Assemblée nationale. C'est donc par application de cette contribution foncière des entreprises, qui a semé le chaos dans toutes les agglomérations de France, avec des mois de polémique un peu partout, que nous avons augmenté la fiscalité, et beaucoup moins que ce qui était initialement prévu, parce que, à cette époque, nous avions eu aussi des chiffres tardifs et erronés des services fiscaux.

L'histoire se renouvelle aussi de temps en temps. Cela avait induit l'agglomération en erreur d'appréciation, puisque la fiscalité avait été votée à l'aveugle.

Nous n'avons aucun chiffre prospectif nous permettant de mesurer l'impact sur les contribuables. Je voulais tout de même faire ce rappel historique. Ceci étant dit, notre premier vice-président nous informait tout à l'heure que nous avons jusqu'au 30 juin pour donner le résultat du vote à la préfecture. C'est cela même ?

M. Guy LEFRAND

Communes comprises.

M. Michel CHAMPREDON

Est-ce que nous pouvons reporter d'un mois cette délibération ?

M. Guy LEFRAND

Nous n'aurons aucun élément nouveau dans un mois.

M. Michel CHAMPREDON

Pouvez-vous nous transmettre par mail l'étude d'impact que vous avez certainement ? Je doute que vous n'ayez pas calculé tout de même un certain nombre d'éléments d'impact.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Ranger.

M. Michel RANGER

Merci, M. le Président. Vous nous avez parlé de la CDCI qui est l'émanation de certaines représentations dans notre Département, qu'il s'agisse des élus Régionaux, Départementaux, communaux et des élus de l'intercommunalité de notre Département. Vous avez dit qu'il s'agissait d'un choix politique. C'est tout à fait respectable, mais pouvez-vous nous expliquer pourquoi cette CDCI a refusé d'agglomérer ces communes dans l'agglomération d'Évreux de l'époque ?

M. Guy LEFRAND

Il s'agissait d'un choix initial du préfet que d'intégrer, sans leur demander leur avis, Breteuil, Verneuil, Rugles, Damville, la CCRSE et Saint-André-de-L'Eure dans une grande communauté de communes rurales du sud de l'Eure, en demandant à certains de financer les fragilités des autres. Nous avons réussi ensemble à nous opposer à ce choix sur la CCPN, malgré quelques grosses difficultés avec le Préfet. Nous n'avons pas réussi avec la CCRSE, malgré leurs demandes, parce que quelques petits arrangements politiques ont eu lieu entre les uns et les autres, que je ne maîtrise pas puisque le vote est à bulletin secret. En dehors de cette assemblée, je suis prêt à vous en parler à titre amical et purement vocal, et je vous expliquerai les tenants et les aboutissants politiques qui ont conduit à cette décision qui, encore une fois, s'est faite contre l'avis unanime des maires et des conseillers municipaux de la CCRSE. Nous sommes ici une assemblée communautaire, composée pour une grande majorité de maires, et nous ne pouvons pas aujourd'hui mépriser les demandes des maires et des conseillers municipaux et les attentes des représentants de la population. Je pense que nous sommes maintenant suffisamment éclairés pour procéder au vote. Je vais commencer par demander ceux qui ne prennent pas part au vote. Quatre. Je vous remercie.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Huit abstentions. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCEPTE** (moins quatre refus de vote et huit abstentions) l'adhésion des communes de Jouy sur Eure, Fontaine sous Jouy et Mouettes à la Communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE et **AUTORISE** le Président à solliciter, en conséquence, du Préfet une extension de périmètre de la Communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCEPTE** (moins quatre refus de vote et huit abstentions) l'adhésion des communes d'Acon, Courdeманche, Droisy, Illiers l'Évêque, Marcilly la Campagne, Mesnil sur l'Estrée, Moisville à la Communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE et **AUTORISE** le Président à solliciter, en conséquence, du Préfet une extension de périmètre de la Communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE.

11 - Commission intercommunale des impôts directs (CIID) – Composition – Proposition de noms des commissaires

M. Guy LEFRAND

La Commission intercommunale des impôts directs se substitue aux Commissions communales des impôts directs en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. Sa création est obligatoire pour les EPCI à fiscalité professionnelle unique comme la nôtre.

La CIID comprend, outre le Président de l'EPCI ou son vice-président délégué, dix commissaires, dix titulaires et dix suppléants. Le Conseil communautaire doit, par délibération, proposer vingt titulaires et vingt suppléants. L'administrateur général des finances publiques choisira les dix commissaires. Vous avez donc une liste de commissaires titulaires, une liste de commissaires suppléants, et une liste de commissaires situés hors périmètre communautaire. Avez-vous des remarques sur cette liste ou pouvons-nous procéder au vote ? M. Gantier.

M. François GANTIER

Simplement une petite rectification pour la personne de Gravigny qui n'est pas au 36 mais au 70 avenue Aristide Briand.

M. Guy LEFRAND

Il s'agit bien de Catherine Ramette ? Je vous remercie, M. Gantier, pour cette précision. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ARRETE** la liste des vingt personnes qui seront proposées à Monsieur l'Administrateur général des Finances Publiques comme membres de la commission intercommunale des impôts directs, lequel Administrateur choisira dix commissaires titulaires et dix commissaires suppléants parmi les noms proposés

12 - Collège Jean Rostand - Représentation d'Évreux Portes de Normandie - Remplacement de Mme Françoise CANEL

M. Guy LEFRAND

Mme Françoise Canel était représentante titulaire d'Évreux Portes de Normandie au sein du collège Jean Rostand. Elle n'a pas souhaité poursuivre ce mandat. M. Claude Behar a fait acte de candidature. Avez-vous d'autres propositions ? D'autres demandes ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE** M. Claude BEHAR représentant titulaire d'EPN au sein du Conseil d'administration du Collège Jean Rostand, en remplacement de Mme Françoise CANEL.

13 - Organisation des événementiels d'EPN sur le territoire de l'ex CCPN – Mise à disposition des services de la ville d'Évreux – Convention de partenariat Ville d'Évreux/EPN

M. Guy LEFRAND

La ville d'Évreux met à disposition d'EPN du matériel, mais surtout des services. Il convient donc de formaliser ce partenariat par convention, sachant que la ville fait ces mises à disposition à titre gratuit, hormis pour les agents le week-end et les jours fériés, et hors des horaires de journée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat à passer avec la ville d'Évreux pour l'organisation des événementiels d'Évreux Portes de Normandie sur le territoire de l'ex CCPN, à savoir Le Festival Ça sonne à la Porte, la Fête médiévale et la Fête du Terroir et **AUTORISE** Monsieur le 1^{ER} Vice-président à signer la convention à passer avec la ville d'Évreux

14 - Octroi des subventions FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) - Adoption du règlement intérieur et proposition de délégation au Bureau communautaire

M. Guy LEFRAND

Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Merci, M. le Président. Bonsoir, chers collègues. La première délibération concerne le FISAC. Vous savez que, depuis le 1^{er} janvier 2017, l'EPN est compétent en matière de politique locale du commerce. L'une des actions du FISAC consiste en l'attribution de subventions pour les commerçants porteurs de projets souhaitant procéder à des travaux de modernisation d'accessibilité ou de sécurisation de leurs locaux. Le comité de pilotage instauré par la convention globale du FISAC a élaboré et validé un règlement intérieur que nous soumettons ce soir au Conseil communautaire. Dans un souci de réactivité, nous proposons que le bureau communautaire attribue les subventions pour chaque dossier de demande.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Gilles.

M. Hervé GILLES

Quand vous parlez du centre-ville, jusqu'où cela va-t-il ?

Mme Stéphanie AUGER

Dans la dernière page, vous avez le plan et le périmètre qui a été défini avec l'État dans le comité de pilotage.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** le Règlement Intérieur d'octroi des Aides Directes pour le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) du centre-ville d'Evreux et **DELEGUE** au Bureau Communautaire l'attribution des subventions accordées aux commerçants dans le cadre de ce FISAC

15 - Bourse aux Pépins de la Smart'Up Normandy Connexion- BPS'- Société « Alternativ reality »

M. Guy LEFRAND

Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Vous savez qu'EPN est partenaire avec la CCI et la base aérienne. Nous avons fait le cinquième comité de sélections qui a retenu la candidature d'un nouveau Pépin qui est M. Basil Bohard pour la société « Alternative reality ». Je vous rappelle qu'EPN accompagne en subventionnant 20 % du loyer. Il vous est donc demandé d'octroyer une subvention de 633,60 euros, ce qui correspond à 20 % des 24 m2 demandés, pour un prix de loyer mensuel de 264 euros HT.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de 633,60 € à la société « Alternativ reality » pour 12 mois d'occupation de la Pépinière Smart'UP Normandy Connexion-BPS'

16 - BioNormandie Pépinière Scientifique de Miserey - Octroi d'une Bourse à l'Initiative et à l'Innovation (B2i) à la SARL Herboristica

Mme Stéphanie AUGER

Il s'agit de l'octroi d'une bourse à l'initiative et à l'innovation sur notre bio pépinière à Miserey. Nous avons réuni un comité qui a validé la candidature de M. Arnaud Mansard. Je vous rappelle que cette subvention est une prise en charge par EPN à hauteur de 100 % du loyer pendant un an et de 80 % sur la deuxième année, ce qui correspond à 21 000 euros HT.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** à la SARL Herboristica, représentée par M. Arnaud MANSARD, une Bourse à l'initiative et à l'innovation (B2i) d'un montant de 21 000€ HT au maximum pour son installation dans la biopépinière scientifique de Miserey et **AUTORISE** M le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans le cadre de cette opération.

17 - Convention de partenariat EPN / CCIPN – Subvention de fonctionnement année 2017

Mme Stéphanie AUGER

Vous avez le détail, dans la délibération, des actions que nous mettons en œuvre. Nous la passerons tous les ans. Cette année, elle est à hauteur de 44 000 euros.

M. Gérard SILIGHINI

Il s'agit du même niveau que l'an dernier ?

M. Guy LEFRAND

Oui. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de 44 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie des Portes de Normandie pour l'année 2017 et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre.

18 - Partenariat EPN/Pôle de compétitivité Cosmetic Valley 2017-2019 – Subvention de fonctionnement 2017

M. Guy LEFRAND

Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Pareil que l'année dernière, 15 000 euros.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à l'association Cosmetic Valley pour l'année 2017 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre.

19 - Agence de Développement Régional de l'Économie Sociale et Solidaire (ADRESS) - Convention de partenariat - Renouvellement pour 2017/2019

Mme Stéphanie AUGER

De même, nous devons renouveler la Convention de partenariat avec l'Agence de Développement Régional de l'Économie Sociale et Solidaire qui n'engage aucune contrepartie financière. Vous avez les engagements détaillés dans la délibération.

M. Guy LEFRAND

M. Champredon.

M. Michel CHAMPREDON

Je vois que le nom d'Arnaud Mansard est également dans la liste des personnes pour la Commission des impôts. Nous sommes dans un débat national où nous parlons toujours de conflit d'intérêts. Faites donc attention à ne pas le mettre dans une situation de conflit d'intérêts, car s'il reçoit d'un côté des subventions au titre de son entreprise et que, de l'autre côté, il gère la Commission des impôts, il ne faut pas lui reprocher ensuite des situations un peu ambiguës.

M. Guy LEFRAND

Vous avez raison, c'est une bonne remarque. Nous allons vérifier s'il s'agit bien du même ou nom.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **VALIDE** le partenariat à mettre en œuvre avec l'ADRESS (Agence de développement régional de l'Economie sociale et solidaire) pour la période 2017-2019 et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention afférente et les avenants éventuels

19 bis - « Les Cafés de la Création » - Convention de partenariat**M. Guy LEFRAND**

Cette délibération vous a été envoyée par mail. J'ai donc besoin de votre accord pour délibérer sur le sujet. Le projet de délibération a été déposé sur table. Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Il s'agit d'un partenariat spécialisé en vue d'apporter une information préalable au porteur de projet ou toute autre personne souhaitant obtenir un premier niveau d'information en vue de la concrétisation d'un projet de création d'entreprise. EPN souhaite bien évidemment participer à ce projet. Je signale que cela ne représente aucun coût pour EPN. Il s'agit d'un partenariat avec l'ordre des avocats, l'ordre des comptables, la CCI, la CMA et le Crédit Agricole qui porte ce projet. Cela se déroule dans un café, un vendredi par mois, de 8h30 à 11h et c'est ouvert à tout le monde. Nous le passons en conseil ce soir, puisque le premier a lieu début mai et que nous n'avons pas de conseil d'ici là.

M. Guy LEFRAND

Pas d'opposition à ce que nous délibérons ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** de participer aux « Cafés de la Création » initiés par le Crédit Agricole pour accompagner les créateurs de projets et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans le cadre de ce partenariat

20 - EPIC Office de Tourisme et de Commerce du Grand Évreux – Subvention de fonctionnement 2017**M. Guy LEFRAND**

M. Priez.

M. Rémi PRIEZ

Merci, M. le Président. La première délibération concerne la subvention de fonctionnement de l'Office de Tourisme. Elle est donnée pour la construction d'un nouveau positionnement marketing et la déclinaison de la nouvelle image que nous aurons dans les locaux de l'Office à la fin de l'année, et pour la réorganisation interne et le développement de la commercialisation pour augmenter l'autofinancement de l'OTC.

Cette année, la subvention demandée est de 590 000 euros, sur un budget total de fonctionnement de 950 000 euros. Vous avez en pièces jointes les grandes lignes budgétaires ainsi que les grandes lignes du plan d'action que nous mettons en place cette année sur l'Office de Tourisme et de Commerce.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 590 000 € à l'EPIC Office de Tourisme et de Commerce au titre de l'année 2017

21 - EPIC Office de Tourisme et de Commerce Évreux Portes de Normandie – Demande de classement en catégorie II

M. Guy LEFRAND

M. Priez.

M. Rémi PRIEZ

Nous parlons ici du classement de l'Office de Tourisme. Il est aujourd'hui classé en catégorie 1 et nous souhaitons le placer en catégorie 2. Il ne s'agit pas d'un déclassement ou d'un recul, mais d'un positionnement important pour nous, puisque nous allons avoir une différence sur la catégorie, avec un certain nombre d'actions que nous devons mener, qui est de réduire l'amplitude horaire de l'ouverture de notre Office de Tourisme. Aujourd'hui, nous sommes ouverts du lundi matin au dimanche midi. Nous constatons que nous mobilisons du personnel souvent pour rien, puisque selon les saisons, nous avons des matinées où nous ne voyons personne. L'objectif est donc de passer en catégorie 2, ce qui va nous donner beaucoup plus de souplesse pour réaffecter le personnel sur des missions de sortie, pour qu'ils puissent aller sur le terrain et sur les sites touristiques. Nous ferons donc les mêmes missions, mais les horaires d'ouverture seront modifiés. Nous restons sur la même démarche qualité et cela va nous permettre, dans les futurs locaux que nous aurons à la fin de l'année, de pouvoir mieux nous organiser, de pouvoir accueillir les visiteurs et les touristes dans de meilleures conditions sur des horaires choisis. Lorsque l'Office sera fermé, les personnes travailleront sur des tâches annexes, sur le développement de la mission tourisme. Le fond de cette délibération est véritablement de nous donner de la souplesse dans le fonctionnement de notre Office.

M. Guy LEFRAND

M. Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

Il s'agit tout de même d'une délibération un peu surprenante, puisque nous avons délibéré à notre dernier conseil sur l'agrandissement de l'Office de Tourisme dans les locaux de CASA et maintenant vous nous expliquez que nous allons réduire la plage horaire. Cela me surprend donc.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Priez.

M. Rémi PRIEZ

Sur les locaux de CASA, nous allons avoir une entrée qui sera principale pour le tourisme sur les Berges de l'Iton. Cela va nous permettre de mieux redéployer le personnel de l'Office car, aujourd'hui, nous avons des lundis ou des périodes de la semaine où nous ne voyons personne. Il s'agit également de pouvoir offrir un meilleur accueil lorsque nous recevons du monde et non pas mobiliser du personnel à l'accueil qui ne fait qu'attendre. L'objectif est d'être plus performant.

M. Guy LEFRAND

Amélioration du fonctionnement pour mieux financer l'investissement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **SOLLICITE** le classement en catégorie II de l'Office de Tourisme et de Commerce Evreux Portes de Normandie, pour la période 2017-2022

22 - Établissement Public de Coopération Culturelle « Évreux – Louviers – Eure » - Versement de la subvention 2017

M. Rémi PRIEZ

Cela concerne la subvention que EPN attribue à l'EPCC « Évreux – Louviers – Eure ». Je rappelle que cet établissement récemment créé regroupe trois structures dont les objectifs sont les suivants : meilleure cohérence de programmation, optimisation et gestion des structures et meilleur fonctionnement. Comme tous les ans, nous donnons une subvention à cet établissement et cette année nous proposons la somme de 60 000 euros.

M. Guy LEFRAND

Mme Hannoteaux.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

En lisant la délibération, je vois que nous parlons de l'Abordage. Il me semblait que l'Abordage n'existait plus.

M. Guy LEFRAND

Il est bien précisé « octroyé précédemment ». Ces précisions ayant été apportées, je vais mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **VERSE** une subvention de 60 000 € pour l'année 2017 à l'Établissement public de coopération culturelle « Evreux-Louviers-Eure » et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention portant sur les modalités de versement de la contribution, et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre

23 - Association Normandy Rock – Festival « Rock in Évreux » - 1re édition Uchronies - Subvention de fonctionnement 2017

M. Rémi PRIEZ

Nous avons l'habitude d'attribuer une subvention pour le Festival du « Rock dans tous ses états ». Ce festival est remplacé par « Rock in Évreux ». Il s'agit donc d'une première cette année. Nous décidons de soutenir cet événement avec une subvention de 50 000 euros. Vous avez les détails dans la délibération et les grandes lignes de cet événement très important pour notre territoire. Nous sommes très fiers qu'il puisse continuer sur notre territoire.

M. Guy LEFRAND

M. Ranger.

M. Michel RANGER

J'avais posé la question en première commission sur l'augmentation de 20 % de cette subvention pour ce festival Rock. En quoi pouvez-vous justifier 20 % d'augmentation sur un festival d'une année sur l'autre ? Vous m'aviez promis la réponse avant la séance d'aujourd'hui. Je ne l'ai pas eue, je préfère donc la poser en assemblée plénière.

M. Guy LEFRAND

Parce que « Rock in Évreux » est une structure qui a besoin d'être accompagnée pour développer le festival Rock, que les partenaires, le Département et la Région nous accompagnent également dans cette augmentation. Nous avons fait le choix de ne pas suivre une structure qui était dans un déficit tel qu'il aurait fallu beaucoup trop d'argent pour pouvoir faire vivre ce festival. Ce festival appartient aux Ébroïcien(ne)s et non pas à une structure quelconque. Nous avons pris l'engagement, si nous avons une structure capable de réaliser cet événement, de l'accompagner. Nous tenons donc nos engagements comme toujours et nos collègues du Département et de la Région ont suivi également cet engagement.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? 6 abstentions

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** (moins 6 abstentions) une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € à l'Association Normandy Rock pour l'édition 2017 du festival Rock in Evreux et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre

24 - Festival ça sonne à la porte ! (CSALP !) - Grosseoeuvre – Tarifs 2017

M. Rémi PRIEZ

Il s'agit de l'autre festival rock d'EPN qui est un festival organisé par l'ex-CCPN. Nous n'avons pas de subvention pour cette délibération. Nous votons uniquement la tarification, puisqu'il s'agit de la vente des boissons, des tee-shirts pour les festivaliers. Nous avons aussi des propositions de prix pour les partenaires qui font des encarts publicitaires et sur le prix des emplacements pour la vente ambulante. Je vais laisser la parole à Sylvain pour compléter mes propos sur ce festival qui fête sa douzième année sur le territoire.

M. Sylvain BOREGGIO

Le festival fête sa douzième année. C'est un festival auquel l'ex-CCPN était très attaché. À ses débuts, il accueillait à peine un petit millier de visiteurs. Nous étions l'an dernier entre 4 et 5 000 visiteurs et je rappelle que l'entrée est gratuite. Le festival est organisé uniquement par des bénévoles. Ils sont plus de 110 bénévoles pour organiser ce festival. À l'époque de l'ex-CCPN, nous étions très attachés à la continuité de ce festival. Je voudrais remercier ce soir le Président et, à travers lui, l'agglomération Évreux Portes de Normandie, qui permet au sud du territoire de maintenir ce festival qui apporte beaucoup aux nouveaux talents locaux ou Régionaux qui peuvent ainsi percer. Un grand merci pour la continuité de ce festival.

M. Guy LEFRAND

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **FIXE** tel que ci-après la tarification 2017 du festival CSALP (ça sonne à la porte), **AUTORISE** M. le Président ou son représentant, à solliciter des subventions auprès des établissements privés et publics pour la participation au financement de cet événement et **AUTORISER** M. le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'organisation du festival CSALP

Proposition de vente aux festivaliers :

- Verre de bière : 3 euros,
- Gobelet : 1 euro,
- Verre de sirop : 1 euro,
- Boisson sans alcool : 2 euros,
- T-shirt nouvelle édition : 10 euros,
- T-shirt ancienne édition : 5 euros,

Proposition de vente aux partenaires :

- Encart publicitaire sur les gobelets du festival : 500 euros,

Proposition de vente aux ambulants :

Le tarif de la location de l'emplacement est fixé en fonction de la taille du stand.

- 1 à 3 mètres linéaires : 150 euros,
- 3 à 5 mètres linéaires : 200 euros,
- 5 à 7 mètres linéaires : 250 euros,
- 7 à 10 mètres linéaires : 300 euros,

**25 - Club Aéronautique de Saint-André (CASA) – Festival « Des Hommes et des Ailes »
3e édition - Subvention de fonctionnement 2017**

M. Rémi PRIEZ

Il s'agit d'un événement qui était aussi organisé sur l'ex-CCPN. Nous renouvelons le soutien à cette opération avec l'octroi d'une subvention de 5 000 euros. L'année dernière, nous étions présents, mais la météo avait été un peu capricieuse et nous avons donc eu quelques annulations de dernière minute, mais je vous engage vraiment à y aller.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € au Club Aéronautique de Saint-André pour l'édition 2017 du Festival « Des Hommes et des Ailes » et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

**26 - Partenariat quinquennal Évreux Portes de Normandie/Université de Rouen –
Subvention 2017**

M. Guy LEFRAND

M. Mabire.

M. Arnaud MABIRE

Bonsoir, M. le Président, bonsoir à tous. Il s'agit là d'un partenariat quinquennal avec l'université de Rouen qui est représentée sur le territoire de l'EPN depuis une vingtaine d'années et qui dispense une formation générale et technologique auprès de 3 500 étudiants répartis sur l'antenne universitaire et sur l'IUT.

Depuis 2014, l'université s'est engagée dans un projet de restructuration et de rénovation des sites. Dans ce cadre, un partenariat quinquennal a été signé, dont les modalités sont les suivantes : un dispositif socle et un dispositif complémentaire. Le dispositif socle est une subvention de 170 000 euros. Le dispositif complémentaire est la mise à disposition d'agents de la ville dont les salaires sont remboursés par l'université. Un autre dispositif a été adopté en 2015 pour intégrer deux personnes supplémentaires dont le salaire est, là aussi, remboursé par l'université. Nous avons une subvention supplémentaire de 60 000 euros sur ce nouveau partenariat. Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir autoriser le Président à signer les conventions afférentes à l'octroi de cette subvention.

M. Guy LEFRAND

M. Nogarede.

M. Alain NOGAREDE

Je l'avais dit l'année dernière et je le redis, c'est à la limite de la légalité. Lorsque nous mettons à disposition du personnel et que nous compensons par une subvention, ce n'est pas très légal. Je suis pour l'enseignement supérieur, évidemment, mais il s'agit de l'aider dans le cadre légal. Attention aux personnels car, si l'État retire du personnel, il ne faudrait pas que ce soit EPN qui le compense.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vous fais la même réponse que l'an dernier : c'est tout à fait légal, cela a été vérifié et validé. Je vais donc mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement à l'Université de Rouen, au bénéfice du Campus universitaire ébroïcien, au titre de l'année 2017, à hauteur de 230 000 € et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer les conventions afférentes ainsi que tout avenant et document liés à la dite subvention,

27 - Soutien aux instances locales de la recherche et aux structures de transfert de technologies – Subventions 2017

M. Guy LEFRAND

M. Mabire.

M. Arnaud MABIRE

Le soutien apporté aux laboratoires de recherche et aux structures de transfert de technologies répond à trois enjeux : structurer un écosystème local sur la formation, la recherche et le transfert d'entreprise, renforcer la compétitivité des formations et garantir l'accès à la R&D, aux porteurs de projets et aux entreprises implantées localement. La programmation 2017-2019 va s'articuler selon trois axes : un axe sécurité sanitaire, avec le Centre de sécurité sanitaire qui est sur l'IUT, un axe sur la santé, sur des projets de recherche et un troisième axe qui est nouveau cette année sur les usages numériques avec un projet d'étude sur l'impact des médias sociaux dans l'appropriation de l'offre locale, culture et loisir.

En fonctionnement pour la recherche, il est prévu un budget de 45 000 euros ; pour le transfert de technologie, toujours en fonctionnement, nous prévoyons 27 000 euros ; en investissement, en recherche, 21 000 euros, et en transfert de technologie, 5 000 euros. Nous prévoyons des budgets équivalents sur les deux années suivantes. Il est décidé, au titre de l'année 2017, de verser à l'université de Rouen une subvention de 45 000 euros pour le fonctionnement, 21 000 euros pour l'investissement et 11 000 euros pour les plateformes.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ DECIDE, au titre de l'année 2017, le versement à l'Université de Rouen d'une subvention en fonctionnement d'un montant total de 45 000 € et d'une subvention en investissement d'un montant total de 21 000 € pour les projets du LMSM, de l'équipe COBRA, de l'équipe BIOMATS et pour l'équipe NIMEC, le versement à la PFT N2S d'une subvention en fonctionnement d'un montant total de 11 000 €, le versement à Agro-Hall, d'une subvention en fonctionnement d'un montant total de 16 000 € et d'une subvention en investissement d'un montant total de 4 000 €.

28 - Partenariat EPN/Cluster Polepharma 2017-2019 – Subvention de fonctionnement 2017

M. Guy LEFRAND

M. Mabire.

M. Arnaud MABIRE

Il s'agit de quelque chose de nouveau. Le Cluster Polepharma est formé depuis 2002. Il s'agit d'une association d'entreprises pharmaceutiques qui sont implantées sur la Région Normandie, Centre Val de Loire et Ile-de-France. Polepharma fédère le premier bassin de production pharmaceutique, avec 53 % de la production des médicaments en France et près de 60 000 emplois. Le Cluster est formé de 175 membres et de 300 entreprises ou organismes parties prenantes. Le cadre du partenariat qui est défini propose d'inscrire le partenariat avec Polepharma sur trois années, de renforcer l'identité et le positionnement de l'attractivité dans le paysage normand et national, d'anticiper les mutations de la filière pharmaceutique et de soutenir les entreprises locales de la filière, de favoriser l'emploi de la filière locale.

L'association dispose d'un budget de 1 386 000 dont 56 % sur les recettes privées. Il est proposé d'instituer un partenariat pour trois années selon le cadre défini précédemment. Il est proposé d'octroyer au Cluster Polepharma au titre de l'année 2017 une subvention de fonctionnement de 50 000 euros.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE** une subvention de 50 000 € à l'association Polepharma pour l'année 2017, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre.*

29 - Soutien à la vie étudiante – Subventions 2017

M. Guy LEFRAND

M. Mabire.

M. Arnaud MABIRE

Tous les ans, nous faisons des appels à projet auprès des BDE des différents instituts de formation. Nous avons, cette année, trois projets à subventionner.

Le premier est le World Speed Record. Il s'agit d'un record de moto que nous suivons depuis 2016. Il nous est demandé une subvention de 1 000 euros sur un budget prévisionnel de 23 500 et nous proposons 500 euros.

L'autre projet est l'association de fondation étudiante pour la ville. C'est une association qui sollicite le soutien d'EPN pour les actions scolaires et les animations de la vie locale. Elle mobilise 40 étudiants bénévoles issus de tous les établissements de la formation supérieure. Ce sont des étudiants qui donnent des cours bénévolement à des enfants dans des quartiers défavorisés. Il nous est demandé une subvention de 6 500 euros. Nous avons accordé l'année dernière 3 500 euros. Nous reproduirons cette demande de subvention.

Dernier projet : Aubergine et « City trip ». L'école d'infirmières propose de faire deux projets : livraison de paniers de légumes frais et un week-end de découverte d'une capitale européenne. Le budget est de 9 500 euros. Nous n'avions pas de demande l'année passée. Ils nous demandent 2 000, nous leur proposons 1 200 euros.

Pour l'école supérieure de commerce de la CCI, nous aurions dû faire en avril une course de ramassage des déchets dans la ville. Pour des raisons de sécurité, elle sera reportée en octobre probablement. Un voyage culturel en Irlande est prévu. Le budget est de 24 000 euros. La demande est de 1 500 euros. Nous proposons 1 200.

Au global, cela représente 6 400 euros de subventions aux différentes associations d'étudiants.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Ranger.

M. Michel RANGER

Je suis pour que nous aidions l'enseignement supérieur et la recherche. Je trouve que nous sommes généreux et je voterai les subventions avec l'institut de technologie, de l'ingénieur et de l'industrie de Haute Normandie. Il s'agit d'un établissement qui est installé à Évreux depuis un certain nombre d'années, qui a été aidé par la Haute Normandie pour son installation et, en particulier, auprès de l'UIMM de Normandie. Nous avons découvert quelques semaines plus tôt que l'établissement allait quitter Évreux. Nous sommes tous pour le développement de l'enseignement supérieur à Évreux et nous allons perdre des élèves qui vont quitter notre agglomération pour une autre agglomération du Département. Je pense que cela affaiblit le potentiel étudiant sur la ville d'Évreux. J'ai vu à plusieurs reprises que vous vouliez développer le potentiel étudiant d'Évreux. Je pense que, s'il n'est pas trop tard, il est peut-être bien de revoir ce dossier.

M. Guy LEFRAND

Excusez-moi, cela n'est pas lié à la délibération.

M. Michel RANGER

Tout de même un peu car un établissement d'enseignement supérieur qui quitte une ville pour une autre tout en étant subventionné par notre collectivité, je trouve tout de même que cela peut poser un problème.

M. Guy LEFRAND

Je vais faire voter la délibération, puis je vais vous répondre.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association World Speed Record d'un montant de **500 €** et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer la convention afférente au soutien octroyé à l'association World Speed Record, ainsi que tout avenant et document lié à la dite subvention, **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville d'un montant de **3 500 €** et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer la convention afférente au soutien octroyé à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville, ainsi que tout avenant et document lié à la dite subvention, **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement au Bureau des étudiants de l'IFSI d'Evreux pour la Ville d'un montant de **1 200 €** et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer la convention afférente au soutien octroyé au Bureau des étudiants de l'IFSI d'Evreux, ainsi que tout avenant et document lié à la dite subvention, **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement au Bureau des étudiants des Ecoles Supérieures de la Chambre de commerce et d'industrie d'un montant de **1 200 €** et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer la convention afférente au soutien octroyé au Bureau des étudiants des Ecoles Supérieures de la Chambre de commerce et d'industrie, ainsi que tout avenant et document lié à la dite subvention,

Concernant cette école d'ingénieur, je l'ai appris dans la presse malheureusement. Je regrette que les dirigeants n'aient pas pris la peine de venir me voir, de m'en parler et de m'exposer leurs attentes. J'ai d'ailleurs eu deux réunions avec l'UIMM national, puisqu'il s'agit d'une école qui dépend de l'UIMM, qui est privée et sur laquelle nous avons peu de modalités d'action.

Pour autant, je suis aujourd'hui en négociations avec l'UIMM qui a bien compris l'erreur qu'ils ont faite en partant d'Évreux sans nous en parler et sans imaginer comment nous pouvions avancer autrement. Aujourd'hui, nous sommes en train de regarder comment nous pouvons créer de nouvelles formations sur Évreux sur ce sujet. Leur décision est prise, mais ils l'ont prise malheureusement de manière un peu rapide.

M. Arnaud MABIRE

Par rapport au record de vitesse, il aura lieu sur la base 105 et c'est quelque chose que nous suivons depuis 2016.

30 - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'appui à l'élaboration de la stratégie Départementale dans la négociation relative à la Ligne Nouvelle Paris Normandie – Convention de financement avec le Département de l'Eure - Avenant

M. Guy LEFRAND

M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Merci, M. le Président. La délibération n° 30 concerne un aspect du dossier important que vous connaissez, la LNPN. Je vous rappelle en deux mots que la LNPN est sur notre territoire un enjeu économique extrêmement important. Les zones prioritaires seront, avant 2030, réalisées et notamment la zone Mantes Évreux. Parallèlement à cette voie, il faudra se poser rapidement la question d'une gare nouvelle à Évreux, gare que la SNCF voulait positionner un peu de part et d'autre de la base aérienne. Par conséquent, il est apparu important que le Département et les agglomérations du territoire de l'Eure aient une stratégie commune à proposer en face des projets de la SNCF. C'est dans ce contexte-là qu'une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage a été mandatée, financée par moitié par le Département et l'autre moitié par chacune des trois agglomérations. Cette assistance à maîtrise d'ouvrage a porté ses fruits, puisqu'elle a fait des contre-propositions à ce que la SNCF voulait faire, notamment en matière de maillage des projets. Elle a proposé également, vous le savez, l'implantation d'une gare qui serait non pas en campagne, mais raccrochée à Évreux, et à Nétreville plus précisément.

Il est important de dire que, lors du dernier Comité de pilotage, le 28 février dernier, la SNCF a accepté d'examiner et d'intégrer dans ses projets d'étude la proposition que nous avons faite de cette gare à Évreux Nétreville.

Ce bureau d'études, qui coordonne notre position des trois agglomérations du Département, est un travail que nous considérons comme important et qui doit être poursuivi.

La délibération de ce soir vise à faire un avenant au marché pour augmenter légèrement la prestation de cette assistance à maîtrise d'ouvrage. Nous passerions notre participation de 25 930 euros à 34 203 euros dans le cadre d'un avenant qui pourrait être signé par le Président.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

Je vais voter contre pour une seule et unique raison : c'est à la charge de la Région de financer, dans le cadre de ses compétences, ce type d'étude. Cela est notamment plus vrai qu'ici, au GEA, nous sommes quatre conseillers Régionaux à siéger et que ces quatre conseillers Régionaux, dont un vice-président, sont capables de défendre la position de ce territoire pour faire avancer le dossier LNPN.

Un deuxième point : le problème majeur de la circulation ferroviaire dans le Département est un problème d'entretien de voie et nous sommes en train de pousser ce problème à 30 ou 40 ans, or les usagers aujourd'hui ont besoin d'avoir des solutions immédiates. La solution immédiate est la réfection des voies et, tant que nous n'aurons pas dépensé l'argent et les études dans cette réfection des voies immédiatement, nous ne ferons que jeter l'argent par les fenêtres sur un projet qui ne verra jamais le jour.

M. Guy LEFRAND

Merci. Concernant la LNPN, je considère qu'il s'agit d'un projet qui a été bien traité par l'ancienne mandature. C'est un projet que nous avons continué à traiter ensemble et que nous avons voté à l'unanimité. La LNPN ne verra pas le jour dans 30 ou 40 ans, puisque Paris Évreux est prévu pour 2025. J'ai peur que vous confondiez la LNPN jusqu'à Évreux et la LNPN au-delà d'Évreux, et éventuellement la gare potentielle d'Évreux.

Sur ce sujet de la LNPN, il était prévu au départ que la LNPN traverse l'Eure sans jamais s'arrêter. Un travail important a été mené par les élus de ce territoire, toutes tendances politiques confondues et toutes mandatures confondues.

Le premier sujet a été de faire en sorte qu'il existe une gare à Évreux. Cela est désormais acté et nous avons tous travaillé dans le même sens. Le deuxième sujet est de faire en sorte que cette gare soit le plus proche possible de la zone urbaine d'Évreux. La SNCF ne voulant pas faire d'études supplémentaires, tout comme d'autres collectivités de la Région, nous avons pris la décision, avec le Département et avec l'ensemble des agglomérations de ce territoire, de défendre nous-même notre territoire. Nous avons décidé de faire travailler un cabinet d'études. Encore une fois, nous l'avons voté à l'unanimité et je remercie le sens de la responsabilité de l'ensemble des élus de cette agglomération, parce que nous avons besoin de défendre nous-mêmes notre territoire. N'attendons pas que ce soit l'État ou la Région qui le fasse. C'est au territoire d'Évreux de se défendre. Nous avons voté ensemble une subvention de 25 000 euros. Aujourd'hui, nous vous demandons de la passer à 34 000 euros. 9 000 euros supplémentaires, c'est important, nous sommes d'accord. Pour autant, ces études complémentaires sont nécessaires.

Les 25 000 euros que nous avons d'ores et déjà dépensés ne sont pas inutiles. Nous avons cinq projets d'implantations possibles de gare à Évreux. Nous en avons imposé une 6^e contre l'avis de l'État, contre l'avis de la SNCF. Nous avons imposé des études complémentaires menées par la DREAL et menées par la DDTM. Nous avons obtenu aujourd'hui que, sur les six implantations possibles, les cinq de la SNCF plus la nôtre, soient éliminées les gares dans les champs de blé et de colza.

Aujourd'hui, il reste des études sur trois implantations de gare possibles : le long de la RN13, au sud de la base, le Coudray et notre proposition, celle que vous nous avez aidés à réaliser. Aujourd'hui, nous sommes en passe de gagner notre pari. La LNPN Paris Évreux verra le jour d'ici 2025. Nous avons donc besoin des 9 000 euros supplémentaires pour compléter cette étude. Les résultats que nous avons d'ores et déjà obtenus, grâce à ce travail que nous avons mené à l'unanimité dans ce conseil, me poussent à ne pas hésiter à vous demander 9 000 euros supplémentaires pour terminer cette étude.

M. Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

Cela est tout de même un peu inquiétant. Vous êtes en train d'expliquer qu'un élu de l'Eure, Président de la Normandie, n'est pas capable d'imposer tout de même sur le territoire le premier endroit où cette ligne va arriver.

Nous avons aussi le problème de la Région Ile-de-France avec le contournement du Mantois et l'ensemble des négociations qui peuvent être faites avec deux présidents de Région qui sont du même bord politique. Vous êtes en train de nous dire qu'il n'est pas possible de travailler à partir de la Région pour faire cela. Vous nous avez expliqué que vous aviez une baisse des dotations de l'État, et de l'autre côté vous êtes en train de dépenser de l'argent sur des sommes qui devraient être, à juste titre, dépensées par la Région et ne devraient pas être dépensées par l'agglomération.

Si vous nous dites aujourd'hui que le président Morin et vous-mêmes êtes incapables d'imposer des choix politiques sur les Départements de l'Eure, croyez-moi qu'à la prochaine séance plénière de la Région, lorsque nous aurons ce type de débat, je ne manquerai pas de vous le rappeler.

M. Guy LEFRAND

Je préfère compter sur moi et sur nos élus pour défendre notre territoire. Le président Morin soutient notre position sur la gare et je l'en remercie, et cela est positif. Pour autant, si j'ai besoin de compléter notre défense pour notre territoire, je n'hésiterai pas une seconde.

M. Perrin.

M. Marc PERRIN

Je voulais juste apporter une précision. La commune du Vieil Évreux est actuellement traversée par la voie ferrée électrifiée Paris Cherbourg, un projet que nos lointains prédécesseurs ont approuvé 150 ans plus tôt. Quand nous parlons de manque d'entretien, étant une commune traversée, je reçois chaque mois les lettres d'information de la SNCF qui expliquent tous les travaux d'entretien qui sont faits sur la ligne actuelle. Nous ne pouvons donc pas dire aujourd'hui que la ligne actuelle n'est pas entretenue. Elle l'est. Si tout l'entretien minimum n'était pas fait, nous aurions certainement beaucoup plus de retard dans les trains qui arrivent à Évreux.

Le problème principal de cette ligne existante à l'heure actuelle est le séquençage des trains, c'est ce qui a été expliqué par le passé. C'est pour cela que le choix d'une nouvelle gare a été prévu, puisque vous avez aujourd'hui des trains qui peuvent rouler à grande vitesse et des trains qui s'arrêtent à toutes les gares. C'est cela qui a prévalu au choix de cette nouvelle ligne Paris Normandie. Je tenais à rappeler tout de même que la SNCF fait de l'entretien régulier de la voie et qu'il existe néanmoins différents problèmes.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? une voix contre ; Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **APPROUVE** (moins une voix contre) les termes de l'avenant à passer avec le Département de l'Eure pour augmenter la part de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afférente à la LNPN, financée par Evreux Portes de Normandie à hauteur de 34 203 € TTC et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à passer l'avenant correspondant et à signer tout acte s'y rapportant.*

31 - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-André de l'Eure - Reprise de la procédure de modification simplifiée

M. Guy LEFRAND

M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Le dossier suivant, tout comme les décisions 32 et 33, concerne en réalité des reprises par EPN des procédures de PLU qui avaient été engagées par les communes ex-CCPN, que ce soit l'élaboration du PLU, des modifications ou des révisions des plans locaux d'urbanisme.

La délibération 31 concerne une modification simplifiée du PLU engagée par la commune de Saint-André de l'Eure, modification très simple puisqu'il s'agit de changer la dénomination d'une parcelle AM70. Elle était en zone UZ, elle passe en zone UX pour permettre à cette zone de recevoir des activités commerciales, ce qui n'était pas le cas précédemment. Cette zone était réservée à des activités industrielles. Il s'agit d'une procédure simple. Vous savez également que, dans les conséquences de la reprise, les conséquences financières sont désormais assumées par l'agglomération. Pour une procédure comme celle-ci, le coût pourrait être traité par l'agglomération. 800 euros sont à envisager au titre des frais de publicité.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. le Maire de Saint-André de l'Eure, pas de remarque ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** d'achever la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-André de l'Eure. EPN se substitue ainsi de plein droit à la commune dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », et **INFORME** que toute personne ou organisme pourront consulter en Mairie et à Evreux Portes de Normandie le projet de Plan Local d'Urbanisme modifié lors de la période de mise à disposition du public.

32 - Plan Local d'Urbanisme de la commune de l'Habit - Reprise de la procédure d'élaboration

M. Guy LEFRAND

Même chose pour Le l'Habit.

M. Xavier HUBERT

La commune de Le l'Habit a engagé, conjointement avec la commune de Bois-le-Roy, une procédure d'élaboration du PLU, qui faisait suite à un plan d'occupation des sols qui a été approuvé depuis quelques années. La procédure est bien avancée, puisque les diagnostics ont été réalisés, le plan d'aménagement et de développement durable ont également été élaborés et votés, le zonage et le règlement des zones ont été réalisés par la commune et l'arrêté de plan a été approuvé par le Conseil municipal en septembre 2016. Nous sommes donc à la dernière phase de l'élaboration du PLU. L'enquête publique se tiendra au printemps, puis nous devons approuver définitivement le PLU de la commune de Le l'Habit. Sur le plan des éléments financiers, il reste 2 220 euros TTC à reprendre par EPN, auxquels s'ajouteront des frais de publication estimés à 2 000 euros.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. le Maire de Le l'Habit, pas de remarque ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** d'achever la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de l'Habit. EPN se substitue ainsi de plein droit à la commune dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »,

INFORME que les EPCI directement intéressés et les communes limitrophes pourront recevoir communication du projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté à leur demande et **INFORME** que toute personne ou organisme – notamment les associations agréées – pourront consulter en Mairie et à Evreux Portes de Normandie le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté.

33 - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bois-le-Roy - Reprise de la procédure d'élaboration

M. Guy LEFRAND

La Commune de Bois-le-Roy.

M. Xavier HUBERT

Il s'agit de la même délibération. Les deux communes voisines avaient fait le choix de retenir le même bureau d'études et de suivre la même procédure. Nous en sommes au même stade, les enjeux financiers sont identiques, 2 220 euros à reprendre pour l'agglomération. L'approbation définitive sera votée en Conseil communautaire après l'enquête publique.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. le Maire Bois-le-Roy, pas de remarque ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** d'achever la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bois-le-Roy. EPN se substitue ainsi de plein droit à la commune dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », **INFORME** que les EPCI directement intéressés et les communes limitrophes pourront recevoir communication du projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté à leur demande et **INFORME** que toute personne ou organisme – notamment les associations agréées – pourront consulter en Mairie et à Evreux Portes de Normandie le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté.

34 - Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) - Extension de la procédure d'élaboration à l'échelle de l'ensemble du territoire d'EPN - Définition des objectifs et des modalités de concertation

M. Xavier HUBERT

Il s'agit d'une délibération importante.

M. Guy LEFRAND

Nous en avons déjà délibéré en Conseil des maires.

M. Xavier HUBERT

Oui, elle a été présentée en Conseil des maires et approuvée.

Vous savez que le GEA avait pris la compétence de l'élaboration des documents d'urbanisme, et elle avait prescrit un PLUi au cours de l'année précédant la fusion avec la CCPN.

Aujourd'hui, nous devons nous positionner pour reprendre ce PLUi sur l'ensemble du territoire. Nous vous proposons d'étendre la procédure à l'ensemble du territoire, parce que nous prescrivons un PLUi intercommunal qui intégrerait également les questions de déplacement. Cela avait été acté par le GEA. Il vous est proposé aujourd'hui, si vous en êtes d'accord, d'intégrer également les problèmes d'habitat.

Le GEA s'était doté d'un Plan Local de l'Habitat, qui est caduc. Il faut le réviser et le revoir. Des groupes de travail ont été mis en place, sous l'animation de Ludovic Bourrellier, et nous avons pensé qu'il serait intéressant que notre territoire puisse avoir, dans le cadre d'un grand document structurant, une vision commune, un projet commun à débattre, qui intégrerait l'urbanisme, le déplacement et l'habitat. Il s'agit de la première partie de cette délibération importante.

Si nous décidons de prescrire un PLUi, nous devons également nous positionner sur les objectifs poursuivis pour ce PLUi. Les objectifs sont un peu classiques et avaient déjà été débattus précédemment. Vous le voyez dans la délibération d'ailleurs, les rédacteurs ont pris le soin de mettre en italique les éléments qui ont changé. Nous retrouvons, dans les objectifs de notre PLUi, les grands thèmes suivants :

- l'attractivité et la compétitivité économique qui constituent l'objectif numéro 1 de notre territoire ;
- l'attractivité résidentielle : nous plaçons le rôle d'Évreux et l'armature urbaine d'Évreux au centre de notre territoire ;
- les déplacements urbains ;
- l'environnement.

Vous avez le détail de ces objectifs qui constituent notre guide dans l'élaboration du PLUi.

Le dernier point de cette délibération concerne les modalités de concertation. Vous savez que le PLUi est élaboré entre les élus, mais également en concertation avec les habitants, les associations locales, toutes les personnes concernées par l'élaboration de ce PLUi HD (habitat et développement).

Nous vous proposons des modalités assez classiques de concertation avec la population, des informations régulières tout au long de l'avancée, des articles dans les magazines de l'agglomération, sur le site internet de l'EPN, une mise à disposition du public par EPN des documents à chaque étape d'élaboration du PLUi HD, des temps de concertation lors de réunions publiques qui permettraient d'échanger avec les populations.

À cet égard, vous avez sur table une carte qui concerne les périmètres de la concertation. Cette carte est susceptible d'évolution. Il s'agit d'une proposition qui vous est faite. Elle a été élaborée de la façon suivante : nous avons au GEA déjà proposé de prévoir cinq ou six périmètres de notre territoire, avec l'idée originale d'associer un quartier d'Évreux à certaines communes, que ce soit Navarre, Saint-Michel, Saint-Léger, Nétreville, La Madeleine. Nous avons également pensé qu'il était intéressant d'associer les communes de Grosseoeuvre et Prey sur les territoires sud de l'ancien GEA.

Ensuite, nous avons interrogé les maires de l'ancienne CCPN pour savoir comment nous pourrions diviser cela. J'ai eu assez peu de retours, je dois le dire. Sur les vingt-six communes, j'ai peut-être eu cinq ou six réponses. La proposition qui vous est faite n'a pas eu l'unanimité des six ou cinq réponses, mais elle a recueilli une majorité des suffrages. Le territoire ancien CCPN pourrait donc être partagé en deux, avec une partie nord Saint-André et les communes alentour, et une partie plus à l'Est qui est sur la carte en rose violet.

Ces modalités de périmètres permettraient de faire des réunions publiques éventuellement et de recueillir l'avis des habitants des différents quartiers et parties de notre territoire.

J'ai, M. le Président, assez rapidement résumé cette délibération importante pour l'avenir de l'EPN.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Cailleux.

M. Jean-Michel CAILLEUX

Juste une petite question. Est-ce qu'il serait possible de revenir sur le découpage ?

M. Guy LEFRAND

Tout est possible, c'est ce que vient de dire Xavier Hubert, mais nous avons interrogé toutes les communes, et nous n'avons eu que cinq réponses sur l'ensemble des communes. Tout est toujours possible, mais il faut tout de même prendre une décision. Si les communes ne répondent pas, elles nous font a priori confiance, mais nous pouvons revenir dessus. Quelle est votre proposition ?

M. Jean-Michel CAILLEUX

Il s'agit d'une petite concertation avec Bretagnolles et Foucrainville. Nous en avons un peu parlé. Je ne sais pas quel retour vous avez eu de ce côté-ci.

M. Guy LEFRAND

Que voudriez-vous pour Bretagnolles et Foucrainville ?

M. Jean-Michel CAILLEUX

Nous en avons parlé. Je voulais savoir si cela était possible.

M. Guy LEFRAND

Tout est possible, c'est à vous de décider. Je parle sous le contrôle de Xavier.

M. Xavier HUBERT

Nous avons fait une proposition avec trois zones. Il est vrai que si nous ajoutons Bretagnolles, Foucrainville à un territoire qui serait Mousseaux-Neuville, La Couture, Garennes-sur-Eure, Épieds, cela serait possible. Si cela convient à la majorité, nous conserverions Saint-André avec les communes au Nord et à l'Ouest, et nous aurions une troisième zone composée de Champigny La Futelaye, Le l'Habit, Bois-le-Roi, Croth, Saint-Laurent-des-Bois.

M. Guy LEFRAND

Tu voudrais donc couper entre Mousseaux et Champigny ?

M. Xavier HUBERT

Nous pourrions faire comme cela.

M. Guy LEFRAND

Nous devons essayer d'être clairs. Il est dommage tout de même que les communes n'aient pas répondu. Bretagnolles et Foucrainville seraient donc avec Mousseaux-Neuville, Serez, Epieds, La Couture Boussey et Garennes sur Eure ?

M. Xavier HUBERT

Tout à fait.

M. Guy LEFRAND

Et vous voudriez ensuite construire une troisième zone avec Le l'Habit, Champigny, etc. Cela vous irait ? Nous avons une question sur Lignerolles.

M. Jean LEBLOND

Lors de la réunion des maires, Lignerolles était rattachée aux autres communes, celles qui sont plus à l'Est.

M. Guy LEFRAND

Saint-Laurent et Champigny ?

M. Xavier HUBERT

J'ai eu une demande précise sur cette question. Ce sont des questions de bassin de vie. L'école est notamment avec Coudres et Chavigny-Bailleul. Il serait donc logique que Lignerolles soit rattachée à ces deux communes. C'est la raison pour laquelle nous l'avons modifiée.

M. Guy LEFRAND

Il s'agit des logiques de SIVOS. Nous restons donc comme cela. Je vous propose l'amendement suivant : Bretagnolles et Foucrainville avec Mousseaux-Neuville, La Couture, Garennes, Épieds, et une troisième zone avec Champigny, Le l'Habit, Saint-Laurent, Bois-le-Roi, Croth et Marcilly. Cela vous convient ?

M. Simon.

M. Stéphane SIMON

Cela concerne les réunions. Comment seront-elles organisées ? Des réunions étaient prévues dans les territoires et, là, dans les modifications, les réunions seraient faites par secteur. Peux-tu me préciser un peu tout cela, s'il te plaît ?

M. Xavier HUBERT

Je ne comprends pas bien la question. Nous sommes dans la phase de concertation avec les associations, les habitants.

Nous ferons des réunions sur les périmètres qui vous sont proposés pour recueillir les avis à chaque étape de la procédure.

M. Stéphane SIMON

Il est indiqué que des modifications sont apportées aux modalités de concertation initiales, puisque la délibération du 16 décembre proposait des réunions publiques à l'échelle de chaque commune. Ensuite, l'élément « à l'échelle de chaque commune » a disparu. Je me demande donc s'il existe une modification sur l'organisation des concertations avec les habitants.

M. Xavier HUBERT

Il est proposé de faire des réunions, mais il nous semble compliqué de les faire dans chaque commune. Attention, nous ne sommes pas dans les modalités de concertation d'EPN avec les communes sur les territoires. Faire des réunions publiques dans chaque commune nous est apparu compliqué et nous proposons de les faire sur les périmètres que nous avons déterminés.

M. Stéphane SIMON

Cela me gêne.

M. Guy LEFRAND

Si des communes souhaitent absolument, à titre particulier, faire la réunion dans leur commune, nous pouvons nous adapter. L'objectif était de ne pas organiser de réunion dans chaque commune pour éviter d'avoir peu de personnes. Mais je pense que nous devons être souples. Si une commune demande spécifiquement à organiser une réunion, nous pouvons évidemment le faire.

M. Perrin.

M. Marc PERRIN

Dix nouvelles communes vont nous rejoindre certainement le 1^{er} janvier 2018. Je suppose donc qu'elles seront directement intégrées dans le PLUi HD avec le PADD.

M. Xavier HUBERT

Oui, cela est automatique. La collectivité a la compétence. Les communes qui arrivent intégreront donc le PLUi HD. Si nous parlons de périmètre, il ne sera pas très compliqué de voir que Fontaine et Jouy pourront se rattacher à Gauciel. Pour Mouettes, cela est évident. Nous pourrions créer un territoire pour les communes du Sud. La compétence est maintenue et les communes nouvelles prennent les compétences de l'EPCI.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

PRESCRIT l'extension de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Plan de Déplacement Urbain engagée par le Grand Evreux Agglomération, par délibération du 16 décembre 2015, à l'échelle du territoire d'Evreux Portes de Normandie, en intégrant le Programme Local de l'Habitat,

DECIDE ainsi que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal vaudra Plan de Déplacement Urbain et Programme Local de l'Habitat (PLUi-HD),

APPROUVE les objectifs poursuivis ci-après modifiés compte tenu de l'extension de la procédure d'élaboration du PLUi-HD à l'échelle du territoire EPN :

o Améliorer l'attractivité et la compétitivité économique du territoire et conforter le rayonnement d'Evreux Portes de Normandie au sein du Département de l'Eure et dans son environnement élargi :

- renforcer la dynamique économique du territoire et la diversification des activités de services, industrielles et commerciales ;*
- faciliter la réalisation des grands projets de territoire ;*
- assurer le développement et la promotion des activités touristiques en lien avec le patrimoine territorial et son histoire ;*
- pérenniser et valoriser les activités et productions agricoles, notamment sur le plateau de Saint-André-de-l'Eure;*

- **Favoriser l'attractivité résidentielle du territoire et de ses unités urbaines notamment pour les familles actives:**
 - renforcer la qualité du cadre de vie (mise en valeur des paysages et sites, du patrimoine bâti remarquable...);
 - assurer la diversification et la mixité de l'offre de logements ;
 - promouvoir le rééquilibrage des modes et des typologies d'habitat notamment sur l'unité urbaine d'Evreux ;
 - permettre la redynamisation démographique de la Ville d'Evreux ;
- **Consolider l'armature urbaine du territoire :**
 - permettre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé et la restructuration des espaces urbanisés,
 - garantir une répartition équilibrée des fonctions urbaines (économique, commerciale, résidentielle...) à l'échelle du territoire d'Evreux Portes de Normandie,
 - favoriser la revitalisation des centres villes et centres bourgs,
 - conforter les centres urbains historiques,
- **Assurer le développement équilibré et l'évolution des modes de déplacement urbains :**
 - structurer le développement urbain en tenant compte des réseaux, de la trame viaire, des lignes de transport en commun, des cheminements doux...
 - assurer une répartition équilibrée de l'ensemble des modes de déplacement sur le territoire.

développer les déplacements doux entre les pôles urbains et le long des vallées de l'Eure et de l'Iton

- **Protéger et valoriser l'environnement :**
 - garantir l'équilibre entre l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
 - prendre en compte les trames vertes et bleues locales ;
 - préserver et mettre en valeur les sites protégés liés aux vallées de l'Iton et de l'Eure ;
 - promouvoir une plus grande intégration paysagère et urbanistique des espaces économiques, particulièrement en entrée de ville.

APPROUVE les modalités de concertation ci-après modifiées compte tenu de l'extension de la procédure d'élaboration du PLUi-HD à l'échelle du territoire EPN:

- Des informations régulières tout au long de l'avancée des travaux à travers notamment des articles dans le magazine de l'agglomération et sur le site internet EPN, ainsi que la réalisation d'une exposition publique,
- Une mise à disposition du public par EPN des documents à chacune des étapes de la procédure,
- Une mise à disposition d'une boîte aux lettres électronique et tenue d'un registre de recueil des observations,
- Un temps de concertation lors de réunions publiques permettant d'échanger pour construire un projet partagé, aux échelles suivantes :
 - L'organisation d'une réunion publique destinée à l'ensemble des habitants, associations locales et autres personnes concernées de la commune d'Evreux ;
 - L'organisation d'une réunion publique destinée aux habitants, associations locales et autres personnes concernées compris dans un périmètre délimité selon une logique des secteurs
- La réalisation de l'exposition publique sur les communes qui le souhaiteraient,
- Une mise à disposition du public dans chaque commune des documents à chacune des étapes de la procédure,
- Une mise à disposition dans chaque commune d'un registre de recueil des observations.

*et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les éventuelles subventions auxquelles EPN peut prétendre dans le cadre de cette démarche.*

35 - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) – Procédure d'élaboration – Arrêt des modalités de collaboration avec les Communes

M. Guy LEFRAND

La suite du PLUi. M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Il s'agit d'une autre délibération importante. Nous avons insisté depuis le début et cela est important, car la loi prévoit que les communes doivent collaborer avec EPN. Les modalités de la collaboration avec les communes sont importantes. C'est la raison pour laquelle j'ai pu dire, et tous les élus le savent, que le PLUi ne vise pas à déposséder les communes de leurs pouvoirs, mais seulement à obtenir une modalité de collaboration importante.

Dans les modalités de collaboration que la conférence des maires a arrêtées le 22 février dernier, figurent à la fois l'organigramme de la gouvernance du PLU et les réunions qui seront organisées autour des maires et des élus.

L'organe délibérant est le Conseil communautaire. Nous aurons à nous prononcer plusieurs fois au cours de ce PLUi HD, avec cinq grandes étapes : la prescription initiale – ce que nous venons de voter –, l'arrêt initial des modalités de collaboration – ce dont nous venons de parler –, puis nous aurons trois délibérations importantes avec un débat sur le PADD, les objectifs de notre document, un arrêté du projet de PLUi HD et l'approbation finale de ce document d'urbanisme.

Sous le Conseil communautaire, la Conférence intercommunale des maires doit se réunir au moins à deux reprises. Nous l'avons fait une première fois sur les modalités de collaboration avec les communes. Nous aurons à le faire à l'issue de l'enquête publique.

Le troisième organe qui peut intervenir est le bureau communautaire. Il prépare le Conseil communautaire. Il existe également un comité de pilotage du PLUi HD qui sera composé de chaque maire des communes, auxquels s'ajouteront les membres du bureau communautaire. Les communes seront évidemment toutes représentées dans ce comité de pilotage du PLUi.

Enfin, le travail de fond sera réalisé par nous tous, élus, dans le cadre de deux types de groupe de travail :

- un premier groupe par thématique, et chacun pourra s'y inscrire : si vous êtes plus en affinité avec les programmes d'aménagement, de déplacement, d'habitat, de développement économique, d'environnement, nous travaillerons par thématique pour les élus qui le souhaitent ;

- un deuxième groupe par secteur géographique : nous vous proposons de reprendre les secteurs géographiques que nous avons validés et qui permettront aux communes de travailler entre elles avec leurs voisines pour penser un aménagement du territoire non pas à l'échelle de la seule commune, mais à l'échelle un peu plus élargie de sept ou huit communes, comme nous venons de le voir, pour créer une cohérence pour l'ensemble de notre document d'urbanisme.

M. Guy LEFRAND

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Nous avons une demande de parole de M. Feuvrais.

M. Martial FEUVRAIS

À quelle date le PLUi sera-t-il fonctionnel ?

M. Xavier HUBERT

Le PLUi doit être réalisé avant le 31 décembre 2019. Cela nous laisse donc deux ans et demi. Cela est important, nous devons le tenir car les communes GEA qui ont un POS savent qu'il dépend de la réalisation du PLU dans les temps.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **CONFIRME** les modalités de collaboration avec les communes définies par la délibération n°30 du conseil communautaire du Grand Evreux Agglomération du 20 avril 2016, en l'adaptant à l'échelle d'Evreux Portes de Normandie suite à la prescription d'extension de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme valant Plan de Déplacement Urbain sur son territoire en intégrant le Programme Local de l'Habitat, ci-dessous reproduites :

- ❖ **Des Groupes de travail**, au sein desquels choisissent de participer les Maires des communes et les membres volontaires de leurs conseils municipaux selon leur intérêt pour un ou plusieurs domaines, afin de réfléchir sur des problématiques proposées par thématique et par secteur géographique.
- ❖ **Un Comité de pilotage PLUiHD**, organe de validation composé également des Maires des communes et des membres du Bureau communautaire, afin de renforcer la dynamique de co-construction de la procédure et assurer une coordination efficace de l'avancée du projet.
- ❖ **le Bureau communautaire**, instance politique réunissant le Président et les 15 vice-Présidents, chargé de l'examen et de la validation des délibérations avant leur inscription au Conseil communautaire.
- ❖ **la Conférence intercommunale des Maires**, instance de collaboration réglementaire réunissant l'ensemble des Maires des communes afin de débattre des grands enjeux du projet, lors de 2 étapes obligatoires de la procédure.
- ❖ **le Conseil communautaire**, autorité délibérante d'EPN composée du Président et des Conseillers communautaires représentant les communes-membres.

36 - Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE 27) Commission Consultative Paritaire de l'Énergie (CCPE) : Transmission des données énergétiques des observatoires Régionaux au SIEGE 27

M. Guy LEFRAND

M. Hubert, vous continuez sur votre lancée.

M. Xavier HUBERT

Il s'agit d'une petite délibération, mais qui est importante. Vous savez que notre collectivité doit réaliser ce que nous appelons un PCAET, un plan climat air énergie territorial, qui vise à réaliser des économies en matière de consommation d'énergie, de limiter les gaz à effet de serre sur l'ensemble de notre territoire. Pour bâtir notre plan, nous pourrions être aidés par le SIEGE, le syndicat intercommunal d'électricité et du gaz de l'Eure, qui s'est doté d'un logiciel qui parvient, avec les données de notre territoire, à modéliser les effets des actions que nous pourrions entreprendre. Il s'agit d'un logiciel d'aide à la décision.

La DREAL possède un grand nombre de données statistiques sur l'ensemble du territoire et la délibération propose d'autoriser la DREAL à transmettre ses données au SIEGE pour qu'il puisse nous aider dans l'élaboration de notre PCAET. C'est simplement cette autorisation qui vous est demandée.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** le SIEGE 27 (Syndicat intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure) à récupérer auprès de la DREAL Normandie les données propres au territoire de l'EPN

37 - Versement destiné aux transports – Instauration sur le territoire d'Évreux Portes de Normandie – Application du mécanisme de lissage sur 5 ans

M. Guy LEFRAND

M. Douard.

M. Daniel DOUARD

Merci, M. le Président. Bonsoir à tous.

En ce qui concerne la mobilité, nous avons aujourd'hui la proposition de versement de la taxe destinée au transport. Comme vous le savez, dans les six mois qui suivent la fusion, l'ensemble de la collectivité a l'obligation d'instituer cette taxe. Elle existe depuis 2000 dans le GEA, mais nous n'avons pas la compétence sur la CCPN.

Il vous est donc proposé aujourd'hui d'appliquer cette taxe également sur l'ancienne CCPN. Vous savez que cette taxe apporte l'argent pour la mobilité. En 2015, 7 726 956 euros ont été collectés sur le GEA pour le budget de la mobilité. Cette recette est indispensable pour le financement des actions dans ce domaine.

Cette taxe sera appliquée sur la CCPN avec un mécanisme de lissage. Nous proposons un taux de 0,15 à compter du 1^{er} juillet 2017, pour aller jusqu'au taux de 0,90, qui est actuellement appliqué au GEA, au 1^{er} janvier 2022 pour toutes les communes de la CCPN. Le taux de 0,90 reste sur les communes de l'ancien GEA.

Cette taxe est prélevée sur les employeurs de plus de onze salariés. Cela est nécessaire. L'URSSAF en est le collecteur. Pour le nombre d'entreprises dans les collectivités de la CCPN, cela représente environ 90 entités dont 45 environ seraient susceptibles de payer, parce que les autres n'ont pas le nombre requis de salariés.

Quel est l'intérêt de cette taxe ? Elle va permettre des actions. Une étude va être lancée pour connaître les besoins des habitants dans notre secteur géographique de l'ancienne CCPN, sur le transport scolaire, entre autres, avec l'articulation avec les lignes régulières du Département. En 2018, nous espérons pouvoir mettre en place un plan de transport sur l'ancienne CCPN.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il s'agit d'une délibération qui suscite des questions et des commentaires.

M. Nogarede.

M. Alain NOGAREDE

Merci. Il est évident que, à partir du moment où nous créons un impôt, car il s'agit d'un impôt pour les entreprises de plus de onze salariés, nous devons toujours avoir un service rendu en échange de l'impôt. Cela a été plus ou moins dit, mais il faut regarder, pour ces entreprises qui vont participer, si un transport peut être adapté pour les salariés de ces entreprises, pour les clients éventuels. Lorsque vous allez faire cette étude pour définir les besoins en mobilité des ouvriers ou des employés concernés, il faudra intégrer à ce moment-là cette donnée et ne pas laisser penser qu'il s'agit d'un versement comme cela et qu'il n'existe aucune compensation en échange.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes tout à fait d'accord sur ce point.

M. Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

J'avais posé la question en Commission des finances à M. Boreggio pour savoir comment se passait cette compétence mobilité au niveau de la CCPN avant la fusion avec le GEA. J'ai peut-être mal compris sa réponse, mais il m'a expliqué que cela était géré par le Département, qui a dû certainement transférer à un moment donné cette compétence vers la Région, la Région l'ayant déléguée ensuite. Effectivement, il est possible de déléguer cette compétence, et il s'agit d'un droit, sur l'agglomération, mais lorsque nous reprenons la loi NOTRe, nous nous apercevons que les dotations du Département doivent être transférées à l'euro l'euro sur le nouvel opérateur, sur l'agglomération. Cette reprise de compétence sur l'agglomération de Saint-André intervient, à mon sens, sans augmentation de coûts supplémentaires, hormis peut-être d'autres coûts que vous pourriez m'indiquer.

Un problème se pose : à partir du moment où nous instaurons cette taxe sur les entreprises de l'ex-CCPN, cela signifie que nous augmentons aussi la masse financière que nous recevons au niveau de l'agglomération, en sachant que nous obtiendrons une compensation par le Département. Les taux étant fixés par l'assemblée délibérante, autrement dit par nous-mêmes, il aurait été logique de donner un signal économique au niveau des entreprises et d'arriver vers une convergence qui amènerait aussi une baisse sur le taux qui était pratiqué sur le GEA de 0,9 %, de manière à ce que l'ensemble des entreprises soient au même taux et de façon à dégager un intérêt économique à cette fusion. Aujourd'hui, il n'existe pas d'intérêt économique à la fusion, puisque nous nous apercevons que le fait d'ajouter ce plan mobilité avec l'ex-CCPN n'apporte finalement, pour l'ensemble de l'agglomération, aucune amélioration financière.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

Nous n'avons pas d'estimation de la recette attendue en 2017 avec le taux de 0,15 et en 2022 avec le taux de 0,90.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vais donner la parole à M. Douard.

M. Daniel DOUARD

En ce qui concerne la recette estimée, l'étude qui est faite montre qu'avec le taux de 0,15, cela représente très peu de recettes, soit environ 33 000 euros, par rapport aux 7 300 000 du GEA. Pour la taxe de 0,90, les recettes représenteraient sur les comptes que nous avons aujourd'hui 223 560 euros, ce qui est également très peu. Effectivement, il s'agit d'une loi qui institue que nous devons, dans les six mois, instaurer cette taxe sur l'ensemble de l'EPCI. Concernant la réponse à la question de M. Camoin, sur le territoire de l'ex-CCPN, nous avons aussi des territoires avec des entreprises qui vont être créées. Il est bien évident que, là aussi, nous allons pouvoir déterminer des transports pour ces lieux-là. Lorsque vous parliez tout à l'heure de la compétence transport du Département, il ne s'agit pas d'une compétence. Nous n'avions pas la compétence dans notre ancienne CCPN. La seule compétence que nous avions était une compétence transférée pour les transports scolaires, que nous avait donnée le Département, avec les 85 % alloués. En ce qui concerne les autres transports, nous n'avions que les lignes régulières qui sont assurées par le Département et qui existaient bien avant la création de la CCPN.

M. Guy LEFRAND

M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Il a répondu très précisément : 223 000 et 35 000 seulement pour 2017.

M. Guy LEFRAND

M. Camoin souhaite intervenir de nouveau sur le sujet.

M. Emmanuel CAMOIN

Sur la CCPN, vous n'avez pas la compétence transport, nous sommes tout à fait d'accord, car elle appartenait au Département. Il s'agit d'un droit, et sans doute d'une obligation, de pouvoir récupérer cette compétence transport sur le territoire de l'ex-CCPN. Mais la loi NOTRe précise bien que le transfert de compétences d'une collectivité territoriale à une autre doit être fait à l'euro l'euro. Les sommes qui étaient allouées à l'époque au Département pour exercer cette compétence transport doivent être rétrocédées à l'identique sur le territoire de l'EPN aujourd'hui. Cela signifie que vous mettez d'un côté un montant qui est de 220 000 euros, je vous le concède, mais il faudra y ajouter l'ensemble de la dotation que vous allez recevoir du Département pour pouvoir compenser le coût supplémentaire pour l'EPN de la reprise de cette compétence transport qui dépendait du Département et pour laquelle il recevait des sommes.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? une abstention. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **INSTAURE** (moins une abstention) le versement transport sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie à compter du 1^{er} juillet 2017, **DECIDE** d'appliquer le mécanisme de lissage des taux prévu à l'article L.2333-67 du code général des collectivités territoriales et, en conséquence, **FIXE** le taux de versement transport applicable sur le territoire des 25 communes membres, au 31 décembre 2016, de la Communautés de Communes de la Porte Normande :

- | | |
|-------------------------|----------------------------|
| ○ Les Authieux | ○ Garennes-sur-Eure |
| ○ La Baronnie | ○ Grosseoeuvre |
| ○ Bois-le-Roi | ○ L'Habit |
| ○ Bretagnolles | ○ Jumelles |
| ○ Champigny-la-Futelaye | ○ Lignerolles |
| ○ Chavigny-Bailleul | ○ Marcilly-sur-Eure |
| ○ Coudres | ○ Mousseaux-Neuville |
| ○ La Couture Boussey | ○ Prey |
| ○ Croth | ○ Saint André de l'Eure |
| ○ La Forêt-du-Parc | ○ Saint Germain de Fresney |
| ○ Epieds | ○ Saint Laurent des Bois |
| ○ Foucrainville | ○ Serez |
| ○ Fresney | |

selon les modalités d'application suivantes :

- Taux de 0.15% à compter du 1^{er} juillet 2017 ;
- Taux de 0.30% à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- Taux de 0.45% à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- Taux de 0.60% à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- Taux de 0.75% à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- Taux de 0.90% à compter du 1^{er} janvier 2022.

et **FIXE** le taux de versement transport applicable sur le territoire des 37 communes membres, au 31 décembre 2016, du Grand Evreux Agglomération à 0,90% :

1 – Angerville la Campagne	14– Guichainville	27 - Normanville
2 – Arnières S/Iton	15 – Huest	28 - Parville
3 – Aviron	16 – Irreville	29 - Reuilly
4 – Boncourt	17 – La Chapelle du Bois des Faulx	30 - Sacquenville
5 – Caugé	18 – La Trinité	31 – Saint Germain des Angles
6 – Cierrey	19 – Le Boulay Morin	32 – Saint Luc
7 – Dardez	20 – Le Mesnil Fuguet	33 - Saint Martin la Campagne
8 – Émalleville	21 – Le Plessis Grohan	34 – Saint Sébastien de Morsent
9 – Evreux	22 – Le Val David	35 – Saint Vigor
10- Fauville	23 – Le Vieil Evreux	36 - Sassej
11 – Gauciel	24 – Les Baux Sainte Croix	37 - Tourneville
12 – Gauville la Campagne	25 – Les Ventes	
13 – Gravigny	26 – Miserey	

38 - Réseau urbain – Lignes T1 – T3 – T5 – T9 – T26 – Adaptation de l’offre – Avenant 11 à la délégation de service public 2014-2020

M. Guy LEFRAND

M. Douard.

M. Daniel DOUARD

Comme vous le savez, le dossier suivant concerne le réseau urbain et l’adaptation de l’offre aux délégations de service public. Évreux Portes de Normandie et Trans’Urbain ont engagé un travail de réflexion sur des adaptations du réseau urbain. Ces adaptations doivent nous permettre, collectivement, d’améliorer l’offre de mobilité au profit de nos habitants, en ajustant l’offre aux besoins et en dégagant les marges de manœuvre financière indispensables au maintien de la qualité du service public fourni. Pour ce faire, une étude a été menée en 2016, en particulier sur la mise en place de la T26 pour la côte Henri Monduit, par Trans’Urbain et EPN. Les efforts seront poursuivis. À cet effet, plusieurs adaptations de l’offre urbaine sont aujourd’hui proposées par Trans’Urbain pour la poursuite ou le lancement d’expérimentations et l’adaptation de la recherche du meilleur équilibre bénéfice/coût.

Différentes adaptations ont été faites. Les principes posés à cette occasion sont les suivants :

- la suppression du taxi-bus en cas de mise en place de l’expérimentation, et je pense que cela n’a pas été fait partout car j’ai vu dans certains lieux que nous avions le taxi-bus alors que l’expérimentation était déjà présente ;
- l’aménagement d’arrêts de façon provisoire et la possibilité de réviser les attributions de compensation en cas de pérennisation et d’égalité de traitement des demandes d’étude.

Nous avons eu une expérimentation dans ce contexte de démarches de Normanville qui a été réalisée du lundi au samedi sur la base de trois allers-retours par jour. Les dernières données font apparaître une fréquentation en baisse par rapport à 2015. Toutefois, celle-ci s’établit à une moyenne mensuelle de 169 voyages, hors mois d’été. Ces données montrent que la ligne reste utilisée, en particulier le samedi.

Il est également proposé au conseil de prolonger de nouveau l’expérimentation d’un an à compter du 10 juillet 2017 pour permettre d’en apprécier les résultats compte tenu de ces éléments de contexte. Cette prolongation s’accompagnerait d’une action de communication à destination des habitants de la commune, afin d’influer sur la fréquentation dès la rentrée scolaire. Le coût de cette prolongation est estimé à 7 935 euros pour l’année 2017, et 8 199 pour l’année 2018, soit un total de 16 134 euros, que vous retrouvez sur votre feuille annexe.

Nous avons aussi l’expérimentation de Parville. La commune de Parville avait sollicité le lancement d’une expérimentation en 2016. Trans’Urbain a étudié les modalités d’une desserte dans le prolongement de la ligne T1. Il est proposé au Conseil communautaire d’engager l’expérimentation sur la commune de Parville dans les conditions suivantes : elle se déroulerait du 4 septembre 2017 au 8 juillet 2018. Le coût de cette desserte expérimentale est estimé à 12 400 euros.

Nous avons ensuite l’adaptation de l’offre existante. Dans le souci de rendre le meilleur service possible aux usagers et au meilleur coût, EPN avait demandé à Trans’Urbain de proposer d’étudier des pistes de réflexion pour optimiser financièrement la production de l’offre de transport sans dégrader la qualité de service. Il s’agit notamment de pérenniser l’expérimentation de la ligne T9, qui fait le tour d’Évreux depuis le 1^{er} juin 2016.

La ligne T5, située dans le centre-ville d’Évreux et de Normanville, assure une boucle au sein d’un ensemble pavillonnaire regroupant des arrêts dans les lotissements Gabriel Péri, sur la commune de Gravigny, et Blanche Barchou. Or ces arrêts sont très faiblement fréquentés, avec une moyenne de 3,9 personnes par jour et 0,17 par tour, alors qu’ils ne sont par ailleurs desservis que dans un seul sens, puisque la ligne est à sens unique. Les arrêts de report sont, en outre, situés à proximité sur la Départementale. En conséquence, il est proposé de supprimer la desserte de ces arrêts. Outre les économies réalisées, en raison de la diminution du nombre de kilomètres commerciaux, la suppression de cette boucle permettra d’améliorer la vitesse commerciale de la ligne. Cette modification pourrait entrer en vigueur dès la rentrée de septembre 2017.

En ce qui concerne la ligne T3, trois modifications sont proposées. Deux d'entre elles concernent la commune de Guichainville, avec la desserte de Bérrou. Les données de Trans'Urbain montrent une concentration des fréquentations sur un petit nombre d'horaires le matin et le soir. 25 % des horaires assurent 72 % de la fréquentation totale de ces arrêts, pour une clientèle essentiellement scolaire.

En conséquence, il est proposé de réduire la desserte de Bérrou en la concentrant sur les horaires les plus utilisés pour couvrir les besoins. Seuls seraient conservés quatre horaires le matin dans un sens, entre 7h30 et 9h, et quatre horaires le soir, dans le sens retour, entre 16h50 et 18h50. Il est proposé également de supprimer l'arrêt de Chenevrières qui est très peu utilisé, non sécuritaire pour les clients voyageurs et qu'il sera par ailleurs difficile de mettre en accessibilité. Les horaires conservés sont 7h30, 7h45, 8h15 et 9h en direction de Saint-Sébastien et de Guichainville Bérrou de 16h55, 17h38, 17h55 et 18h54 dans l'après-midi.

Par ailleurs, afin d'atténuer les effets de cette concentration de l'offre en dehors des heures creuses, il est proposé de mettre en service le transport à la demande, en dehors des horaires de passage des bus, sur une plage qui pourrait s'étaler de 10h à 16h. Cette modification pourrait entrer en vigueur à la rentrée 2017.

Pour la desserte du hameau de Melleville. De la même façon que pour Bérrou, il apparaît que, sur les trois arrêts, la fréquentation est concentrée à certains moments de la journée, matin et soir, 30 % des horaires assurant 60 % de la fréquentation totale, pour une clientèle majoritairement scolaire.

Par ailleurs, l'organisation de ces arrêts pourrait améliorer la boucle existante au sein du hameau de Melleville. Il est proposé de reporter la desserte des arrêts sur un arrêt à créer sur la route de Saint-André. Il s'agirait d'un arrêt provisoire dans un premier temps, qui permettrait à la fois d'assurer la desserte du hameau de Melleville et du parc d'activité voisin. Cette modification pourrait entrer en vigueur à la rentrée 2017.

Concernant la desserte du quartier de Saint-Jean à Saint-Sébastien-de-Morsent, une adaptation de l'offre avait été décidée par délibération du conseil le 20 avril 2016 à la demande de la commune. En effet, dans le cadre de la mise en place du nouveau réseau en 2015, il avait été décidé de ne conserver qu'une desserte scolaire, matin et soir. Pour autant, la commune avait souhaité, par la suite, pouvoir ajouter des trajets en heures creuses sur ce secteur. Une expérimentation avait été décidée sur les modalités suivantes : desserte le mercredi uniquement sur une période de six mois du 29 août au 28 février 2017, prolongée jusqu'au 9 juillet 2017, sur la base de trois allers-retours. Les fréquentations constatées sont extrêmement faibles, avec 0,5 validation par tour.

M. Bruno GROIZELEAU

J'ai souvent envie de monter dedans pour augmenter la fréquentation.

M. Daniel DOUARD

Il est donc proposé d'arrêter l'expérimentation à compter du 10 juillet 2017.

Enfin, je termine par la ligne T26. La desserte intègre un renforcement de l'offre, avec cinq allers-retours par jour. La ligne prendrait alors le nom de T10 à la place de T26, en raison de son caractère définitif et non plus expérimental. Il est proposé au Conseil communautaire de mettre en service la ligne T10 dans les conditions indiquées, en intégrant la desserte d'Aviron.

L'ensemble des adaptations proposées est susceptible de générer une économie pour EPN de l'ordre de 60 000 euros dès 2017 et de 160 à 180 000 euros en année pleine. L'ensemble des incidences financières, des modifications sont détaillées en annexe.

M. Guy LEFRAND

Bravo, Daniel.

M. Gantier.

M. François GANTIER

Je voudrais intervenir dans cette délibération à propos de la ligne T5 qui concerne la commune de Gravigny. Je suis un peu surpris que mon collègue vice-président parle d'un meilleur service aux habitants alors que, dans le cas précis de la ligne T5, nous supprimons un circuit dans la commune. Je trouve cela un peu paradoxal, mais j'ai peut-être mal compris.

Lorsque j'ai été convoqué à une réunion en février dans ces locaux pour la présentation de cette modification de la ligne T5, j'étais un peu surpris car je n'étais pas au courant, et j'ai demandé un temps de réflexion pour voir exactement de quoi il retournait malgré les chiffres donnés dans le dossier. Mais cette modification était déjà prise.

M. Guy LEFRAND

C'est bien la preuve que non, puisque nous en parlons ce soir.

M. François GANTIER

Ce n'est pas ce qu'il m'a été dit tout de même le jour de la réunion.

M. Guy LEFRAND

Ce sont les élus qui décident.

M. François GANTIER

En résumé, je n'avais plus qu'à signer pour que cela soit acté. Je trouve cela pour le moins inélégant. Il s'agit de supprimer une boucle de Trans'Urbain.

M. Guy LEFRAND

Vous avez la boucle sur les images pour bien visualiser de quoi il s'agit.

M. François GANTIER

Oui, vous l'avez à l'image, effectivement. Il s'agit de supprimer une boucle dans deux quartiers de la commune : un quartier composé d'immeubles, de pavillons et de logements sociaux et un nouveau quartier qui vient d'être créé sur Gravigny par Eure Habitat, qui comprend tout de même 54 logements sociaux et 26 pavillons en cours de construction dont un certain nombre sont déjà habités. Je pense que cela représente un potentiel de population important et je pense qu'il ne faut pas les oublier. À la suite de cette réunion, j'ai présenté cette décision à mon conseil municipal qui, bien sûr, à l'unanimité, l'a refusée. M. le Président, je vous ai d'ailleurs adressé un courrier à ce sujet. La première commission qui s'est réunie dernièrement avait également ce sujet à l'ordre du jour et a donné un avis défavorable à ce projet, ainsi qu'à celui de Guichainville. Sans entrer dans le détail, je vous demande donc de retirer de la délibération ce propos concernant la ligne T5 et de se rencontrer pour voir ensemble comment nous pouvons pérenniser ce trajet. En un mot, je considère que cette modification n'est pas une optimisation, comme cela m'avait été présenté, mais plutôt un recul du service public.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il s'agit effectivement d'un sujet intéressant, puisque cette boucle, comme vous la voyez à l'écran, qui concerne trois arrêts, représente en moyenne 0,3 montée ou descente par passage, soit moins de 4 personnes par jour sur 16 ou 19 passages par jour. Il monte donc une personne tous les quatre bus. Cette boucle, je vous le rappelle, coûte 20 000 euros par an. Aujourd'hui, tout le monde, dans ce secteur de Gravigny, utilise le passage direct, notamment pour descendre vers Évreux et ne l'utilise que très occasionnellement pour remonter vers Gravigny.

Je rappelle par ailleurs que, contrairement à ce qui existe dans beaucoup d'autres communes, Gravigny possède à la fois les bus et les taxi-bus. Je rappelle également que de très nombreuses communes débattent régulièrement avec Trans'Urbain, avec l'agglomération et avec le service mobilité durable de l'agglomération d'Évreux et que, de temps en temps, nous supprimons des lieux qui sont inutilisés, des passages ou des horaires qui sont inutilisés. Cette économie nous permet de faire des expérimentations ou d'améliorer le nombre de bus, leur taille et leur fréquence là où ils sont le plus utiles.

C'est ce que nous avons fait, par exemple, avec Guichainville, où le passage d'Évreux à Bérrou est très important le matin et inexistant dans la journée. L'agglomération et Trans'Urbain ont donc négocié avec Guichainville et nous vous avons proposé la même négociation, pour voir comment nous pouvions améliorer les choses. Encore une fois, vous avez le taxi-bus que n'ont pas les autres communes. Nous avons trouvé un accord avec Guichainville, que nous avons encore amélioré – je le dis devant les représentants de Guichainville, puisqu'ils ont demandé également de regarder la possibilité d'avoir un aller-retour supplémentaire sur l'horaire du midi où nous avons quelques passages. Nous allons le regarder attentivement. Nous avons travaillé avec Aviron, nous travaillons avec de nombreuses communes.

Je dois dire que ce qui nous est demandé ce soir est sans précédent. Ce soir, une commune nous demande de financer 20 000 euros par an pour des bus vides. Nous avons passé 4 heures et 2 minutes à échanger, à discuter, à voter des délibérations dans un esprit communautaire constructif, dans l'intérêt de l'ensemble des communes.

Je vous le dis très sincèrement, je suis choqué de cette motion du conseil municipal, qui demande à l'agglomération d'Évreux de financer des bus vides pour Gravigny, pour une toute petite boucle que personne n'utilise, simplement pour la satisfaction du maire et du conseil municipal. Je le regrette.

Je vous demande très sincèrement, M. Gantier, de réfléchir à cette position qui serait unique. Ce serait la première fois, dans cette agglomération, qu'une commune demanderait que l'agglomération finance des bus vides. Cela a été tenté, cette boucle a été travaillée avec vous, avec Trans'Urbain, elle ne fonctionne pas.

Utilisons ces 20 000 euros, plutôt que de faire tourner des bus vides, en tout cas sur des arrêts qui sont totalement inutiles. La ville d'Évreux l'a fait à notre dernier conseil municipal. Une boucle ne fonctionnait pas, entre la place de la Vierge et le tribunal. Nous l'avons supprimée. Il n'est pas nécessaire d'avoir des bus pour faire joli et se faire plaisir s'ils ne fonctionnent pas. Si cela ne coûte qu'à celui qui prend la décision, cela ne me dérange pas. Demander à l'agglomération de sortir 20 000 euros par an alors que nous venons d'avoir 4 heures de débat où nous voyons les difficultés financières, juste pour se faire plaisir, je pense que ce n'est pas sérieux.

Je regrette cette position et je vous demande très officiellement de retirer cette demande, parce que je serai amené, dans le cas contraire, à demander à ce conseil communautaire de voter contre. Ces 20 000 euros peuvent être utiles pour l'expérimentation de Normanville, pour Parville, pour Aviron, sur lequel nous avons décidé de prolonger les expériences... Nous avons depuis toujours des relations avec Trans'Urbain et nous avons toujours réussi à travailler ensemble dans le meilleur esprit le plus constructif.

Encore une fois, et je vous le dis avec beaucoup de solennité, ne créons pas de précédent où nous dépenserions de l'argent de l'agglomération pour rien, pour trois arrêts qui ne sont pas utilisés. 20 000 euros pour quatre personnes par jour, ce n'est pas sérieux, sachant que le taxi-bus existe et que d'autres arrêts de bus existent à proximité.

Je serais heureux que vous retiriez cette demande, parce que sinon je serai amené à voter contre, ce qui me semble ne pas correspondre à un esprit communautaire.

Je vous donne la parole.

M. François GANTIER

Par rapport aux chiffres que vous venez de donner sur la fréquentation...

M. Guy LEFRAND

Ce sont les chiffres officiels de Trans'Urbain.

M. François GANTIER

Il faut faire une distinction entre le bus qui vient d'Évreux, qui vient sur Gravigny et qui va ensuite sur Normanville...

M. Guy LEFRAND

Qui ne passe pas par cette boucle. Si ? Celui qui vient d'Évreux.

M. François GANTIER

Certaines personnes prennent le bus pour rentrer le soir. Je conteste la montée dans les bus pour revenir vers Évreux, parce que les bus qui prennent cette boucle vont ensuite sur Normanville.

M. Guy LEFRAND

Oui, c'est ce que j'ai dit.

M. François GANTIER

Je ne me mets pas en contradiction avec Normanville, ce n'est pas mon but, mais les gens ne prennent pas le bus parce qu'ils vont perdre du temps à passer par Normanville, avant de retourner sur Évreux. C'est donc la raison pour laquelle le bus est peu fréquenté.

M. Guy LEFRAND

Vous êtes donc d'accord avec moi : personne ne le prend. Nous sommes d'accord sur le diagnostic.

M. François GANTIER

Nous avons deux lotissements qui sont importants, je pense donc que cette ligne doit être pérennisée. Il s'agirait de faire une campagne publicitaire dans la population de ces quartiers pour leur expliquer qu'un bus existe, notamment dans le nouveau lotissement.

Je ne retire pas ma proposition.

M. Guy LEFRAND

Les personnes qui prennent le bus, en général, savent qu'il passe devant chez eux.

M. François GANTIER

Ce sont de nouveaux habitants, ils ne le connaissent peut-être pas encore.

M. Guy LEFRAND

Encore une fois, je vous le dis sereinement et avec beaucoup d'amitié, M. Gantier, je pense que nous pouvons faire toutes les expérimentations que nous voulons, car nous avons la chance d'avoir un partenaire, Trans'Urbain, qui est ouvert à toute réflexion, qui travaille beaucoup, qui nous propose des améliorations permanentes. À chaque Conseil communautaire, quasiment, nous votons des amendements, des modifications, des améliorations. Beaucoup de communes ont accepté des suppressions de boucles, voire de dessertes, quand cela ne fonctionne pas. Il s'agit de l'esprit communautaire. Avoir un bus pour le plaisir en se disant que quelqu'un en aura peut-être besoin un jour, il vaut mieux que ces personnes prennent le taxi-bus, et vous avez la chance d'avoir les deux dans cette commune, ce qui n'est pas le cas partout.

M. François GANTIER

Le taxi-bus dessert uniquement un quartier qui est limitrophe avec Normanville et il n'est pas utilisé.

M. Guy LEFRAND

Dans ce cas-là, je regrette que vous n'ayez pas voulu négocier avec Trans'Urbain. Je vous propose ce soir de créer un avenant pour que ce lotissement-là puisse être desservi par le taxi-bus. Nous avons travaillé sur ce sujet avec Guichainville. Cela permettra de répondre à votre demande qui est légitime. Les habitants pourront donc avoir un service.

Je vous propose donc d'étudier avec Trans'Urbain la façon dont le taxibus peut être amélioré sur ce secteur, mais arrêtons de mettre des bus que personne n'utilise. Vous le dites vous-même, nous ne l'utilisons pas, parce qu'il n'est utilisé que dans un sens. Peu de personnes se rendent de Gravigny à Normanville. Je peux le regretter, peut-être que cela va se développer dans les années à venir, mais essayons ensemble de préserver cet esprit communautaire.

Je vous propose de lancer un travail avec Trans'Urbain pour regarder le taxi-bus pour que nous puissions répondre à votre attente légitime qui est une demande de vos concitoyens. Je respecte les maires, et votre demande peut être légitime dans certains cas, mais ne dépensons pas 20 000 euros pour des bus qui sont utilisés par 0,3 personne par passage. Voilà ce que je vous demande.

M. François GANTIER

Je reste dubitatif sur les 20 000 euros.

M. Guy LEFRAND

Ce n'est pas moi qui le dis. Ce sont des études très sérieuses de Trans'Urbain.

Je vais donner la parole pour un instant à Mme Diane Leseigneur.

Mme Diane LESEIGNEUR

Il s'agit d'un coût totalement objectif, indiscutable, au kilomètre. Nous prenons le nombre de kilomètres et il existe un coût au kilomètre que nous multiplions au nombre de passages. 20 000 euros est une somme importante, évidemment, et elle correspond au nombre de passages sur cette boucle.

Effectivement, nous pouvons regarder. À titre dérogatoire, pendant un an, comme nous le faisons sur la boucle de Bérou, nous pouvons mettre le taxi-bus pour voir si beaucoup de personnes peuvent être intéressées.

Je voudrais également conclure, car je ne souhaite pas que vous pensiez que nous vous faisons renoncer à quelque chose sans raison. Nous avons précautionneusement fait l'étude des cinq mois à partir du moment où l'ensemble des pavillons avaient été livrés, avec les nouveaux arrivants. Nous avons donc une longue période pour qu'ils puissent prendre l'habitude d'utiliser le bus. Historiquement, il doit exister une raison pour laquelle cette ligne a été créée, mais cela n'est pas très rationnel.

M. Guy LEFRAND

M. Brochot demande la parole.

M. Bernard BROCHOT

Je viens de faire un rapide calcul. Sur la base de 18 euros le taxi, que je multiplie par 21 voyages par semaine, je note un résultat de 21 000 euros. La question est donc tout de même de se demander si le taxi ne va pas coûter plus cher que le transport en bus. Je n'ai pas d'avis, mais je pose tout de même la question.

M. Guy LEFRAND

Vous avez raison de poser la question. Premièrement, cela est moins écologique et deuxièmement beaucoup de personnes descendront – je le pense – aux autres arrêts. Puisqu'ils les utilisent dans un sens, ils peuvent donc les utiliser dans l'autre sens. Je vous propose donc une expérimentation et nous regarderons ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. L'objectif n'est pas d'embêter telle ou telle commune, mais d'essayer d'être le plus efficient au plus juste coût. C'est ce que nous faisons en permanence.

M. Bernard BROCHOT

Mon interrogation, M. le Président, était de se demander si nous allons avoir quarante personnes qui prendront le taxi-bus la semaine. Dans ce cas-là, nous perdons de l'argent au lieu d'en gagner.

M. Guy LEFRAND

Dans ce cas-là, nous conseillerons aux habitants de prendre le bus. Soyons pragmatiques tout simplement, essayons de faire au mieux.

M. Gantier.

M. François GANTIER

Je souhaite simplement apporter une précision. Nous supposons que les habitants vont redescendre sur la ligne principale, mais je vous signale tout de même, et cela a été précisé dans l'étude qui a été faite par Trans'Urbain, que l'arrêt se trouve à 500 mètres de l'avenue centrale. Je ne suis pas sûr que les habitants feront 500 mètres pour aller prendre le bus sur l'avenue.

M. Guy LEFRAND

Je vous fais tout de même cette proposition.

M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Je voulais réagir car je suis un peu choqué du débat et de l'intervention de mon collègue maire. J'habite le hameau de Saint-Jean-de-Morsent. Lorsque j'ai vu les statistiques et lorsque je vois le bus passer à vide, je ne me pose même pas la question. Nous avons fait de la publicité, les habitants ne l'ont pas vue. Cela représente un coût. Le service public, c'est bien, mais cela représente tout de même un coût qu'il faut assumer.

Je suis très choqué que nous demandions les 20 000 euros pour un bus dans lequel personne ne monte. Ces 20 000 euros vont permettre à une autre commune d'avoir le Trans-Urbain. Je suis un peu choqué que nous nous battions lorsque les chiffres sortent. Je les ai mis sur le site de la mairie. Les habitants l'ont voulu, mais ils ne sont pas montés dedans. Cela est donc de leur faute. Nous n'allons pas faire tourner des bus à vide. Cela représente un coût et c'est l'EPN qui paie.

M. Guy LEFRAND

Au-delà d'EPN, ce sont surtout les contribuables de l'ensemble de l'agglomération.

Je pense que nous sommes suffisamment éclairés sur cette délibération. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? trois voix contre ; Qui s'abstient ? deux abstentions
Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** (moins trois voix contre et deux abstentions) la poursuite de l'expérimentation en cours sur Normanville pour un an à compter du 10 juillet 2017 ; **APPROUVE** le lancement d'une expérimentation sur la commune de Parville par extension de la ligne T1, sur la base de 6 allers-retours/jour, du 4 septembre 2017 au 8 juillet 2018 ; **APPROUVE** la pérennisation à compter du 4 septembre 2017 de l'expérimentation sur la ligne T9, dans les conditions d'exploitation validées en 2016 : gratuité les mercredis et samedis, et desserte du centre commercial Cora depuis le 1^{er} octobre 2016 ; **APPROUVE** la suppression des arrêts « Lotissement », « Gabriel Péri » et « Blanche Barchou » sur la ligne T5, sur la commune de Gravigny, à compter du 4 septembre 2017 ; **APPROUVE** la suppression de l'arrêt « Chenevrières » sur la ligne T3 et le maintien des arrêts « Béro » et « la Forge » seulement à certains horaires :

- dans la direction Saint Sébastien :
 - Béro (07:30, 07:45, 08:15, 09:00)
 - la Forge (07:33, 07:48, 08:18, 09:03)
- dans la direction Guichainville :
 - la Forge (16:51, 17:34, 17:51, 18:50)
 - Béro (16:55, 17:38, 17:55, 18:54)

APPROUVE la mise en service du transport à la demande Taxibus sur le secteur de Béro entre 10h et 16 h ; **APPROUVE** la suppression des arrêts « Calvaire », « Melleville » et « Clos de la Noe » sur la ligne T3 et leur report sur un arrêt à créer sur la route de Saint André (arrêt provisoire dans un premier temps) ; **APPROUVE** l'arrêt de l'expérimentation sur la ligne T3, sur le quartier de Saint Jean et de la Loqueterie ; **APPROUVE** la mise en place de la T 10 sur le quartier de Saint Michel et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à passer un avenant au contrat de délégation de service public et à signer tout acte se rapportant à la mise en œuvre de ces modifications.

39 - Transport des élèves de Marcilly sur Eure et de Croth vers les établissements de Dreux et d'Anet - Convention entre le Syndicat Intercommunal de Transports d'Élèves Drouais (SITED) et EPN

M. Guy LEFRAND

M. D

M. Daniel DOUARD

Le dossier suivant est encore un problème de transport, pour les élèves de Marcilly-sur-Eure et de Croth, qui sont situés au fond de la CCPN, vers les établissements de Dreux et d'Anet.

Une convention entre le Syndicat Intercommunal de Transports d'Élèves Drouais et EPN a été signée. Le coût total par semestre est de l'ordre de 3 500 euros TTC.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir avec le Syndicat Intercommunal de Transport d'Elèves Drouais et tout avenant éventuel à intervenir afin d'assurer le transport des élèves des communes de Marcilly sur Eure et Croth vers les établissements scolaires du Grand Drouais

40 - Contrat de ville - Programmation 2017

M. Guy LEFRAND

M. Ettazaoui.

M. Driss ETTAZAOUI

Merci, M. le Président. Comme tous les ans, notre intercommunalité propose une délibération. Elle concerne la subvention aux associations dans le cadre de la politique de la ville. Cette année, au budget est inscrite une somme de 249 000 euros pour les associations qui œuvrent sur les quartiers prioritaires de la ville d'Évreux et dans le cadre des orientations qui sont définies au sein du contrat de ville. Il vous est donc proposé de délibérer sur une première programmation pour un montant de 191 900 euros pour les associations qui figurent en annexe. Juste un mot pour vous dire que ces subventions font donc l'objet d'une discussion avec l'État, puisque l'État finance également ces associations au titre de la politique de la ville. Nous sommes avec l'État sur un taux de convergence de 12 %, ce qui est un peu mieux que l'année précédente. Je rappelle que ce taux de convergence est important, puisqu'il permet de ne pas saupoudrer les opérateurs et les opérations, de manière à concentrer les crédits là où il le faut.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE**, au titre du financement Politique de la ville le versement des subventions figurant sur les tableaux ci-annexés, pour un montant total proposé de 191 900 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

41 - Règlement de distribution de l'Eau Potable – Modifications

M. Guy LEFRAND

M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Merci, M. le Président.

Suite à la visite du représentant de la direction départementale de la protection des populations de l'Eure, où nous avons lu ensemble le règlement de la distribution d'eau potable, quelques modifications sont à apporter. Je vais juste vous donner un exemple. Dans l'article 45, la phrase est remplacée par « l'action dont dispose l'abonné pour contester directement devant la juridiction compétente, le tribunal administratif, le bien-fondé de ladite créance ».

M. Guy LEFRAND

C'est beaucoup plus clair comme cela. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **MODIFIE** les articles 4, 15.1, 17.1, 26.2, 43.3 et 45 du règlement de distribution d'eau potable conformément aux recommandations de la Direction départementale de la protection des populations de l'Eure

42 - Règlement Assainissement collectif – Modifications

M. Guy DOSSANG

Suite à la fusion du Grand Évreux et de la CCPN, afin d'uniformiser les pratiques des deux territoires, certaines modifications sont à apporter au règlement d'assainissement collectif.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **INSTITUE** un règlement d'assainissement collectif harmonisé suite à la fusion des territoires du GEA et de la CCPN

43 - Règlement du service d'assainissement collectif

M. Guy DOSSANG

Même chose pour l'assainissement non collectif.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **MODIFIER** un règlement d'assainissement non collectif harmonisé suite à la fusion des territoires du GEA et de la CCPN

44 - Protection de la ressource en eau potable sur les Bassins d'Alimentation de Captages – Animation en zone « non agricole » - Convention de partenariat EPN/CCPC/SIAEVE

M. Guy DOSSANG

Il s'agit d'une convention de partenariat relative à l'animation de la zone non agricole visant à protéger la ressource en zone de captages. Nous avons revu cela pour avoir une convention à trois. Je rappelle que les frais de personnel sont pris en charge à 80 % par l'agence de l'eau. Il reste donc 20 % répartis de la façon suivante : pour Conches 29 %, pour l'EPN 45 % et pour le syndicat 16 %.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention de partenariat à passer avec la Communauté de Communes du Pays de Conches (CCPC) et le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la Vallée de l'Eure (SIAEVE) relative à l'animation à mettre en œuvre dans les Zones Non Agricoles des Bassins d'Alimentation de Captages ainsi que d'éventuel avenants ou pièces complémentaires et à **SOLLICITER** les subventions auxquelles l'EPN peut prétendre auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

45 - Mensualisation – Remboursement des abonnés mensualisés prélevés par erreur

M. Guy LEFRAND

Vous avez une délibération modifiée sur table, mes chers collègues. Il s'agit de la dernière sur table.

M. Guy DOSSANG

Suite à la dernière mise en place de la mensualisation sur le territoire d'Évreux Portes de Normandie, certains abonnés ont été prélevés par erreur. Il s'agit simplement d'erreurs de RIB. Nous régularisons donc.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le remboursement des abonnés mensualisés prélevés par erreur consécutivement à la mise en place de la mensualisation pour le règlement des factures d'eau et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

46 - Parville – Château d'eau – Station de radiotéléphonie mobile – Convention d'utilisation EPN/FREE Mobile

M. Guy DOSSANG

Nous ajoutons une antenne et nous leur facturons sur douze ans.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE FREE MOBILE** à installer une station de radiotéléphonie mobile sur le Château d'eau de Parville et Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ou tout avenant à intervenir avec FREE Mobile

47 - Musée des Instruments à vent de la Couture Boussey – Exposition "Tintamarre ! Instruments de Musique dans l'Art - 1860-1910" - Partenariat avec le Musée de Giverny – Convention

M. Guy LEFRAND

M. Boreggio.

M. Sylvain BOREGGIO

La première délibération concerne l'autorisation qui pourrait être accordée à M. le Président de signer une convention de prêt de trois instruments de musique du musée des instruments à vent de la Couture Boussey au musée de Giverny.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat à intervenir entre le Musée des instruments à vent de la Couture-Boussey et le Musée des Impressionismes Giverny pour l'exposition « Tintamarre ! Instruments de Musique dans l'Art – 1860-1910 » et **AUTORISE M. le Président** à signer ladite convention.

48 - Musée d'art, histoire et archéologie d'Évreux - Exposition "Évreux, Année Zéro, Reconstruire une Ville meurtrie" - Demande de subventions

M. Sylvain BOREGGIO

Le point suivant concerne le musée d'Évreux qui présente du 10 décembre 2016 au 23 avril 2017 une exposition appelée « Évreux, année zéro ». Cette exposition a un coût global de 50 000 euros. Il vous est proposé de faire une demande de subvention de 7 500 euros auprès de la Région.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions auxquelles Evreux Portes de Normandie peut prétendre au titre de l'exposition « Evreux, année zéro. Reconstruire une ville meurtrie » et à signer les documents afférents.

49 - Musée d'art, histoire et archéologie d'Évreux - Exposition "Une Renaissance en Normandie" - Demande de subventions

M. Sylvain BOREGGIO

Le musée d'Évreux va présenter une exposition qui débutera le 8 juillet prochain jusqu'au 22 octobre sur le cardinal Georges d'Amboise.

M. Guy LEFRAND

Très belle exposition.

M. Sylvain BOREGGIO

Belle exposition, en effet.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions auxquelles Evreux Portes de Normandie peut prétendre au titre de l'exposition « Une Renaissance en Normandie. Le cardinal Georges d'Amboise, bibliophile et mécène » et à signer les documents afférents. -----

50 - Musée d'art, histoire et archéologie d'Évreux - Exposition "Une Renaissance en Normandie " - Partenariat entre le Musée et la Bibliothèque nationale de France - Convention

M. Sylvain BOREGGIO

Cette exposition étant magnifique et très brève, des pièces uniques vont être présentées. Une convention doit donc être rédigée entre EPN et la Bibliothèque nationale de France.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir entre l'Agglomération Évreux Portes de Normandie et la Bibliothèque Nationale de France, pour la mise en œuvre de l'exposition « Une Renaissance en Normandie. Le cardinal Georges d'Amboise, bibliophile et mécène », et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

51 - Attributions du Conseil Communautaire – Demandes de subventions – Proposition de délégation au Président

M. Guy LEFRAND

Il s'agit d'attribuer, par le Conseil communautaire, des délégations au Président, notamment toutes ces demandes de subvention. Il n'est peut-être pas forcément nécessaire de passer des délibérations entières en Conseil communautaire pour demander des subventions. Si vous en êtes d'accord, je vous propose de me déléguer cette possibilité de demander des subventions. Bien évidemment, je ne manquerai pas de vous tenir informés des demandes et des résultats de ces demandes.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DELEGUE** à Monsieur le Président d'Evreux Portes de Normandie, ainsi, éventuellement, qu'aux Vice-présidents dans le cadre de l'article L2122-17 relatif à la suppléance :

- Toute demande de subvention faite à l'Etat, à une collectivité territoriale ou à tout autre organisme financeur, quel que soit le domaine de compétence concerné,

sauf exigence expresse des co-financeurs,

HABILITE Monsieur le Président à subdéléguer à un ou plusieurs de ses Vice-présidents et conseillers communautaires délégués membres du Bureau, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation, et **SUPPRIME** de la délibération n°5 du 9 janvier 2017 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire, la délégation ainsi rédigée :

- Les demandes de subventions afférentes à des projets préalablement approuvés par le Conseil

Mes chers collègues, je voulais vous remercier pour votre confiance et pour les votes que vous avez décidés ce soir. Vous avez choisi de nous faire confiance et de nous accompagner dans l'avenir de cette agglomération. J'en suis très touché et je mesure le rôle qui nous est dévolu au Conseil et au Bureau communautaire pour mettre en place ces actions.

Je vous souhaite une belle soirée.

La séance est levée à 22h20.